

**LUC CYR, agronome**

**La vie associative des agronomes de la région de  
Québec, 1921-2021**



Ordre des  
**AGRONOMES**  
du Québec  
Capitale-Nationale —  
Chaudière-Appalaches

**Mai 2026**

**Éditeur :** Ordre des agronomes du Québec-Section de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

À sa fondation en 1921, la Section des agronomes de la région de Québec est une filiale de la Canadian Society of Technical Agriculturists (CSTA). Elle devient, en 1938, la Corporation des agronomes de la région de Québec (CARQ) et, en 1974, l'Ordre des agronomes du Québec-Section de Québec. Sa nomination actuelle est l'Ordre des agronomes du Québec-Section de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

**Imprimé par :**

Productions d'Oz  
2220 chemin du Fleuve  
Lévis (QC) G6W1Y4  
info@productionsdoz.com  
<https://productionsdoz.com/>

**Dépôt légal :** Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)

Deuxième trimestre 2026

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                  |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Préface                                                                                          | 7  |
| Présentation de l’auteur                                                                         | 9  |
| Avant-propos                                                                                     | 11 |
| Introduction                                                                                     | 13 |
| Chronique 1                                                                                      |    |
| <b>Si l’agronomie avait toujours existé</b>                                                      | 15 |
| 1.1 James Murray, agronome de formation                                                          |    |
| 1.2 Des précurseurs de l’agronomie moderne                                                       |    |
| Chronique 2                                                                                      |    |
| <b>Les débuts de l’agronomie moderne</b>                                                         | 17 |
| 2.1 Les pionniers de l’agronomie moderne                                                         |    |
| 2.2 Les cercles agricoles; un outil privilégié par les agronomes                                 |    |
| 2.3 Les débuts de la recherche en sciences agricoles au Québec                                   |    |
| 2.4 L’action agronomique s’organise au début du 20 <sup>e</sup> siècle                           |    |
| Chronique 3                                                                                      |    |
| <b>La vie associative des techniciens agricoles au Canada</b>                                    | 21 |
| 3.1 Les trois principaux objectifs de la constitution de la CSTA                                 |    |
| Chronique 4                                                                                      |    |
| <b>Les débuts de vie associative des techniciens agricoles au Québec</b>                         | 23 |
| 4.1 La vie professionnelle d’Adélar Godbout (1892-1956)                                          |    |
| 4.2 La vie professionnelle d’Henri-C. Bois (1897-1962)                                           |    |
| Chronique 5                                                                                      |    |
| <b>La naissance de la profession d’agronome</b>                                                  | 27 |
| 5.1 Qui a persuadé le ministre de l’Agriculture de fonder un corps professionnel d’agronomes ?   |    |
| 5.2 Origine de la fondation des coopératives                                                     |    |
| Chronique 6                                                                                      |    |
| <b>La vie associative des agronomes de la Section de Québec</b>                                  | 31 |
| 6.1 La vie professionnelle d’Alphonse Désilets                                                   |    |
| 6.2 La vie professionnelle de Louis-Philippe Roy                                                 |    |
| Chronique 7                                                                                      |    |
| <b>La grande dépression des années 1930 s’avère favorable à la vie associative des agronomes</b> | 33 |
| 7.1 La vie professionnelle de Stanislas-J. Chagnon                                               |    |
| 7.2 La réorganisation des services agronomiques de 1933                                          |    |
| 7.3 L’agronome et la colonisation (Le retour à la terre)                                         |    |

## Chronique 8

### **Les initiateurs du mouvement ayant conduit à la Corporation des agronomes** 37

8.1 La vie professionnelle du professeur Émile-A. Lods

8.2 La vie professionnelle de Roger-Philippe Charbonneau

8.3 La vie professionnelle de Roméo Martin

## Chronique 9

### **La Corporation des agronomes du Québec voit le jour en 1937** 39

9.1 Les fondateurs de la CAQ (1937)

9.2 La vie professionnelle du professeur Charles Gagné

9.3 La vie professionnelle du professeur Elzéar Campagna

## Chronique 10

### **De la CSTA à la Corporation des agronomes, qu'est-ce que ça change ?** 43

10.1 Exigences pour être membre actif de la Corporation

10.2 Autres particularités des règlements de la Corporation

10.3 Des « AVISEURS » ça fait plus sérieux !

## Chronique 11

### **La fondation de la Corporation des agronomes de la région de Québec** 45

11.1 Les premiers officiers de la CARQ (1938)

11.2 Les premiers directeurs de la CARQ (1938)

## Chronique 12

### **La Loi constituant la Corporation des agronomes de la Province de Québec** 51

12.1 Composition du premier conseil administratif de la CAPQ

12.2 Les officiers et les agronomes nommés du premier conseil administratif de la CAPQ

12.3 Les directeurs du premier conseil administratif de la CAPQ

## Chronique 13

### **La CARQ sous la CAPQ, qu'est-ce que ça change ?** 59

13.1 Le bureau de direction de la CARQ a cédé ses biens à la CAPQ

13.2 Présentation des officiers et directeurs de la CARQ (1942)

## Chronique 14

### **L'agronome et l'électrification rurale** 67

14.1 La vie professionnelle d'Albert Rioux

14.2 La vie professionnelle de Jean-Paul Pagé

14.3 Ce qu'il en coûtait pour électrifier une ferme vers 1940

## Chronique 15

### **Les contributions de la Section de Québec (CARQ)** 71

15.1 Le mandat de recrutement alloué aux sections

15.2 L'affaire Mercier et le Bill 48 du gouvernement du Québec

15.3 Les salaires et conditions de travail des agronomes

|                                                                                         |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Chronique 16                                                                            |     |
| <b>La fondation de la Corporation (1936-1942)</b>                                       | 79  |
| 16.1 Les principaux acteurs à la direction de la Section de Québec de 1937 à 1942       |     |
| 16.2 Collaborations et demandes de la CARQ (1936-1942)                                  |     |
| 16.3 Sujets de l'heure et activités de formation continue de la CARQ (1936-1942)        |     |
| Chronique 17                                                                            |     |
| <b>Le rayonnement de la profession (1943-1952)</b>                                      | 85  |
| 17.1 Les principaux acteurs à la direction de la Section de Québec (1943-1952)          |     |
| 17.2 Demande et collaboration de la CARQ (1943-1952)                                    |     |
| 17.3 Sujets de l'heure et activités de formation continue de la CARQ (1943-1952)        |     |
| Chronique 18                                                                            |     |
| <b>L'amélioration du statut professionnel (1953-1962)</b>                               | 91  |
| 18.1 De retour à la charte originale de 1942 (BILL 35)                                  |     |
| 18.2 Les principaux acteurs à la direction de la section de Québec (1953-1962)          |     |
| 18.3 Collaboration et demandes de la CARQ (1953-1962)                                   |     |
| 18.4 Sujets de l'heure et activités de formation continue de la CARQ (1953-1962)        |     |
| 18.5 Plan d'action pour intéresser les jeunes à la profession agronomique               |     |
| 18.6 Semaine ou journées agronomiques (1952-1970)                                       |     |
| Chronique 19                                                                            |     |
| <b>La transition de Corporation à Ordre des agronomes (1963-1973)</b>                   | 105 |
| 19.1 Gestion et développement des entreprises agricoles                                 |     |
| 19.2 La syndicalisation des agronomes de la fonction publique provinciale               |     |
| 19.3 Les étudiants en agronomie et la Corporation des agronomes                         |     |
| 19.4 De l'article 39 de la Loi des agronomes à l'article 24 de la Loi sur les agronomes |     |
| Chronique 20                                                                            |     |
| <b>La transition de Corporation à Ordre des agronomes (1963-1973)</b>                   | 113 |
| 20.1 Les principaux acteurs à la direction de la CARQ (1963-1973)                       |     |
| 20.2 Collaboration et demandes de la CARQ (1963-1973)                                   |     |
| 20.3 L'organisation interne de la CARQ (1963-1973)                                      |     |
| 20.4 Sujets de l'heure et activités de formation continue de la CARQ (1963-1973)        |     |
| Chronique 21                                                                            |     |
| <b>La CARQ sous l'Ordre; qu'est-ce que ça change ?</b>                                  | 125 |
| Chronique 22                                                                            |     |
| <b>La complémentarité entre les associations d'agronomes et l'OAQ</b>                   | 127 |
| Chronique 23                                                                            |     |
| <b>Merci à nos bâtisseurs</b>                                                           | 129 |
| Chronique 24                                                                            |     |
| <b>Une vision d'avenir pour une profession tournée vers l'avenir</b>                    | 131 |
| <b>La conclusion</b>                                                                    | 133 |

|                                                                                                           |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>Les principales références consultées</b>                                                              | 135 |
| ANNEXE I :                                                                                                |     |
| <b>Liste des agronomes présentés</b>                                                                      | 137 |
| ANNEXE II:                                                                                                |     |
| <b>Dates importantes de la vie associative des agronomes de la Section de Québec</b>                      | 138 |
| ANNEXE III :                                                                                              |     |
| <b>Règlements généraux de la Corporation des agronomes du Québec</b>                                      | 139 |
| ANNEXE IV :                                                                                               |     |
| <b>Liste des administrateurs de la Section de Québec par présidence de 1912 à 2026</b>                    | 147 |
| APPENDICE A                                                                                               |     |
| <b>Le Quiz du Centenaire de la Section des agronomes de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches</b> |     |
| A. Le questionnaire                                                                                       | 157 |
| B. Les réponses du quiz                                                                                   | 161 |

## LES ABRÉVIATIONS ET SIGLES UTILISÉS

Nous utilisons les lettres et sigles suivants : **P** pour Président, **VP** pour Vice-président, **ST** pour Secrétaire-trésorier, **Dir** pour Directeur et les sigles **CARQ** pour Corporation des agronomes de la région de Québec (Section de Québec), **CAQ** pour Corporation des agronomes du Québec, **CAPQ** pour Corporation des agronomes de la province de Québec et **OAQ** pour Ordre des agronomes du Québec.

## PRÉFACE

### 100 ans ça se fête !

En 2021-2022, la Section des agronomes de la région de Québec soulignait son centenaire de fondation sous le thème **L'agronome, à votre service depuis 100 ans**. La production de chroniques historiques et la Fête des bâtisseurs ont été les moments forts de cette célébration.

Tout en visualisant le chemin parcouru, le Conseil de la Section voulait reconnaître et remercier les agronomes qui s'étaient dévoués à la cause de notre vie associative et qui l'avaient fait cheminer jusqu'à son centenaire.

L'auteur place au premier plan la vie associative des agronomes de notre section, son cheminement sous trois affiliations et présente près d'une centaine de nos bâtisseurs et bâtisseuses. Les faits historiques présentés situent l'agronome au cœur du développement de l'agriculture québécoise.

L'ouvrage contribue aussi à valoriser l'impact socio-économique des agronomes au niveau du Québec et en particulier dans la grande région de Québec. Ne pas se souvenir de leurs précieuses contributions à toutes les communautés tant rurales, industrielles et économiques du dernier centenaire, serait d'oublier ce qu'est le Québec.

De nombreuses personnes ont contribué à résumer cette histoire par ces chroniques. Je tiens spécialement à remercier, au nom des agronomes du Québec, Luc Cyr, agronome retraité de la Section de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches pour son assiduité et sa rigueur dans la production de ce document historique. Il a été le fil conducteur à toutes les étapes de sa réalisation.

Je retiens l'affirmation suivante de l'auteur : << Notre constat est qu'une vie associative forte en complémentarité avec l'Ordre des agronomes est nécessaire au développement et à la notoriété de notre profession.>>

Ce document de référence permettra aux futures générations d'agronomes de mieux comprendre le rôle important de ces derniers lors de leur premier siècle d'existence.

Je vous invite à en prendre connaissance et à apprécier, entre autres, le leadership assumé par notre Section en matière de vie associative des agronomes de la région de Québec et du Québec et à participer activement à l'avenir de notre profession.

***Merci à nos bâtisseurs et bâtisseuses!***

Martin Harton, agronome

Président

Ordre des agronomes du Québec, Section de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches



## PRÉSENTATION DE L'AUTEUR



Ses origines, sa formation et sa carrière, son appartenance et son engagement envers sa profession, avaient préparé l'auteur à proposer et à rédiger les chroniques historiques sur la vie associative des agronomes de la région de Québec. Une occasion de donner au suivant.

L'agronome Luc Cyr est originaire de Saint-Jacques-de-Leeds, en Chaudière-Appalaches. Il est détenteur d'un Baccalauréat en agroéconomie et d'une Maîtrise en économie rurale de l'Université Laval. Il est issu d'une famille agricole et d'un milieu où les valeurs d'entraide interpersonnelle et communautaire régnaient en maître. Il cumule plus de 40 ans de carrière agronomique avec un parcours plutôt atypique caractérisé par de nombreuses réalisations issues de la concertation, de l'association et de l'action communautaire.

Après un court séjour de conseiller en productions animales au cours duquel il s'intéresse au développement d'outils micro-informatisés d'aide à la prise de décision en productions animales, il entreprend un 2<sup>e</sup> cycle universitaire. Simultanément, il devient le premier répondant en formation agricole à la Table de concertation en formation agricole de la région de Québec. En 1983, il accepte le poste de conseiller en main-d'œuvre, responsable régional des secteurs de l'agriculture, de la transformation et de la distribution des aliments, à la Commission de formation professionnelle de Québec, Chaudière-Appalaches.

Ses débuts en carrière l'initient au développement de services aux entreprises, à l'estimation des besoins de formation continue, et surtout à la force de l'association et de la concertation des organismes d'intervention entre eux et avec les clientèles desservies.

Remarqué pour ses qualités personnelles et professionnelles, il relève, en 1993, le défi d'opérationnaliser le plan d'action de formation continue de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA). Il coordonne le développement et la promotion de cours et de programmes hors campus et à distance, en collégialité avec les entreprises, les organismes et les associations sectorielles.

En 2003 jusqu'à sa retraite en 2020, en plus de continuer à assurer la représentation de la Faculté à de nombreuses instances régionales et provinciales, il relève le défi de responsable de la promotion et d'information sur les études à la FSAA. À l'aide de moyens originaux de découverte des carrières et des programmes de formation universitaire, il contribue, avec succès, à la relève des professionnels québécois de l'agroalimentaire.

En plus des tournées collégiales, il innove dans le domaine du recrutement et du choix de sa carrière avec des conférences thématiques et un outil inédit intitulée : [La boussole bioalimentaire](#). En concertation avec les institutions collégiales et les directions de programmes de la Faculté, il coordonne la production, la promotion et la gestion des [ententes et passerelles DEC-BAC](#) de la FSAA, de 2010 à 2020. Il est fier d'avoir eu l'opportunité de contribuer à motiver et à faciliter l'accès aux études et aux carrières des secteurs du bioalimentaire.

Tenant de la vie professionnelle associative, et avec la ferme conviction qu'il est possible de développer une profession prestigieuse et reconnue, il est cofondateur et secrétaire de l'Association professionnelle des agronomes du Québec en l'an 2000 et il accepte un terme de deux ans (2001-2003) à la vice-présidence de l'Ordre des agronomes du Québec. À sa Section régionale, il a été administrateur plus d'une douzaine d'années et secrétaire trésorier de 1998 à 2002.

L'agronome Luc Cyr a été reconnu pour son implication professionnelle, sa disponibilité, son dynamisme et son esprit d'équipe. En 2008, il est récipiendaire du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec; une reconnaissance de prestige qui souligne l'excellence de son apport au système professionnel. Pour son implication exceptionnelle dans les activités de l'Ordre des agronomes du Québec, il s'est vu décerner le Prix Henri-C. Bois en 2020.

## AVANT-PROPOS

Pour souligner le Centenaire de fondation de la Section des agronomes de la région de Québec, 1921-2021, j'ai proposé à son conseil d'administration de publier une série de chroniques historiques documentées de notre histoire. J'ai relevé le défi de la rédaction des chroniques et Mme Nadine Bourgeois celui de les publier.

Il s'ensuivit la production des chroniques et leur publication, de novembre 2021 à novembre 2022, sur une page Facebook publique exclusive au Centenaire, nous permettant de recueillir des ajouts et des commentaires des intéressés. De plus, le « Quizz du Centenaire des agronomes de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches » a été préparé et utilisé lors de la Fête des bâtisseurs, le 22 septembre 2022. (Voir APPENDICE A)

L'entrevue « Retour sur les 100 ans des agronomes de Québec » avec Conrad Bernier, à LA VIE AGRICOLE, diffusée le 4 octobre 2022 et mon entrevue « 100 ans d'histoire et de combats agronomiques » avec Martin Ménard, journaliste à La Terre de chez-nous, publiée le 2 novembre 2022, ont été les deux moments forts de la couverture médiatique.

À la demande de son assemblée générale annuelle de 2022, l'Ordre des agronomes a publié nos chroniques de mai 2023 à avril 2024 sur sa page Facebook. À ce jour, elles sont disponibles sur le site Internet de l'Ordre. En 2024, une première version papier intitulée « Le centenaire de la section des agronomes de la région de Québec » a été préparée avec la collaboration de Claude André St-Pierre.

Le chantier a bénéficié de la collaboration de plusieurs collègues agronomes qui nous ont gratifiés de commentaires et d'opinions franches tout au long du chantier de 2021 à aujourd'hui. Ce fut le cas de plusieurs agronomes retraités nostalgiques de la vie associative au temps de la Corporation des agronomes du Québec.

J'aimerais souligner la collaboration exemplaire et assidue de Claude André St-Pierre à la recherche documentaire et à la rédaction et celle de Nadine Bourgeois à la réalisation et à la gestion de la page Facebook, à l'édition et à la publication. Nous avons aussi eu l'aide plus ponctuelle de Louise Thériault à l'édition des 15 premières chroniques et de Magali Hunot en appui à Nadine Bourgeois.

À ma retraite de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval à l'été 2020, la production des chroniques m'a permis de contrer la limitation des activités et le risque d'isolement causés par la pandémie de COVID-19. Force est de constater, après coup, que cette réalisation a requis des efforts d'une ampleur de beaucoup supérieure à ce que j'avais imaginée au début.

Je vous présente aujourd'hui nos chroniques historiques du Centenaire des agronomes de la région de Québec. Les textes ont été préparés pour la publication de chroniques, il débute donc par une présentation générale suivie d'informations jugées pertinentes et des sous-textes en lien avec le sujet traité. La version numérique nous a donné l'occasion d'y inclure de nombreux hyperliens au bénéfice du lecteur qui souhaite plus d'information. De plus, à

l'ANNEXE IV, la liste des administrateurs de la Section de Québec par présidence de 1938 à 2026 complète la présentation de nos principaux acteurs de l'ANNEXE I.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir réalisé un travail d'historien mais plutôt d'avoir été des agronomes passionnés de leur profession qui ont voulu en apprendre plus sur leur histoire et d'en faire profiter leurs collègues et les futurs agronomes.

Ces chroniques historiques contribuent à valoriser notre histoire et celle de nos bâtisseurs. Elles aident à développer un plus grand sentiment d'appartenance et d'engagement des agronomes envers leur profession. Cette démarche s'insère dans la formation préparatoire des futurs candidats de notre profession. Utilisons notre histoire pour mieux construire notre avenir !

Les chroniques du Centenaire des agronomes de la région de Québec, en version numérique sont présentement disponibles sur le site Internet de l'Ordre des agronomes du Québec.  
Réf. : <https://oaq.qc.ca/la-profession/profil-et-statistiques/chroniques-historiques/>

**Luc Cyr, agronome retraité, M. Sc. Économie rurale**

Responsable du chantier de production des chroniques du Centenaire

## INTRODUCTION

Dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, l'agriculture vivrière domine dans le monde rural où habite la très grande majorité de la population québécoise. Les terres sont de plus en plus morcelées et les sols sont devenus moins fertiles. L'espace disponible pour s'établir devient souvent les cantons anglo-protestants. Pour les nombreux colons évincés par les créanciers et pour une partie de la nouvelle génération, l'espoir d'une vie meilleure demeure l'émigration aux États-Unis et dans l'Ouest canadien.

Les colons devenus cultivateurs sont laissés à eux-mêmes. Ils ont comme principale source de connaissances le soutien de leurs pairs, de conférenciers occasionnels et de quelques livres et journaux, pour une population le plus souvent analphabète. La société rurale québécoise est dans l'obligation de s'organiser. La fin du 19<sup>e</sup> siècle voit se mettre en place une série d'actions et de décisions qui visent à améliorer la productivité et à avoir accès à des marchés.

Heureusement, le regroupement et l'entraide initié lors des corvées obligées sous le régime seigneurial et le support des cercles paroissiaux encouragés et supportés par le clergé ont été un terreau fertile à la création d'une culture d'entraide et à la mise en place d'organismes et de mouvements communautaires et collectifs.

La volonté du monde rural a conduit à la Loi pour la création des fermes et stations expérimentales fédérales en 1886, à la fondation du ministère de la Colonisation en 1888, aux lois du Québec sur les cercles agricoles en 1893 et à celle qui encadra la création des sociétés coopératives agricoles en 1908. Les Écoles d'Agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et d'OKA ainsi que le Collège Macdonald instaurent les premiers programmes de sciences agricoles québécois au début des années 1900.

Ces réalisations ont été précurseurs à la création, au ministère de l'Agriculture du Québec, d'un corps de professionnels voué à la modernisation de l'agriculture québécoise, en 1913. Sont aussi nés le Cercle des fermières en 1915, la Coopérative fédérée en 1922 et l'Union des cultivateurs catholiques (UCC) en 1924 avec ses propres cercles pour regrouper localement les cultivateurs.

Les nouveaux agronomes, eux-mêmes issus et voués au monde agricole ont été inspirés des mêmes valeurs d'entraide et d'action collective. Rapidement, ils ont ressenti le besoin de se regrouper, d'établir des liens entre eux et avec le personnel des fermes et stations de recherche et des écoles d'Agriculture.

En 1921, la vie associative des agronomes de la Ville de Québec débute simultanément à celle de la Ville de Montréal et celle du Collège Macdonald, filiales de la *Canadian Society of Technical Agriculturists (CSTA)* créée l'année précédente. Notre Section est alors présidée par l'agronome Henri-C. Bois de Beauport; celui qui deviendra en 1935 président de l'exécutif provisoire du Conseil provincial des agronomes du Québec de la CSTA et président fondateur de la Corporation des agronomes du Québec (CAQ) en 1937.

L'année suivante, en 1938, la CAQ fonde la Corporation des agronomes de la région de Québec (CARQ). La CAQ devient la Corporation des agronomes de la province de Québec en 1942 avec la Loi constituant La Corporation des agronomes de la province de Québec. En 1974, avec l'implantation du Code des professions du Québec et la création de l'Ordre des agronomes du Québec l'année précédente, notre Section devient l'Ordre des agronomes du Québec, Section de Québec. Depuis 2021, elle est l'Ordre des agronomes du Québec-Section de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches.

Nos premières chroniques présentent comment les agronomes se sont regroupés et se sont associés aux institutions de recherche fédérales et provinciales et de formation universitaire agricole et agroalimentaire. Elles montrent le besoin ressenti par les agronomes, dès le début, de se donner une vie associative forte et adaptée à leurs besoins et à leurs particularités québécoises et les outils pour y arriver.

Les autres chroniques listent les actions de la Section de Québec qui a usé de moyens diversifiés et originaux pour remplir ses mandats exemplaires d'implication et de dévouement à la cause de la profession. Elle a été partenaire d'instances nationales qui sont passées de la défense des membres et la protection du public, au contrôle de la compétence et à l'intégrité des agronomes.

Mettant l'emphasis sur la vie associative et la présentation d'agronomes qui, par leur esprit d'initiative et leur travail assidu ont fait cheminer notre Section sous trois affiliations, nous vous présentons les buts et objectifs des différentes affiliations et en particulier la complémentarité entre une association et un ordre professionnel, et surtout comment la Section de Québec a cheminé.

Le temps fort de l'affiliation des agronomes de la région de Québec demeure, selon notre point de vue, l'affiliation sous la Corporation des agronomes du Québec de 1837 à 1974, gardienne à la fois de l'éthique professionnelle et de la protection du public. Il y a eu un avant, un pendant et un après.

L'agronome qui souhaite connaître l'histoire de sa profession et de ses bâtisseurs et, développer son sentiment d'appartenance à sa communauté professionnelle y trouvera une foule d'informations pertinentes, des faits historiques, des citations et des témoignages avec de nombreux hyperliens pour approfondir le sujet.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir une approche exhaustive. Au contraire, nous nous sommes référés à une liste de questions que l'agronome est susceptible de se poser. Souhaitons que les agronomes s'en inspirent pour assurer la continuité de la vie associative des agronomes québécois.

**Soyons fiers d'être agronome!**

## Chronique 1

### SI L'AGRONOMIE AVAIT TOUJOURS EXISTÉ

Sans porter le titre d'agronome, plusieurs personnages ont déployé, au 19<sup>e</sup> siècle, un savoir agronomique. Ils ont été suivis de centaines d'autres, tous aussi ingénieux les uns que les autres, qui nous ont amenés à la profession d'agronome que nous connaissons aujourd'hui. L'objet de nos chroniques nous invite à reconnaître des journalistes, des politiciens, des conférenciers agricoles et des démonstrateurs; nos principaux précurseurs de l'agronomie moderne.

Nous savons tous que l'agriculture a vu le jour, il y a environ 10000 ans, lorsqu'un paysan que l'on pourrait bien qualifier d'agronome décida de conserver des grains dans le but de les semer. À sa suite, de nombreuses autres personnes astucieuses et audacieuses nous ont menés au dernier siècle que [Mazoyer et Roudart](#) qualifient de deuxième révolution des temps modernes.

Nous pensons qu'un regard contemporain sur nos précurseurs du siècle de la grande révolution scientifique est pertinent pour apprécier et situer notre parcours et se projeter dans l'[agroécologie](#) de demain qui frappe à la porte.

Voici les notes biographiques de défenseurs de la cause agricole, de diffuseurs de connaissances agronomiques pour qui la parole, l'exemple et la plume ont été leurs outils de travail, la plupart du temps : [Robert Giffard](#), [William Evans](#), [Joseph-Xavier Perrault](#), [François Pilote](#), [Edouard-A. Barnard](#), [Isidore-Joseph-Amédée Marsan](#), [Jean-Charles Chapais](#), [Joseph-Édouard Caron](#), [Joseph-Noé Ponton](#), [François-Xavier-Antoine Labelle](#) et [Joseph-Alphonse Couture](#).

#### 1.1 JAMES MURRAY, AGRONOME DE FORMATION

James Murray, 1<sup>er</sup> gouverneur de la nouvelle province of Quebec (1763-1766), était agronome de formation. Il encouragea la culture de la pomme de terre. Il espérait jeter les bases d'une production rentable sur le plan commercial. « De 1770 à 1882, on produit assez de pommes de terre sur l'Île pour en exporter vers la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Nord-Est américain. » (1) Voir la chronique [Ce que la Conquête a changé dans notre assiette](#).

##### Référence :

1. Catherine Lachaussee, Chronique Ce que la Conquête a changé dans notre assiette, ICI Québec, RADIO-CANADA, Article, 1er octobre 2021.

Voir: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1827931/conquete-alimentation-changement-habitudes-quebec-regime-anglais>

#### 1.2 DES PRÉCURSEURS À L'AGRONOMIE MODERNE

[Joseph-Xavier Perrault](#) (1826-1905) est considéré comme le premier agronome et journaliste agricole canadien-français. « Il étudie l'agronomie en Angleterre (*Royal Agricultural College* de Cirencester) et en France (L'École d'agriculture de Grignon). En 1861, il fonde la Revue agricole publiée par la Chambre d'agriculture du Bas-Canada. » (1)

[Isidore-Joseph-Amédée Marsan](#) (1844-1924) a été conférencier agricole (1875) et professeur d'agronomie, d'écologie et de cultures spéciales à l'Institut agricole d'OKA (1903). « Il a été secrétaire-trésorier de la Société d'agriculture du comté de l'Assomption pendant 46 ans. La succursale montréalaise de l'Université Laval reconnut ses mérites en lui accordant le titre de docteur en sciences agricoles en 1915. » (2) *Lauréat de l'Ordre du mérite agricole du Québec* (1921), il a son monument dans la cour du Collège de l'Assomption.

[Jean-Charles Chapais](#) (1850-1926) a collaboré durant de nombreuses années au *Journal d'Agriculture* et est l'auteur d'un grand nombre de brochures et de volumes traitant de divers sujets agricoles. Vers 1880. « Il organisa, dans sa paroisse de Saint-Denis de Kamouraska, la première fabrique-école de beurre et de fromage. » (3) L'Université Laval lui a décerné un doctorat honoris causa (1916) et il a été lauréat de l'Ordre du mérite agricole du Québec (1922).

#### **Références :**

1. J.-Bte Roy, agronome, Histoire de la Corporation des agronomes de la province de Québec (1937/1970), p. 15 et 16.
2. F. Hudon, L'action agronomique au Québec, son histoire-son œuvre, Ordre des agronomes du Québec, Juin 1987, p. 19.
3. J.-Bte Roy, op. cit., p. 19.

## Chronique 2

### LES DÉBUTS DE L'AGRONOMIE MODERNE

L'avancement des sciences et des nouvelles technologies de la fin du 19<sup>e</sup> siècle était tel que les gouvernements modifient le système scolaire pour y inclure les sciences et technologies agricoles. La Loi sur les stations agronomiques, édictée par le gouvernement fédéral en 1886, lance la création des premières fermes expérimentales pour le développement des sciences agricoles à travers le Canada. Au Québec, les Écoles d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (1859) et d'OKA (1893) ainsi que le Collège Macdonald (1907) instaurent les premiers programmes de sciences agricoles québécois dès le début des années 1900.

Au début des années 1900, la majorité de la population québécoise pratique l'agriculture vivrière avec pour objectif de loger, habiller et nourrir la famille, mais il y a place au changement : « Agriculture familiale et autarcique, habitudes de culture routinière et sols usés, faibles rendements, ignorance et apathie, éloignement des marchés, manque d'instruction, voilà les principales caractéristiques de ce monde agricole en train de s'enliser et qui ne trouve comme solution que l'émigration. L'industrie laitière assurera la relève de cette agriculture déficiente et proprement appuyée et dirigée, saura la sortir de l'ornière. » (1)

À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, l'adoption d'une loi pour la création de fermes et de stations expérimentales fédérales a permis, sous la gouverne du [Dr William Saunders](#), la création de cinq fermes expérimentales : la ferme principale et centrale à Ottawa (pour l'Ontario et le Québec), Nappan (N.-É.), Brandon (Man.), Indian Head (Sask.) et Agassiz (C.-B.). (2) Dès le début du 20<sup>e</sup> siècle, de nombreuses stations expérimentales fédérales s'ajoutent et constituent le réseau de [stations de recherches en agriculture](#), à travers le Canada.

En 1918, le gouvernement provincial lance la ferme de recherche agricole de Deschambault. À l'origine, elle est une pépinière créée pour remplacer les pommiers détruits après le rude hiver de 1917. Elle devient une ferme-école en 1931 et une station de recherche agricole en 1952, avec le mandat de réaliser des travaux de recherche en zootechnie, en horticulture et en grandes cultures. En 1998, le MAPAQ et l'Université Laval y fondent le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault ([CRSAD](#)).

Bien avant le début de la démocratisation de l'automobile pour se déplacer, le remplacement de la force motrice du cheval pour travailler les champs et l'électrification des campagnes, l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, affiliée à l'Université Laval (1912), [l'Institut agricole d'Oka](#), affiliée à l'Université Laval à Montréal (1908) et le Collège Macdonald (1907) mettent sur pied leurs programmes de sciences agricoles, lançant du coup l'agronomie moderne.

Les fondateurs de ces écoles sont : l'abbé François Pilote, directeur du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le [Père trappiste Dom Antoine Oger](#), Louis Beaubien, commissaire à l'agriculture, W.C. Macdonald, manufacturier de Tabac et James William Robertson, commissaire à l'industrie laitière à Ottawa.

## Références :

1. F. Hudon, L'action agronomique au Québec, son histoire-son œuvre, Ordre des agronomes du Québec, Juin 1987, p. 16.
2. T.H. Anstey, Cent moissons, Direction générale de la recherche, Agriculture Canada 1886-1986, Série historique no 27, 1986, p.11.

R. Bélisle, [OKA au temps des professeurs ...](#) L'Institut agricole d'Oka, Okami, Journal de la Société d'histoire d'OKA, Volume XVIII, numéro 8, Automne 2003, 30 pages.

## 2.1 LES PIONNIERS DE L'AGRONOMIE MODERNE

Les pionniers de la profession d'agronome sont les premiers dispensateurs de conseils, de services et de sciences agricoles. L'agronome [Jean-Charles Magnan](#) les présentent en ces mots : « Faire agréer et mettre à profit les bonnes méthodes, vulgariser les meilleures pratiques, pourvoir à l'éducation rurale, aider les coopératives, les caisses populaires, l'Union catholique des cultivateurs, les cercles de jeunes, organiser les concours de ferme, etc., redonner une dignité à l'agriculture et créer une fierté rurale chez le peuple, voilà la première mission, très nouvelle et très dure, qui échet aux pionniers de l'agronomie. » (1)

« La coïncidence est totale avec cet article que je lisais ce matin au sujet de l'importance des Magnan père et fils dans l'enseignement agricole. Toutefois, la démarche la plus importante effectuée par Caron demeure l'embauche de cinq agronomes de district, dont les salaires viennent des octrois fédéraux.

Bacheliers de l'Institut agricole d'Oka, ces nouveaux fonctionnaires sont désireux de légitimer leur présence et leur savoir auprès de la population rurale. Ils choisissent de canaliser une bonne partie de leur énergie vers l'école primaire, lieu propice pour refouler le scepticisme des parents et former l'élite agricole de demain.

Jean-Charles Magnan, fils de Charles-Jean qui, en 1911 s'est vu confier par le gouvernement libéral de Lomer Gouin le poste d'inspecteur général des écoles catholiques, s'affirme bientôt comme le chef de file de cette première génération d'agronomes québécois.

En 1913, Magnan crée un précédent en devenant professeur d'agriculture à l'Académie de Saint-Casimir-de-Portneuf, dirigé par les Frères de l'Instruction chrétienne. Sur une ferme expérimentale située près de l'école, il organise un vaste jardin où ses élèves se livrent à différentes cultures. Il établit aussi un musée agricole et rédige plusieurs brochures sur ses méthodes d'enseignement, qui sont ensuite distribuées dans les écoles par le ministère de l'Agriculture. Les efforts de Magnan à Saint-Casimir portent fruit.

En 1915, une vingtaine d'académies rurales de garçon ajoutent à leur programme des cours théoriques et pratiques d'agriculture. Ces résultats ont de quoi réjouir le jeune agronome; en effet, Magnan déplore comme beaucoup d'autres l'influence néfaste des académies commerciales qui, écrira-t-il plus tard dans ses souvenirs autobiographiques, préparaient « par l'entremise d'un singulier programme scolaire » des gens pour toutes les professions, sauf celle de l'agriculture, et où le « souci de former une élite agricole » n'existait tout simplement pas. » (2)

## Références :

1. J.-C. Magnan, Confidences, Fides, 1960, p. 115.  
<https://archivescanada.accesstomemory.ca/magnan-jean-charles-1891-1985>
2. Claude André St-Pierre, agronome retraité, 6 décembre 2021.

## 2.2 LES CERCLES AGRICOLES; UN OUTIL PRIVILÉGIÉ PAR LES AGRONOMES

Les [cercles agricoles](#), qui œuvrent à l'échelle de la paroisse, encouragés et supportés par [É. A. Barnard](#) et le clergé, ont été reconnus en 1894 avec la [Loi sur les cercles agricoles](#), maintes fois abrogée. Créés pour les fins d'établissement des sociétés d'agriculture, ils ont été un important levier de la modernisation de l'agriculture québécoise en engendrant le [mouvement coopératif agricole](#) et les regroupements de cultivateurs. Ils ont facilité la formation agricole, l'accueil des conférenciers, l'accès aux livres et journaux agricoles et l'implantation d'entreprises.

Les rassemblements en cercles agricoles ont favorisé le développement de plusieurs organisations agricoles et l'implantation de l'industrie de transformation des aliments tels que les fromageries, les beurreries, les fabriques de sirop de sorgho et même celles de sucre de betterave. Plusieurs cercles de jeunes se succèdent (jeunes fermiers, jeunes agriculteurs, jeunes éleveurs, jeunes ruraux) avant la naissance de l'Association des jeunes ruraux du Québec (AJEQ) en 1962. (1) Les cercles de machineries agricoles sont l'ancêtre des coopératives d'utilisation de matériel agricole ([CUMA](#)).

Les [Cercles de Fermières](#), créés en 1915 par les agronomes Alphonse Désilets du ministère de l'Agriculture et Georges Bouchard, professeur à l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, l'ont été en vertu de la Loi sur les cercles agricoles. En 1968, ils ont été incorporés et se sont dotés d'une charte.

« À notre avis, dit le Journal Agriculture, les cercles ont une mission toute tracée. Ils doivent d'abord servir de trait d'union entre leurs membres, leur permettant d'obtenir plus facilement et à meilleur marché, par l'association, tout ce dont ils ont besoin : grains et graines de semence, instruments et animaux améliorés, etc. Les cercles peuvent aussi faciliter grandement les entreprises publiques ». (2)

### Références :

1. Voir : Historique de l'AJRQ à <https://ajrq.qc.ca/index.php/propos> .
2. N. E. Dionne, rédacteur en chef du Courrier du Canada, [Les cercles agricoles dans la province de Québec](#), 1881, p. 17-18.

## 2.3 LES DÉBUTS DE LA RECHERCHE EN SCIENCES AGRICOLES AU QUÉBEC

Au Québec, le gouvernement fédéral installe, en 1910, sa première ferme expérimentale à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, laquelle sera complétée d'un laboratoire de recherche. Elle devient, en 1995, le Centre de développement bioalimentaire du Québec ([CDBQ](#)). L'année suivante, il achète la [Ferme Stadacona](#) et en fait sa Station de recherche de Cap-Rouge (1) pour l'horticulture, la génétique, l'alimentation et la gestion des [chevaux et bovins](#)

[canadiens](#). De 1920 à 1949, la recherche animale est relocalisée à la ferme du Séminaire de Québec à Saint-Joachim.

Un réseau fédéral de stations, laboratoires et fermes de recherche s'installe : Farnham (1912), Covey Hill (1912-1940), Lennoxville (1914), Hemmingford (1914), La Ferme, en Abitibi (1916-1936), Normandin (1936), Macamic (1937-1943), Hull (1937), L'Assomption (1928-1985), CDRH de Saint-Jean-sur-Richelieu (1940), Saint-Charles-de-Caplan (1948-1970), Station de recherche de Sainte-Foy (1967), Sainte-Clotilde (1956-1962), Fort Chimo (1956-1965), Centre de recherche et de développement de Saint-Hyacinthe (1987). (2)

#### **Références :**

1. T.H. Anstey, Cent moissons, Direction générale de la recherche, Agriculture Canada 1886-1986, Série historique no 27, 1986, p. 38-39.
2. Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Les innovateurs enracinés dans la science, Histoire de la Direction générale de la recherche de 1886 à 2011, 442 pages.

## **2.4 L'ACTION AGRONOMIQUE S'ORGANISE AU DÉBUT DU 20<sup>E</sup> SIÈCLE**

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, bien que l'industrialisation et les moyens de transport fondent beaucoup d'espoir pour faciliter le travail à la ferme, pour augmenter la production et les rendements et faciliter l'accès à des marchés auparavant inaccessibles, l'action agronomique s'organise et se popularise, surtout à partir des années 1910.

Ce changement survient à la suite de l'instauration des programmes universitaires en sciences agricoles au Collège Macdonald et aux écoles supérieures d'agriculture d'Oka et de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de la mise sur pied d'un service agronomique en 1913 par le gouvernement du Québec, de l'engagement financier soutenu et avec les contraintes et opportunités de la 1<sup>re</sup> Guerre mondiale (1914-1918) ainsi que de la crise économique des années 30.

#### **Autres références pertinentes :**

M.-J. Lettre, archiviste, [L'enseignement agricole à Sainte-Anne-de-la-Pocatière : une histoire à cultiver](#), Volume 21, numéro 2, 2015, Les Éditions Histoire Québec, 5 pages.

U. Lafontaine, P.S.S., [Les Révérends Pères trappistes à Oka](#), Volume 1, numéro 2, décembre 1995, La Fédération des sociétés d'histoire du Québec, 5 pages.

## Chronique 3

### LA VIE ASSOCIATIVE DES TECHNICIENS AGRICOLES AU CANADA

Au début du siècle dernier, très peu d'organismes pouvaient facilement rassembler des individus désireux de partager leurs ambitions et leurs désirs, particulièrement dans un grand pays comme le Canada. Pour initier les premiers éléments d'une agriculture scientifique, la *Canadian Society of Technical Agriculturists* (CSTA) voit le jour en 1920.

[L'histoire de la CSTA](#) débute en 1919 quand cinq idéalistes, diplômés du [Collège Macdonald](#), Fred H. Grindley, Frank E. Buck, Garnet LeLacheur, Frank L. Drayton et Malcom B. Davis, se rencontrent pour discuter de la classification des personnes exerçant une activité agricole professionnelle au sein du gouvernement du Canada et de leur possible union dans une organisation à l'échelle canadienne. Selon Thomas H. Anstey, P. ag. : « *They were the guiding force behind the creation of CSTA.* » (1)

Lors du congrès de fondation en juin 1920, [Leonard S. Klinck](#), futur président de la *University of British Columbia*, est élu président de la CSTA et le secrétariat est confié à Fred H. Grinley.

Ce regroupement d'agronomes visait d'abord la promotion de l'agriculture scientifique, tant pour l'identification des besoins de recherche que pour son organisation professionnelle, en passant par les aspects plus matériels et économiques à travers des fermes expérimentales dans tout le pays. La mise au point de technologies intéressait également ses membres. Il en est résulté divers organismes qui sont aujourd'hui chapeautés par l'*Agricultural Institute of Canada* (AIC). De nombreux francophones joignirent cet organisme, dont nous n'avons retrouvé aux archives aucune version française des règlements.

Son premier président était très fier que les scientifiques du Canada fussent regroupés. Il précisa que le *British North America Act* confiait aux législatures provinciales le pouvoir de la formation et de la reconnaissance des compétences des professionnels. En effet, l'agriculture et les ressources naturelles sont encore des domaines de responsabilités partagées, auxquels les agronomes sont souvent confrontés.

#### Références :

1. T. H. Anstey, P. ag. The Evolution of AIC, Scientific Agriculture, Volume 1, number 1, January 1921, Agriscience, June 1990, 70e anniversary, (1920-1990), p. 5.
2. J. Fergusson Snell, [History of Macdonald College](#) of McGill University, A history from 1904-1955, Published for Macdonald College by McGill University Press, Montréal 1963, p.188.

### 3.1 LES TROIS PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA CONSTITUTION DE LA CSTA

La *Canadian Society of Technical Agriculturists* (CSTA), qui reposait sur trois principaux objectifs, prévoyait trois catégories de membres : réguliers, associés et honoraires. Celle qui avait la mission d'être la voix pour la recherche et l'innovation agricoles, aujourd'hui sous le nom de [Conseil de l'innovation agroalimentaire](#) (*Agri-Food Innovation Council*), demeure une voix unifiée de la recherche et de l'innovation bioalimentaires au Canada.

Selon sa constitution de 1920, le membre régulier « peut être un diplômé en agriculture d'une université ou d'un collège reconnu; ou un diplômé d'une université ou d'un collège principalement engagé dans la recherche, l'administration, l'éducation, l'expérimentation, la vulgarisation agricole, ou dans des activités connexes à caractère scientifique. Le membre régulier peut être aussi un non-diplômé dont l'occupation principale relève de l'une ou l'autre des disciplines ci-dessus mentionnées et prévues dans la loi. » (1)

Les petits malaises du fonctionnement linguistique de cet organisme, devenu l'*Agricultural Institute of Canada* (AIC) au niveau du Canada, font désormais l'objet d'ententes avec l'Ordre des agronomes du Québec et jadis avec la Corporation des agronomes du Québec.

Les trois principaux objectifs de cette constitution étaient :

- « Grouper tous ceux qui œuvrent en agriculture, soit dans le domaine scientifique, soit dans le domaine technique; unifier leur travail et coordonner leurs efforts afin d'accroître l'efficacité de la profession et la rendre davantage utile à l'agriculture;
- Hausser le niveau professionnel de ses membres et valoriser le travail des techniciens agricoles;
- Encourager le perfectionnement des cours d'agriculture; créer un climat favorable à la recherche et à l'expérimentation agricoles et favoriser ainsi l'obtention de crédits plus généreux à ces fins. » (2)

#### **Références :**

1 et 2. J.-Bte Roy, agr., Histoire de la Corporation des agronomes de la province de Québec, 1937/1970, p. 36.

## Chronique 4

### LES DÉBUTS DE LA VIE ASSOCIATIVE DES TECHNICIENS AGRICOLES

Les défis des premiers agronomes québécois étaient tels qu'ils ont vite dû s'entraider et collaborer pour servir une clientèle, souvent incrédule et réfractaire aux changements. Par nécessité, l'idée de s'associer a germé rapidement et s'est concrétisée avec la création de la *Canadian Society of Technical Agriculturist* (CSTA) en 1920, à la suite de l'initiative de cinq idéalistes diplômés du Collège Macdonald.

« En 1921, chacune des neuf provinces a au moins une section filiale de la CSTA. L'Ontario et la Saskatchewan en possèdent deux, le Québec trois : Collège Macdonald, Montréal et ville de Québec. Le représentant du Québec à l'exécutif national est A.T. Charron, chimiste provincial, de St-Hyacinthe. En 1927, la province de Québec fournit le président national en la personne de Louis-Philippe Roy, agronome, geste qu'elle répète six ans plus tard avec [Adélar Godbout](#), agronome également. » (1)

« De 1920 à 1930, le nombre de sections de la CSTA s'était accru de 13 à 21. Au Québec, de trois, il est passé à 7. Le Nord-Ouest québécois, le Collège Macdonald, la région de Montréal, la ville de Montréal, les Cantons de l'Est, la ville de Québec et Ste-Anne-de-la-Pocatière possédaient leur section présidée respectivement par MM. D.-J. Pomerleau, J.-N. Bird, Révérend Frère Léopold, L.-C. Roy, J.E. Lemire, [Henri-Charles Bois](#) et [E. Campagna](#). » (2)

La Société des techniciens agricoles du Canada fondée en 1920 devient, en 1944, l'Institut agricole du Canada (*Agricultural Institut of Canada*) et, en 1995, le [Conseil de l'innovation agroalimentaire](#) (*Agri-Food Innovation Council*). Elle a été le ferment de la vie associative de la Corporation des agronomes de la province de Québec (CAPQ).

#### Références :

1. J.-Bte Roy, agr., Histoire de la Corporation des agronomes de la province de Québec, 1937/1970, p. 36.
2. J.-Bte Roy, op. cit. p. 37.

### 4.1 LA VIE PROFESSIONNELLE D'ADÉLARD GODBOUT (1892-1956)

1916-1918 : Il étudie à l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

1919: Il devient l'assistant du professeur [Louis-de-Gonzague Fortin](#);

1919-1930 : Il enseigne à l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et, par la suite, se spécialise au [Massachusetts Agricultural College](#);

1922-1925 : Il est agronome au ministère de l'Agriculture;

1929 : Il est élu député de la circonscription de L'Islet sous le gouvernement Taschereau;

1930 : Il est nommé ministre de l'Agriculture et de la Colonisation; Récipiendaire d'un doctorat honoris causa de l'Université Laval;

**1933-1934** : Président national de l'Association des techniciens agricoles du Canada (CSTA);

**1934** : Il dirige les assises de la CSTA qui se tiennent à OKA et au Collège Macdonald;

1934 : Il reçoit un doctorat ès sciences de l'Université de Montréal;

1936 : (11 juin au 26 août): Chef du Parti libéral et Premier ministre nommé du Québec

1936-1939 : Chef du Parti libéral;

1939-1944 : Premier ministre élu du Québec;

1939-1944 : ministre de l'Agriculture et ministre de la Colonisation;

**1957** : Commandeur de l'Ordre du mérite agronomique;

1962 : Commandeur de l'Ordre du mérite agricole de France.

#### **Références pertinentes :**

Adélard Godbout: [https://fr.wikipedia.org/wiki/Ad%C3%A9lard\\_Godbout](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ad%C3%A9lard_Godbout).

Thèse de doctorat (UL) de Jean-Guy Genest « Vie et œuvre d'Adélard Godbout, 1892-1956 » et son livre « Godbout »: <https://www.septentrion.qc.ca/catalogue/godbout>.

Gaétan Godbout, Adélard Godbout. D'agronome à premier ministre : une ascension fulgurante, Histoire du Québec, Volume 1, numéro 1, juin 1995, page 33 et 34. (Érudit.org)  
[Adélard Godbout. D'agronome à premier ministre : ... – Histoire Québec – Érudit](#)

## **4.2 LA VIE PROFESSIONNELLE D'HENRI-C. BOIS (1897-1962)**

1917-1918 et 1919-1921 : Il étudie à l'institut agricole d'OKA (IAO) et obtient une licence en sciences agricoles;

1918 : Service militaire;

1921-1923 : Il étudie à l'Université Cornell, à l'Institut national agronomique à Paris et à l'Institut catholique de Paris;

1921-1929 : Professeur d'économie politique et rurale à l'IAO; 1929 à 1938: Chef du Service de l'économie rurale au ministère de l'Agriculture (Fondateur et premier directeur de la division d'économie agricole de ce ministère);

**1920-1935** : Président de la Section de Québec de la CSTA;

**1935-1937** : Président de l'exécutif provisoire du Conseil provincial des agronomes du Québec de la CSTA;

**1937-1942** : Fondateur et premier président de la Corporation des agronomes du Québec (CAQ). Il a convoqué et présidé le premier congrès de création d'une association provinciale pour les agronomes, la Corporation des agronomes du Québec;

1938 : Secrétaire et assistant-gérant à la Coopérative Fédérée. Il est simultanément vice-président de l'Union catholique des cultivateurs;

**1942-1952** : Syndic de la Corporation (maintien de l'honneur, de la dignité et de la discipline des membres);

1943 : Gérant général de la Fédération des coopératives agricoles de la province;

1944 : Président du Conseil supérieur de la coopération. Il succède au très révérend Père Georges-Henri Lévesque;

1946 : Président fondateur du Conseil canadien de la coopération;

1949 : Doctorat honoris causa de l'Université de Montréal (Institut agricole d'Oka);

**1954** : Commandeur de l'Ordre du mérite agronomique;

1957 : Nommé au Sénat canadien au sein duquel il devient un ardent défenseur de programmes dynamiques dans le domaine de la conservation;

1963 : Il est admis au Temple de la renommée de l'agriculture; Il a aussi siégé au comité exécutif de la Fédération canadienne de l'agriculture et de la Fédération canadienne des producteurs de lait et présidé la Commission de l'industrie laitière.

À partir de l'an 2000, le [Prix Henri-C.-Bois](#) de l'OAQ est accordé à l'agronome qui, bénévolement, s'est distingué par son implication exceptionnelle dans les activités de l'Ordre.

**Référence pertinente :**

R. Bélisle, Henri-Charles Bois, Oka au temps des professeurs ..., L'institut agricole d'Oka – Rappel Historique, Okami, Journal de la Société d'histoire d'Oka, Volume XVIII, numéro 2, Automne 2003 p. 12.



## Chronique 5

### LA NAISSANCE DE LA PROFESSION D'AGRONOME

Le 3 octobre 1913, entraient en fonction les cinq premiers agronomes nommés par le ministre de l'Agriculture du Québec, Joseph-Édouard Caron. Sous le titre « agronome de comté », nos pionniers avaient la mission de veiller au progrès de l'agriculture québécoise dans des comtés déterminés. Ces nouveaux fonctionnaires, affairés dans le nouveau champ de l'agronomie, ont dû user d'initiatives originales, agir avec habileté et tact pour s'associer aux leaders du milieu rural et combattre bien des préjugés chez les nombreux réfractaires aux changements. **La profession d'AGRONOME était née.**

En 1911, le gouvernement fédéral vote la Loi sur l'enseignement agricole et offre aux provinces consentantes 1 M \$ sur 10 ans, afin de les aider à établir leur enseignement agricole. Le Québec recevra ainsi 250 000 \$ par an pour cet enseignement et pour organiser son service d'agronomes, mis sur pied en 1913 (1). Au Québec, ces subsides ont permis le lancement des programmes de sciences agricoles et les services agronomiques.

Avec la mission de veiller au progrès de l'agriculture québécoise, le 3 octobre 1913, cinq jeunes diplômés sont nommés agronomes de comté par le ministre de l'Agriculture du Québec, [J-Edouard Caron](#). Au service de la grande région de Québec, il mandate les agronomes Abel Raymond (Oka, 1912) dans Bellechasse et Dorchester, [Jean-Charles Magnan](#) (Oka, 1912) dans Portneuf et Champlain, Alphonse Roy (Oka, 1913) dans Montmorency et Québec, Henri Cloutier (Oka, 1912) dans Rouville et Iberville ainsi que Raphaël Rousseau (Oka, 1911) dans Bagot et Drummondville.

Lors de sa nomination au titre de Commandeur de l'Ordre du mérite agricole, en 1938, l'agronome Raphaël Rousseau décrit la mission des premiers agronomes : « Nous (les agronomes de comté) fûmes envoyés dans un champ nouveau pour y accomplir une tâche nouvelle et, malgré notre inexpérience, nous y avons mis tout notre courage, notre volonté, l'enthousiasme de nos jeunes années. Les meilleurs éléments de la classe rurale nous ont bien accueillis; c'est avec eux que nous avons travaillé, ils nous ont aidés à détruire beaucoup de préjugés chez les moins bien disposés; toujours ils nous ont défendus contre les persécutions de clans incorrigibles. » (2)

Le mandat de ces nouveaux fonctionnaires, initiateurs de l'œuvre agronomique moderne, est décrit dans leur premier rapport annuel au ministre de l'Agriculture. Voici quelques extraits :

**Jean-Charles Magnan** rapporte qu'il a donné 42 conférences aux cultivateurs. Il précise : « J'ai traité les sujets suivants : élevage, industrie laitière, enseignement agricole, la « gale poudreuse », les spécialités agricoles, le contrôle laitier, etc. J'ai aussi donné 25 démonstrations pratiques. » (3)

**Alphonse Roy** écrit : « Ayant appris que le nodule noir faisait des dommages considérables, aux cerisiers et aux pruniers, sur une grande partie de la Côte-de-Beaupré, sur l'Île d'Orléans, et à quelques endroits du comté de Québec, nous avons entrepris, L.-Ph Roy et moi, de faire une guerre sans merci à cette maladie redoutable. » (4)

**Henri Cloutier** informe son supérieur qu'à travers ses conférences, ses démonstrations, ses visites à domicile, il a aidé à l'organisation d'une compagnie composée de cultivateurs de la paroisse de Henryville, qui mettra en conserve le blé d'Inde et les tomates, et aussi qu'il a donné trois conférences pour leur venir en aide. « De plus, j'ai fait cultiver un champ de tomates, comme démonstrateur. » (5)

**Raphaël Rousseau** liste ses initiatives : « conférences agricoles, 99; visites aux cultivateurs, 376; assemblées diverses, 12; démonstrations pratiques 12; visiteurs reçus à mon bureau, 51; jardins scolaires, nombre d'élèves, 150; lettres reçues, 388; lettres envoyées, 555; distributions d'œufs, 41 douzaines; poulets vivants, un mois après l'éclosion, 239 ». (6) Il dit avoir connu 407 cultivateurs de son district.

**Abel Raymond** déclare : « Afin d'encourager d'une manière régulière et continue l'horticulture et l'arboriculture, écrit-il à son ministre, on a organisé la Société d'horticulture de Bellechasse » (7) « Dans son rapport de 1914, Abel Raymond rapporte avoir visité 34 paroisses dans les comtés de Bellechasse, de Dorchester et de Montmagny et avoir attiré près de 4500 personnes à ses conférences. » (8)

#### Références :

1. F. Hudon, L'action agronomique au Québec, son histoire-son œuvre, Ordre des agronomes du Québec, 1987, p. 17.

2 à 7. J.-Bte Roy, agronome, Histoire de la Corporation des agronomes de la province de Québec (1937/1970), p. 22 à 25.

8. Le rôle déterminant des agronomes, Au fil des ans, [Bulletin de la Société historique de Bellechasse, vol. 17, numéro 4](#), automne 2005, p. 29.

### 5.1 QUI A PERSUADÉ LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE FONDER UN CORPS PROFESSIONNEL DES AGRONOMES?

En septembre 1913, Joseph Pasquet de l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Jean-Charles Chapais, commissaire de l'industrie forestière dans l'administration fédérale et Hadelin Nagant, directeur du Journal d'Agriculture ont convaincu le ministre J.-Édouard Caron de la nécessité d'employer des agronomes au service des cultivateurs sur le modèle des corps agronomiques de France et de Belgique.

« La discussion se déroula assez âpre et laborieuse, ajouta M. Pasquet, vu que M. Caron préférait se servir de cultivateurs pour enseigner l'agriculture. Finalement, il se rendit au désir de ses interlocuteurs, assurant ainsi l'emploi des cinq nouveaux bacheliers en agriculture. Ils devaient remplir la fonction d'agronomes officiels, sous la direction du ministère. Comme je l'ai noté précédemment, cela arriva en octobre 1913. » (1)

#### Référence :

1. J.-C. Magnan, Confidences, Fides, 1960, p. 123 (Il réfère à une lettre reçue du professeur Pasquet en septembre 1913).

**Note :** François Hudon, op. cit., p. 23, relate cette rencontre, mais remplace le professeur Pasquet par Joseph Pasquin, professeur à l'École d'Oka.

## 5.2 ORIGINE DE LA FONDATION DES COOPÉRATIVES

Dans Histoire de la Coopérative Fédérée, [Promoteurs et administrateurs](#), l'auteur parle du rôle de l'agronome de comté et présente en photo Jean-Charles Magnan, Abel Raymond et Jean-Baptiste Cloutier. « À l'origine de la fondation des coopératives agricoles, on retrouve toujours deux personnages : le curé et l'agronome de comté. Ils participent activement à l'organisation des sociétés et restent personnes ressources pour les administrateurs. » (1)

### Référence :

1. Jacques Saint-Pierre, Histoire de la Coopérative fédérée de Québec : l'industrie de la terre, Institut québécois de recherche sur la culture, 1997, Les presses de l'Université Laval, p. 106.



## Chronique 6

### LA VIE ASSOCIATIVE DES AGRONOMES DE LA SECTION DE QUÉBEC

Depuis 1921, les agronomes de la section de Québec s'impliquent activement au développement de la profession d'agronome par la mise en place d'un organisme canadien et de structures québécoises. Sous la présidence d'[Henri-C. Bois](#), ils fondent la Filiale ville de Québec affiliée à la *Canadian Society of Technical Agriculturists* (CSTA). C'est le début et l'organisation de la vie associative des agronomes du Québec et du Canada.

Après de nombreuses rencontres, les agronomes québécois fondent trois sections ou filiales de la *Canadian Society of Technical Agriculturists* (CSTA) : Macdonald College, Montréal et Ville de Québec. Lors du congrès de 1922, l'agronome au ministère de l'Agriculture du Québec [Alphonse Désilets](#), de la section de Québec, est élu représentant du Québec à l'exécutif national et il remplace A.-T. Charron, un chimiste de Saint-Hyacinthe. En 1927, le professeur et agronome Louis-Philippe Roy devient le président national. Six ans plus tard, ce sera au tour d'[Adélard Godbout](#).

L'an 1921 marque la naissance de la section des agronomes de Québec, présidée par Henri-C. Bois de Beauport, celui qui deviendra le fondateur de la Corporation des agronomes du Québec. De 1920 à 1930, le nombre de sections québécoises de la CSTA passe de trois à sept avec l'ajout des sections de Sainte-Anne-de-La-Pocatière, des Cantons de l'Est, de la région de Montréal et du Nord-Ouest québécois. La section du Lac-Saint-Jean s'ajoutera en 1936.

Cette volonté de contribuer au développement de la profession d'agronome au Québec et l'initiative de se regrouper en association ont mené à un Conseil provincial de la CSTA en 1935, à la Corporation des agronomes du Québec (CAQ) de 1937 à 1942, à la Corporation des agronomes de la Province de Québec en 1942 (CAPQ) et à l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) en 1974. Les agronomes de la région de Québec fondent, en 1938, leur Corporation des agronomes de la région de Québec (CARQ) qui devient l'OAQ Section de Québec en 1974 et depuis 2021, l'OAQ Section de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches.

#### 6.1 LA VIE PROFESSIONNELLE D'ALPHONSE DÉSILETS

**Alphonse Désilets, agronome**, obtient un diplôme de l'Institut agricole d'OKA en 1914 et fait deux stages au Collège de Guelph. (1)

1915-1917 : Agronome de district. Il met sur pied les Cercles de fermières;

1917-1929 : Directeur de l'Économie domestique, des cours agricoles et ménagers;

**1922** : Élu représentant du Québec à l'exécutif national de la CSTA.

Après 1929, au Service de l'Instruction publique, il est directeur général de l'enseignement ménager agricole. Il a aussi été secrétaire-archiviste de l'Institut canadien de Québec. J'ai lu qu'il a été, en 1923, l'un des fondateurs, président, administrateur et secrétaire de la Société des poètes canadiens-français.

Il a été, avant tout, un homme de lettres. Sa bibliographie fait état de plusieurs ouvrages poétiques dont Mon pays, Mes amours, en 1912. (2)

**Références :**

1. Père Louis-Marie, O.C.R., L'Institut d'Oka, Cinquantenaire 1893-1943, p. 113.
2. Alphonse Désilets, E.E.A., (Poésie), [Mon Pays, mes Amours](#), La Trappe, Institut agricole d'Oka, 1913, 148 pages.

**Référence pertinente :**

Alphonse Désilets, 1888-1956, Bibliographie et informations, Babelio,  
<https://www.babelio.com/auteur/Alphonse-Desilets/692776>

## **6.2 LA VIE PROFESSIONNELLE DE LOUIS-PHILIPPE ROY**

**Louis-Philippe Roy, agronome**, obtient un diplôme de l'Institut agricole d'Oka en 1914 et poursuit ses études agronomiques au Collège de Guelph.

1915-1919 : Il enseigne la grande culture à l'Institut agricole d'Oka;

1926 : Doctorat honoris causa de l'Université Laval;

1919-1929 : Chef du Service de grande culture au ministère de l'Agriculture;

1926-1938 : Premier président de l'association des Anciens d'Oka;

1927-1928 : Président national de la CSTA;

1929-1936 : Chef des Services du ministère de l'Agriculture;

1934 : Lauréat de l'Ordre du mérite agricole du Québec;

1937-1939 : Directeur de l'École de laiterie de Saint-Hyacinthe ;

1939-1944 : Sous-ministre à l'Agriculture sous l'Honorable Adélard Godbout et président du bureau de direction du ministère de l'Agriculture composé des quatre services : horticulture, économie rurale, industrie animale et administration. (1)

**Référence :**

1. Père Louis-Marie, O.C.R., L'Institut d'Oka, Cinquantenaire 1893-1943, p. 108.

## Chronique 7

### LA GRANDE DÉPRESSION DES ANNÉES 1930 S'AVÈRE FAVORABLE À LA VIE ASSOCIATIVE DES AGRONOMES

À la suite de la prospérité économique engendrée par la Première Guerre mondiale, la décennie de la fondation de la Corporation des agronomes du Québec est marquée par une sévère crise économique. Ce sont des années de misère, de faillites et de pauvreté. Tout porte à croire que cette situation difficile des années trente a été favorable à une vie associative intense de la part des agronomes de la province de Québec.

Pour apprécier la situation des années trente, il faut savoir que l'agriculture s'y engage dans un état de malaise. « L'agriculture est dans le marasme » vient de lancer son nouveau ministre, [Joseph-Léonide Perron](#). (1) L'impression déprimante est atténuée par les espoirs nés de son nouveau programme d'envergure qui ne vise pas moins que la régénération de l'agriculture du temps, voire un retour à la colonisation.

Le Plan Perron « prône la concentration de la production, l'augmentation de la qualité. Il favorise le mouvement coopératif, et annonce la réforme de la Coopérative Fédérée, la ruralisation de l'enseignement primaire, le développement des cours abrégés agricoles, l'amélioration des conditions matérielles des écoles d'agriculture, la formation d'un comité d'étude des marchés, de la construction d'entrepôts, de la vente coopérative, etc. » (2)

Pour atteindre ses objectifs, le ministère de l'Agriculture du Québec se dote de quatre unités de services : agronomes, économie rurale, production animale et horticulture.

Le 29 novembre 1930, l'agronome Adélard Godbout devient ministre de l'Agriculture, à la suite du décès de Joseph-Léonide Perron. Il continue le programme Perron qui est l'œuvre conjointe de trois illustres agronomes : Louis-Philippe Roy, [Henri-C. Bois](#) et [Stanislas-J. Chagnon](#).

#### Références :

1. J.-Bte Roy, agr., Histoire de la Corporation des agronomes de la Province de Québec, 1937/1970, p. 29.
2. J.-Bte Roy, op. cit., p. 30.

#### 7.1 LA VIE PROFESSIONNELLE DE STANISLAS-J. CHAGNON

Stanislas-J. Chagnon, agronome, réalise des études classiques et un B.A à l'Université d'Ottawa. Il poursuit des études agronomiques à l'Université d'Ames, Iowa et y obtient un diplôme de maîtrise en industrie animale;

1921-1927 : Directeur de la recherche sur les porcs et les moutons à la Ferme centrale d'Ottawa;

1927-1950 : En 1927, le ministre de l'Agriculture du Québec, [J.-E. Caron](#), le nomme assistant-chef de l'industrie animale. À la fin de l'année 1928, [J.-L. Perron](#), devenu ministre de l'Agriculture, le nomme chef du service de l'industrie animale. En 1932, c'est au tour d'Adélard Godbout qui a succédé à J.-L. Perron de le nommer directeur de la nouvelle

Ferme-école de Deschambault, aujourd'hui le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault ([CRSAD](#)). En 1936, le nouveau ministre de l'Agriculture [Bona Dussault](#) lui ajoute la direction du Service des Agronomes. En 1940, il devient directeur [l'École de laiterie de Saint-Hyacinthe](#) et en 1945, il est vice-président et gérant général adjoint de la maison W.H. Perron, à Montréal.

1938-1939 : Directeur de la CARQ

1950 : De retour à Ottawa, l'agronome Stanislas-J. Chagnon prend la vice-présidence de la Commission de soutien des prix agricoles et finalement le poste de sous-ministre en 1955.

#### Référence :

L'homme du mois, Monsieur [Stanislas-J. Chagnon](#), nouveau sous-ministre adjoint de l'Agriculture à Ottawa, Le Bulletin des agriculteurs, mars 1955, p. 13 et 80 à 82.

<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2442029>

## 7.2 LA RÉORGANISATION DES SERVICES AGRONOMIQUES DE 1933

Vingt ans après la nomination des premiers agronomes de comtés, le ministère de l'Agriculture fait une introspection et compare les résultats des agriculteurs québécois avec ceux de l'Ontario et de l'Ouest canadien. Il constate qu'il y a encore place à l'amélioration et urgence d'agir pour conserver et développer nos marchés. Il convient de procéder à une réorganisation du système agronomique dans la province.

En 1913, le ministère de l'Agriculture avait nommé cinq agronomes de comtés et leur avait donné la mission d'améliorer le sort des cultivateurs et le devoir d'organiser le relèvement économique des agriculteurs. Vingt ans plus tard, ils seront plus de 250 répartis dans 20 districts créés par le ministre de l'Agriculture [Adélard Godbout](#), agronome.

« Les 20 districts seront dirigés par 30 agronomes régionaux qui seront aidés de 82 agronomes de comtés, de 50 inspecteurs de beurreries et fromageries, puis une centaine d'agronomes spéciaux et instructeurs. Tous les officiers d'un district sont responsables à l'agronome de ce district. » (1)

Pour en savoir davantage sur l'évolution de l'intervention des agronomes, la situation et la réorganisation des services-conseils en agronomie en 1933 et connaître la liste des agronomes par district, nous vous proposons un article du Bulletin des agriculteurs de mai 1933. Après avoir énoncé divers critiques et constats, l'auteur conclut en invitant les agriculteurs de la manière suivante : « Les agronomes sont à notre disposition, ils sont compétents pour nous être utiles; servons-nous-en. » (2)

#### Références :

1 et 2. Oscar Gatineau, [250 techniciens agricoles au service des cultivateurs](#), Le Bulletin des agriculteurs, Volume 18–No 18, Montréal, 4mai 1933, p. 1 et 6.

## 7.3 L'AGRONOME ET LA COLONISATION (LE RETOUR À LA TERRE)

Il ne faut pas passer sous silence la contribution des agronomes dans l'effort de colonisation de nouveaux territoires agricoles à la suite de la crise économique de 1929. Des citoyens, en

situation précaire, répondent à l'invitation du clergé et de l'État. Ce dernier alloue des budgets à la construction de routes, au soutien de sociétés de colonisation et de l'aide matérielle et financière aux colons. Plusieurs agronomes, du sud de la Province, dont la région de Québec, ont prêté main-forte comme agronome-colon ou représentant de l'État.

À la suite de la crise économique de 1929, le gouvernement de l'époque ouvre à la colonisation les régions de l'Abitibi et du Témiscamingue et les comtés de Témiscouata, Rimouski, Matane, Bonaventure et Gaspé.

Après certains reculs dans les années 1920, le thème de la colonisation comme entreprise messianique redevient d'actualité dans le contexte de [la crise économique de 1929](#). Une partie des élites, dont les agronomes et le clergé reprennent les thèses de la colonisation défendues au siècle précédent; ils affirment que le système industriel constitue l'antithèse des idéaux de la nation. Avec des programmes comme le plan Vautrin de 1935, la population de l'Abitibi, passe de 23692 en 1931 à 64000, dix ans plus tard.

« Du nom du ministre de la Colonisation de la Chasse et des Pêcheries, [Irénée Vautrin](#), [le plan Vautrin](#), qu'adopte le gouvernement libéral de [Louis-Alexandre Taschereau](#), vise à soutenir un effort de colonisation dans les régions éloignées du Québec. Dans le but d'offrir une alternative aux urbains qui sont affligés par le chômage, le gouvernement du Québec met sur pied un programme favorisant l'établissement de colons dans des régions éloignées comme l'Abitibi et la Gaspésie. Cette aide prévoit le versement de subventions facilitant l'installation des colons sur des terres, ce que l'on perçoit comme une alternative au ralentissement de l'économie dans les villes. » (1)

Pour fixer définitivement le colon dans l'espace, on avait compris, comme le soulignait l'agronome J.-R. Gauthier en 1943, que « le colon ne devient vraiment cultivateur que par l'augmentation de son cheptel. Sa première vache l'attache à son lot, la dixième en fait un agriculteur ». (2) Après la mise en culture d'une certaine superficie, le colon devient propriétaire du fonds de terre et son lot devient légalement sa propriété, sous le vocable d'un lot patenté.

Nous vous invitons à lire l'histoire de [l'agronome-colon Joseph Laliberté](#), originaire de Sainte-Claire, Dorchester, qui a eu à s'occuper plus des affaires des autres que de ses propres affaires. Son apport de coopération a été significatif dans les coopératives de services et de travailleurs, l'Union catholique des cultivateurs, les Caisses populaires Desjardins, et les organismes paroissiaux. Il est récipiendaire de l'Ordre du mérite coopératif en 1958 et de l'Ordre du Mérite agronomique en 1976. (3)

#### Références :

1. Adoption d'une loi provinciale encourageant la colonisation, 2 mai 1935, <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/quebec/evenements/20874>.
2. Maurice Asselin, [La colonisation de l'Abitibi « un projet géopolitique »](#), Thèse de maîtrise déposée au Département de Géographie de l'Université Laval, février 1982, p.145.
3. Joseph Laliberté, agronome colonisateur en Abitibi, [La mutation de l'agriculture au Québec, La renaissance catholique](#), Rédaction : Maison Sainte-Thérèse, Numéro 268, Février 2024.

En lien avec le sujet :

- Claude Dubé, La colonisation dirigée, Continuité, Érudit À la douzième minute de ce film de l'abbé Proulx, nous voyons l'agronome Laliberté qui essouche avec son bœuf.
- Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, Histoire du Québec contemporain : le Québec depuis 1930, Montréal, Boréal, 1986, p.38-39. Discours du ministre Irénée Vautrin (17 octobre 1934), cité dans Odette Vincent et al., Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue, « Les régions du Québec », Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1995, p.171-172.

## Chronique 8

### LES INITIATEURS DU MOUVEMENT AYANT CONDUIT À LA CORPORATION DES AGRONOMES

Les agronomes de la Section de Québec affiliée à la *Canadian Society of Technical Agriculturists (CSTA)*, réunis en assemblée le 18 décembre 1934, « discutent des moyens à prendre pour activer l'intérêt des sociétaires envers un groupement qui, dans l'opinion de plusieurs, ne donne pas aux agronomes du Québec, ce qu'ils attendent de lui ». (1) Ils amorcent le mouvement conduisant à la nomination d'un Conseil provincial, en juin 1935, et à la fondation de la Corporation des agronomes du Québec en mai 1937.

« Dans le but de coordonner les activités des sections du Québec, la nomination d'un conseil provincial est alors demandée au conseil général de la CSTA. La requête est approuvée au congrès annuel de la CSTA à Edmonton, en juin 1935. » (2)

Le 6 novembre 1935, les délégués des sept sections des agronomes du Québec conviennent que deux délégués par section et le président ou vice-président français de la CSTA composeront le bureau de direction du Conseil provincial. Les membres de l'exécutif sont choisis par les délégués. Ils élisent « un exécutif provisoire composé des agronomes Henri-C. Bois, président, Émile-A. Lods, vice-président, et Roger-P. Charbonneau, secrétaire ». (3) De 1935 à 1937, ce trio jouera un rôle déterminant dans la fondation de la Corporation des agronomes du Québec, en 1937.

Les agronomes du Québec ont été les premiers au Canada à se regrouper sur le plan professionnel. La seconde province à le faire sera la Saskatchewan en 1946.

Note; Après les services bénévoles de Roger-P. Charbonneau, au début de 1938, le Conseil provincial embauche l'agronome Roméo Martin au poste de secrétaire général. À la suite de sa démission, il est remplacé en 1939 par l'agronome René Monette qui occupera le poste jusqu'en 1960.

#### Références :

1, 2, et 3. J.-Bte Roy, agr., Histoire de la Corporation des agronomes de la Province de Québec, 1937/1970, p.38.

### 8.1 LA VIE PROFESSIONNELLE DU PROFESSEUR ÉMILE-A. LODS

Émile-A. Lods, agronome-professeur, né en 1888, étudie au Collège Macdonald entre 1908 et 1912 et à l'Université Cornell, où il obtient sa maîtrise en sciences agricoles en 1925. Il devient professeur en Plant Science au Collège Macdonald en 1916 et, par la suite, agronome officiel à Cowansville. Il réalise son service militaire en 1917-1918. Il cumule plus de quarante années en enseignement au Collège Macdonald et en recherche et développement de céréales plus hâtives à saison froide et courte, en particulier l'avoine.

Au sein de la profession, il est président de la Section du Collège Macdonald, vice-président du Conseil provincial (1935-1937) et vice-président de la Corporation (1937 à 1942). Il préside la Corporation des agronomes du Québec de 1945 à 1947.

L'agronome Lods est récipiendaire d'un doctorat en sciences agricoles de l'Université de Montréal, du titre de Commandeur de l'Ordre du mérite agricole (1955), de l'Ordre du mérite agronomique (1954) et *Fellow de l'Agricultural Institute of Canada*.

Il a aussi été président du Conseil provincial des semences du Québec, président de l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) et membre du Conseil des recherches.

## **8.2 LA VIE PROFESSIONNELLE DE ROGER-PH CHARBONNEAU**

L'agronome Roger-Philippe Charbonneau étudie à OKA de 1917 à 1921 et obtient un diplôme dans la même promotion qu'Henri-C. Bois. Il poursuit ses études agronomiques aux universités de Syracuse et de Cornell.

-1923-1926 : Assistant-régisseur de la Ferme expérimentale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

-1926-1931 : Propagandiste de l'Association Holstein;

-1931-1933 : Agronome de comté;

-1933-1940 : Agronome régional de Montréal.

« Après avoir œuvré dans la CSTA à titre de secrétaire de la section de Montréal, il fut l'un des artisans de la Corporation des agronomes du Québec. » (1) Il est secrétaire-trésorier du Conseil provincial de 1935 à 1937 et devient le premier secrétaire de la Corporation (1937-1938). Il organise, à Québec, la première assemblée générale de la Corporation. Terrassé par la maladie, il décède à l'automne 1941, à 42 ans.

### **Référence :**

1. J.-Bte Roy, op. cit., p. 196.

## **8.3 LA VIE PROFESSIONNELLE DE ROMÉO MARTIN**

L'agronome [Roméo Martin](#) étudie à OKA de 1929 à 1933 puis entre à la Station expérimentale de l'Assomption. En 1935, il est inspecteur des coopératives au ministère de l'Agriculture et « on le retrouve secrétaire de la Coopérative Fédérée et bras droit d'Henri-C. Bois » (1), en 1937. En 1938-1939, il est secrétaire-trésorier de la Corporation et, en 1942, il est « le vérificateur des comptes de la Corporation, poste occupé auparavant par Raymond Ferron (1937-1940) et Laurier Descôteaux (1940-1941) ». (2) Il a été le premier secrétaire-général embauché par la Corporation de 1938 et remplacé en 1939 par l'agronome Renée Monette, vice-président de la CARQ en 1941-1942 et président de la CAPQ en 1960-1961.

### **Références :**

1. Père Louis-Marie, O.C.R., L'Institut d'Oka, Cinquantenaire 1893-1943, p. 298.

2. F. Hudon, L'action agronomique au Québec, OAQ, 1987, p. 48.

## Chronique 9

### LA CORPORATION DES AGRONOMES DU QUÉBEC VOIT LE JOUR EN 1937

Lors du congrès du Conseil provincial des agronomes de la province de Québec de la *Canadian Society of Technical Agriculturist* (CSTA) de mai 1937, à Sherbrooke, il est discuté et convenu, à l'unanimité, de créer une association provinciale pour les agronomes du Québec. Les membres présents s'entendent sur sa constitution et ses règlements. L'assemblée adopte majoritairement l'appellation *Corporation des agronomes du Québec* (CAQ) et élit Henri-C. Bois, président et Elzéar Campagna, vice-président. Le 19 juin 1937, Roger-P. Charbonneau, de Montréal, est nommé secrétaire intérimaire. Les lettres patentes qui officialisent la fondation de la Corporation sont reçues le 13 août 1937.

Pour accompagner Henri-C. Bois et Elzéar Campagna et Roger-P. Charbonneau, neuf autres agronomes sont élus au Conseil général de la Corporation. Ce sont : Ernest-Dubé (Rimouski), Charles Gagné (Sainte-Anne-de-la-Pocatière), André Auger (Québec), Stéphane Boily (Sherbrooke), William Houde (Montréal), Émile-A. Lods (Collège Macdonald), J.-R. Gauthier (Macamic) et Adhémar Belzile (Saguenay).

Des élus de la première heure de la Corporation, Charles Gagné en sera le président de 1942 à 1944, William Houde en 1944-1945, Émile-A. Lods de 1945 à 1947 et Elzéar Campagna en 1961-1962. À l'époque, le président et le vice-président sont mandatés pour une année.

Permettez-nous de souligner l'implication des membres de la Section de Québec avec Henri-C. Bois et André Auger (Québec) ainsi que celle des professeurs en agronomie, [Charles Gagné](#) et Elzéar Campagna, de l'École supérieure d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière affiliée à l'Université Laval et le professeur Émile-A. Lods du Collège Macdonald.

« Les objets de la *Corporation des agronomes du Québec* (CAQ) sont :

- Le développement et l'expansion dans le Canada de la science agronomique et des autres sciences qui s'y rattachent;
- La propagande et la vulgarisation de toutes les données scientifiques en rapport avec l'agronomie, l'organisation et la tenue de conférences publiques d'initiatives agronomiques et de cours de perfectionnement;
- L'étude et la discussion de toutes questions d'ordre agronomique;
- L'encouragement et l'aide aux recherches propres à contribuer à l'avancement de la science agronomique ou des autres sciences qui s'y rattachent;
- La protection de ses membres par la reconnaissance légale de leurs droits exclusifs à l'exercice de la profession;
- L'organisation de concours, l'octroi de prix et de bourses d'études pour en promouvoir le développement;
- La préparation et la présentation de thèses et de mémoires, la publication de travaux relatifs;

- L'administration aux fins d'avancement de la science agronomique et des sciences qui s'y rattachent, les fondations et subventions;
- La collaboration avec les associations similaires et l'affiliation à toutes sociétés ou à tout groupement qui a pour but l'avancement des sciences, aux conditions jugées convenables par les parties intéressées;
- L'exercice de toutes autres activités propres au développement, à l'expansion, à l'avancement et à l'application de la science agronomique ainsi que les sciences qui s'y rattachent, sous le nom de *Corporation des agronomes du Québec* ». (1)

Les techniciens agricoles du Québec qui deviennent des agronomes de leur Corporation entreprendront de grands changements. Le passage graduel de la mainmise du clergé sur la colonisation et l'agriculture passera graduellement sous la gouverne de fonctionnaires des ministères fédéraux et du Québec et d'organismes financiers, économiques, coopératifs ou privés.

#### **Référence :**

1. J.-Bte Roy, agr., Histoire de la *Corporation des agronomes de la Province de Québec*, 1937/1970, p. 56.

### **9.1 LES FONDATEURS DE LA CAQ (1937)**

Les 250 agronomes dont le nom apparaît sur la liste officielle, qui en 1937 ont parafé la requête d'incorporation de la Corporation des agronomes du Québec, constituent ses membres fondateurs. (1) L'histoire liste particulièrement les élus au conseil provincial de 1935, les rédacteurs du projet de constitution en 1937, les élus au conseil général provisoire de la fondation de la Corporation, et les élus au premier conseil de la Corporation des agronomes du Québec (CAQ).

Parmi les membres fondateurs, nous soulignons la présence des agronomes Henri-C. Bois et André Auger de la Section de Québec et deux professeurs, Charles Gagné et Elzéar Campagna, de la Section de La Pocatière qui seront doyens de la Faculté et membres de la Section de Québec, à la suite du transfert de la Faculté sur le campus de l'Université Laval, à Sainte-Foy.

De plus, ces doyens marqueront la proximité de la Corporation et de la Faculté. En 1961-1962, l'agronome Elzéar Campagna sera à la fois doyen de la Faculté d'agriculture et président de la Corporation des agronomes de la province de Québec (CAPQ) et l'agronome Charles Gagné sera simultanément doyen de la Faculté d'agriculture et syndic de la Corporation, de 1955 à 1957.

Le professeur Charles Gagné enseignait à l'École d'agriculture lorsque, de 1920 à 1923, André Auger et Elzéar Campagna y étaient confrères de classe.

#### **Référence :**

1. La liste des membres fondateurs de la *Corporation des agronomes du Québec* (1937) est disponible dans J.-Bte Roy, agr., Histoire de la Corporation des agronomes de la Province de Québec, 1937/1970, p.180 à 184.

## 9.2 LA VIE PROFESSIONNELLE DU PROFESSEUR CHARLES GAGNÉ

1916-1918 : École supérieure d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, il obtient le diplôme de Bachelier ès sciences agricoles de l'Université Laval;

1918-1920 : Grade de Maître ès sciences de l'Université Cornell, il est le premier francophone à décrocher une maîtrise en agriculture de Cornell en 1929 et le premier spécialiste francophone de l'économie rurale;

1921-1922 : Stages d'études en économie rurale à l'Institut national agronomique de Paris et à l'École supérieure d'agriculture de l'Université de Bonn, Allemagne.

1920-1962 : Professeur en économie rurale et politique agricole à l'École supérieure d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, qui devient la Faculté d'agriculture en 1940, il est aussi très impliqué dans le milieu.

**1938 : Président** de la Section de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et membre du premier Conseil général de la nouvelle Corporation des agronomes du Québec (CAQ);

1940 : Professeur titulaire de l'Université Laval en économie rurale;

**1941-1942 : Vice-président** du conseil général de la CAQ;

1942 : Commandeur de l'Ordre du mérite agricole du Québec;

**1942-1944 : Le premier président** de la *Corporation des agronomes de la province de Québec* (CAPQ);

1943 : Président général de la Corporation Géographie humaine et physique, traitant des problèmes économiques et sociaux de la région du Bas-Saint-Laurent;

**1952-1957 : Syndic** de la CAPQ (maintien de l'honneur, de la dignité et de la discipline des membres);

1955 à 1960 : Premier laïc à devenir doyen de la Faculté d'agriculture;

1956 : Récipiendaire de l'Ordre du mérite agronomique;

1959-1960 : **Doyen** de la Faculté d'agriculture et directeur du département de l'économique.

## 9.3 LA VIE PROFESSIONNELLE DU PROFESSEUR ELZÉAR CAMPAGNA

1920-1923 : Bachelier ès sciences agricoles de l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

1924-1927 : Professeur de botanique à l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

1925-1927 : Spécialisation de niveau doctorat au *College of Agriculture de Cornell University*;

**1935 : Secrétaire** du Conseil provincial des agronomes de la province de Québec de la *Canadian Society of Technical Agriculturist* (CSTA);

**1937-1941 : Vice-président** de la *Corporation des agronomes du Québec* (CAQ);

1927-1968 : Professeur de botanique à l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, il enseigne la botanique, la microscopie, la microbiologie et la phytopathologie;

1940 : Docteur ès sciences naturelles de l'Université Laval (Thèse : Le problème de l'herbe à poux en Gaspésie);

1941 : Professeur titulaire de botanique;

1959-1960 : Directeur du département de Protection des plantes;

1959 : Il siège au Conseil de la Faculté d'agriculture;

**1959** : Récipiendaire de l'Ordre du mérite agronomique;

**1960-1962 : Doyen** de la Faculté d'agriculture, les années de la prise la décision et du déménagement de la Faculté d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière au campus de la Cité Universitaire de Sainte-Foy;

**1961-1962 : Président** de la Corporation des agronomes de la province de Québec (CAPQ);

1962 : Récipiendaire du *Fellow* de l'Institut agricole du Canada;

1968 : Professeur émérite à l'Université Laval;

1985 : Commandeur de l'Ordre du mérite agricole du Québec.

#### **Référence :**

Josée Pomminville, [Répertoire numérique du fonds Elzéar Campagna](#) (P289), Bureau du secrétaire général, Division des archives, Université Laval, Juin 2012.

## Chronique 10

### DE LA CSTA À LA CORPORATION DES AGRONOMES, QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

Les principales différences entre les objectifs de la *Canadian Society of Technical Agriculturists* (CSTA) de 1920 et la Corporation des agronomes du Québec (CAQ) de 1937 sont les conditions d'admission de ses membres, la reconnaissance légale des droits exclusifs à l'exercice de la profession d'agronome et le droit de faire des règlements disciplinaires concernant ses membres. Les sections continuent leurs mandats de représentation, de perfectionnement, de recrutement et de perception des cotisations annuelles. Les agronomes prennent conscience de l'opportunité d'une reconnaissance sociale et ils se dotent d'un conseiller juridique et d'un conseiller moral.

Les règlements généraux de la Corporation lancent les bases de la future Loi des agronomes avec l'évaluation des candidats au permis d'études et au permis de pratique, les actes réservés aux agronomes et le pouvoir de poursuivre légalement toute personne qui usurpe les droits de l'agronome. Les bases de l'usurpation du titre réservé et de la pratique illégale des actes exclusifs aux agronomes seront progressivement introduites et confirmées avec la nomination d'un premier syndic en la personne d'Henri-C. Bois (1942-1952). Son mandat concernait le maintien de l'honneur, la dignité et la discipline des membres.

Le permis d'études consistait à accepter ou refuser les demandes d'admission à un programme agréé par la Corporation. Il faut tenir compte de la situation de l'éducation et de l'accès à la formation universitaire qui existent à l'époque. Nous sommes bien avant les diplômes d'études collégiales (DEC) préuniversitaires que nous connaissons aujourd'hui.

Contrairement à l'association canadienne (CSTA), qui acceptait tous ceux qui œuvraient en agriculture dans les domaines scientifiques ou techniques, l'article 47 des règlements de la Corporation des agronomes du Québec (CAQ) exige l'obtention d'un diplôme de bachelier en sciences agricoles, dans un programme agréé par la Corporation. (1)

#### Référence :

1. [Règlements de la Corporation des Agronomes du Québec](#), Titre IV, Chapitre troisième, Membres actifs, article 47, page 7. Document manuscrit utilisé pour l'assemblée de fondation de la Section, le 26 avril 1938, et pour l'étude et l'amendement des articles 6 et au paragraphe B de l'article 47, lors de la réunion du bureau de direction du 22 juin et de l'assemblée générale du 19 août 1938. Voir le texte intégral à l'ANNEXE II.

### 10.1 EXIGENCES POUR ÊTRE MEMBRE DE LA CORPORATION

Selon l'article 47 de ses règlements généraux adoptés en 1937, la Corporation des agronomes du Québec exige pour être membre actif :

a) Être né au Canada ou à l'étranger de parents canadiens, ou être naturalisé sujet canadien, ou être professeur dans une université canadienne;

b) Avoir suivi les cours exigés pour l'obtention d'un diplôme de bachelier en sciences agricoles et être porteur de ce titre, ou avoir suivi les cours exigés pour l'obtention d'un diplôme universitaire avec spécialisation en agriculture et avoir obtenu ce titre. Dans tel cas, le membre actif devra être agréé par la Corporation, aux conditions déterminées par le Conseil.

## **10.2 AUTRES PARTICULARITÉS DES RÈGLEMENTS DE LA CORPORATION**

Les Règlements généraux de la Corporation des agronomes du Québec (CAQ) de 1937 prévoyaient le pouvoir d'établir et de suspendre des filiales, de déterminer leur territoire, de déterminer les travaux qui appartiennent aux agronomes, les conditions d'admission des membres et le droit de faire des règlements disciplinaires concernant ses membres. (2)

Il était aussi question de catégories de membres (actifs et honoraires), de la publication d'une revue, de la gouvernance de la section, de la perception des contributions annuelles des membres actifs par les sections et de la possibilité de rayer un membre de la liste, en cas d'arrérages de plus d'une année. (3)

### **Références :**

2 et 3. [Règlements généraux de la Corporation des agronomes du Québec](#) Règlements de la Corporation des Agronomes du Québec, 61 articles. Document manuscrit utilisé pour l'assemblée de fondation de la Section, le 26 avril 1938. Ils sont reproduits à l'ANNEXE III.

## **10.3 DES « AVISEURS », ÇA FAIT PLUS SÉRIEUX!**

À sa demande, la Corporation compte un conseiller juridique (aviseur légal) et un conseiller moral (aviseur moral). « L'aviseur légal de la Corporation est l'avocat Jean-Marie Nadeau qui a plaidé la cause des agronomes devant le gouvernement au sujet de la Charte. Enfin, la Corporation compte aussi un aviseur moral, en la personne du très révérend Père Georges-Henri Lévesque, fondateur de l'École des Sciences sociales, économiques et politiques de l'Université Laval en 1938, école où ont d'ailleurs enseigné les agronomes Charles Gagné, Napoléon Leblanc et Adélard Tremblay. Ce poste d'aviseur moral avait été occupé par l'abbé F.-X. Jean, directeur de l'École supérieure d'Agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ». (1)

### **Référence :**

1. F. Hudon, op. cit., p. 48.

Voir aussi : François-Xavier Jean 1932-1971, Archives de la Côte-du-Sud. <https://www.archivescotedusud.ca/F049>.

## Chronique 11

### LA FONDATION DE LA CORPORATION DES AGRONOMES DE LA RÉGION DE QUÉBEC (CARQ)

L'année suivant l'obtention de ses lettres patentes en 1937, la Corporation des agronomes du Québec (CAQ) établit 8 filiales, dont la Corporation des agronomes de la région de Québec (CARQ). Les présidents des filiales, qui seront dorénavant appelées sections, constituent son conseil général. À la direction de chacune des filiales, le président et le vice-président sont élus pour deux années par les directeurs, eux aussi élus pour la même durée en assemblée générale annuelle.

« La filiale est régie et administrée par un bureau de direction choisi par les membres réunis en assemblée générale. » (1) L'Assemblée générale annuelle (AGA) de la section élit ses directeurs alors que le nouveau conseil de direction élit le président, ainsi que le vice-président. Le conseil nomme ensuite son secrétaire-trésorier, le publiciste et le vérificateur. C'est l'AGA de la filiale qui nomme les délégués et leurs substituts qui assistent au Congrès et à l'Assemblée générale annuelle de la Corporation provinciale.

Le 26 avril 1938, les agronomes du District de Québec fondent la Corporation des agronomes de la région de Québec (CARQ) et élisent les directeurs. Ils désignent **André Auger**, président, **Jean-Charles Magnan**, vice-président et nomment **Charles-E. Lesage**, secrétaire-trésorier. Les autres membres du premier Bureau de direction de la CARQ sont les agronomes Omer Caron, J.-A. Proulx, Henri Lauzière, Antonio Mathieu, Stanislas-J. Chagnon et Laurentin Bélanger. L'année suivante, Roland Lespérance prend la relève au poste de secrétaire.

Les contributions des membres actifs ou honoraires sont perçus par le secrétaire-trésorier de la section. En 1938, il recueille 10,00\$ par membre actif dont 10% sont conservés par la section. Le descriptif de la vie professionnelle des membres du premier Conseil de section de la CARQ montre la diversité des domaines d'intervention représentés et des postes occupés. Quatre, dont le président, occupent des postes de direction dans la fonction publique québécoise.

#### Référence :

1. [Règlement de la Corporation des agronomes du Québec](#), Chapitre quatrième, Gouvernement de la filiale, article 48. Document utilisé pour l'assemblée de fondation de la filiale, le 26 avril 1938 et pour l'étude et l'amendement des articles 6 et au paragraphe B de l'article 47, lors des réunions les 22 juin et 19 août 1938.

#### 11.1 LES PREMIERS OFFICIERS DE LA CARQ (1938)

L'agronome **André Auger**, confrère de classe d'Elzéar Campagna, obtient son diplôme en 1923 de l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Il entre au ministère de l'Agriculture à titre d'instructeur des régisseurs de fermes de démonstration, sous la direction de Louis-Philippe Roy et de Léo Brown. En 1935, il devient

surintendant des fermes expérimentales et, en 1937, on lui confie la direction du Service de la grande culture.

En 1936-1937, il siège au Bureau de direction de Québec de la *Canadian Society of Technical Agriculturists* (CSTA). Les 26 et 27 mai 1937, lors de l'Assemblée de fondation de la Corporation des agronomes du Québec (CAQ) convoquée par le Conseil provincial de la CSTA, il se joint à son premier conseil d'administration à titre de cofondateur.

De 1938 à 1941, il est président de la Corporation des agronomes de la région de Québec (CARQ) et membre de son Conseil en 1941-1942. Il reçoit le titre de Commandeur de l'Ordre du mérite agricole en 1942.

Il a été vice-président du Conseil provincial des semences du Québec vers 1965 et président du Conseil des engrais chimiques.

Selon Jean-Guy Genest : « Auger, ancien élève de Godbout, fut responsable de la construction de la raffinerie de Saint-Hilaire ». (1)

#### Référence :

1. Jean-Guy Genest, [Godbout -Jean-Guy Genest -Google Livres](#), Septentrion, 1996, page 365. Il réfère à André Auger, Historique de la betterave à sucre dans le Québec, 1874-1946, Agriculture, vol. III, no1, mars 1946, p. 16.

L'agronome **Jean-Charles Magnan** [Jean-Charles Magnan](#) entre à l'Institut agricole d'Oka en 1909 et obtient son baccalauréat en sciences agricoles en 1912. Il commence sa carrière comme professeur d'agriculture au Collège des Frères de l'instruction chrétienne. L'année suivante, en 1913, il est nommé agronome des comtés de Portneuf et de Champlain. (1)

De 1937 à 1940 et de 1944 à 1962, il assume la direction du Service de l'enseignement agricole et la charge de la Division des expositions agricoles de la Province. Il organise, à l'automne 1937, le premier congrès de l'enseignement agricole qui réunit, pour la première fois, tous les spécialistes de l'enseignement agricole tant au niveau primaire qu'aux niveaux secondaire et universitaire. Il est à l'origine du Congrès des professeurs d'agriculture de 1941 et de la création de la Commission de l'enseignement intermédiaire agricole en 1946. (2) Il est l'auteur de plusieurs livres et biographies.

Il est vice-président de la filiale de la Corporation des agronomes de la région de Québec de 1938 à 1940 et membre de son conseil de 1945 à 1947. En 1938, il est lauréat de l'Ordre du mérite agricole. L'Université Laval lui décerne un doctorat honoris causa en 1952. La Corporation lui alloue le titre de Commandeur de l'Ordre du mérite agronomique en 1963.

#### Références :

1. [La vie fabuleuse de Charles Magnan](#), La chronique du Prof., Publié par Bernard Vachon, 23 décembre 2013, Néorurale par Cassiopée. D (neorurale.ca).

2. [Les agriculteurs à l'école](#) : les savoirs enseignés dans les écoles moyennes et régionales au Québec, 1926-69. Thérèse Hamel, Michel Morisset et Jacques Tondreau (1999). Revue canadienne de l'éducation, 24 (4) : 398-410, p. 406.

Voir aussi : [Jean-Charles Magnan](#)

L'agronome **Charles-Édouard Lesage** entre à l'Institut agricole d'Oka (I.A.O.) en 1918 et obtient son diplôme en 1922. Il fait carrière au Service d'Économie rurale du ministère de l'Agriculture.

« Il fut choisi à la fin de son cours pour enseigner au cours moyen de l'I.A.O., qui avait été à peu près supprimé durant la guerre, après le feu du monastère. Au ministère provincial de l'Agriculture, où il alla travailler par la suite, au Service d'Économie rurale, il se fit rapidement apprécier comme technicien consciencieux. » (1)

Il a été secrétaire de la filiale de la section de Québec en 1938-1939 et remplacé par Roland Lespérance qui occupe le poste de 1939 à 1945.

#### Référence :

1. Père Louis-Marie, O.C.R., L'institut d'OKA, Cinquantenaire, 1893-1943, p. 218.

## 11.2 LES PREMIERS DIRECTEURS DE LA CARQ (1938)

L'agronome **Stanislas-J. Gagnon** (voir la chronique 7.1)

L'agronome **Omer Caron** obtient son diplôme de l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1920. Botaniste provincial de 1921 à 1965, il fut le premier collaborateur de Georges Maheux, responsable de la phytopathologie et un fin collaborateur d'Elzéar Campagna, du père Louis-Marie et du père Marie-Victorin.

« En 1920, M. Omer Caron (président de la Société de protection des plantes du Québec de 1934 à 1936), est nommé botaniste provincial au Bureau de l'entomologie du ministère de l'Agriculture du Québec. Le bureau prend alors le nom de Bureau de la protection des plantes. Ce bureau est en fait le précurseur du Service de recherche en défense des cultures. » (1)

L'agronome Caron est demeuré en lien avec son alma mater. Les archives d'Elzéar Campagna le montrent photographié en excursion de botanique des élèves de l'École d'agriculture, à Pointe-aux-marsouins à Rivière-Ouelle, en 1935, et avec le groupe de professeurs et d'élèves du cours abrégé de l'École d'agriculture d'hiver, en 1938. (2)

Il a été directeur de la Section de Québec de la Corporation de 1938 à 1940 et de 1945 à 1947.

#### Références :

1. Gilles Émond et Danielle Bernier. [Coup d'œil sur 100 ans de lutte aux mauvaises herbes au Québec](#) –Phytoprotection–Érudit (erudit.org). Revue Phytoprotection, vol. 89, numéro 2-3, décembre 2008. p. 103-106.

2. Répertoire numérique du fonds Elzéar Campagna (P289), p.69 et 73. Voir : [P289\\_Campagna\\_Elzear\\_Rep\\_Nume.pdf \(ulaval.ca\)](#)

L'agronome **Josaphat-Ambroise Proulx** obtient son diplôme de l'Institut agricole d'Oka (I.A.O.) en 1918. Sa carrière est bien remplie : « agronome de Pontiac (1919); agronome de Richmond (1920-1930); propagandiste à la Coopérative Fédérée (1930-1934); réviseur en chef, commission du Prêt agricole canadien (1934-1938); chef du Service de la propagande,

au ministère de l'Agriculture (1938-1941); depuis, chef des services du ministère de l'Agriculture. » (1)

« Le premier congrès des professeurs d'agriculture a lieu en 1941 et est présidé par J.-A. Proulx, agronome et chef du service de la propagande au ministère de l'Agriculture. » (2) Le 28 septembre 1943, lors de l'exposition de chevaux de trait à l'École d'agriculture, à titre de directeur des agronomes au ministère de l'Agriculture et représentant du ministre J.-A. Godbout. « Il recommanda aux quelque trois cents éleveurs réunis à Sainte-Anne, de travailler à l'expansion de l'élevage chevalin afin de cesser le plus tôt possible cette importation de chevaux de trait et cette exportation continuelle de capitaux. » (3)

Il a été directeur, en 1938-1939, et président de 1941 à 1943, à la section de Québec de la Corporation des agronomes du Québec (CAQ).

Il est récipiendaire de l'Ordre du mérite agricole en 1941.

#### Références :

1. Père Louis-Marie, O.C.R., L'Institut d'Oka, Cinquantenaire, 1893-1943, p. 174.
2. [Les agriculteurs à l'école](#) : les savoirs enseignés dans les écoles moyennes et régionales au Québec, 1926-69. Thérèse Hamel, Michel Morisset et Jacques Tondreau (1999). Revue canadienne de l'éducation, 24 (4), p. 406.
3. Rapport de la 27<sup>e</sup> exposition de chevaux de trait pour les comtés de L'Islet, Montmagny, Kamouraska et Témiscouata. Voir : <http://www.shcds.org/expo/agriculture/chevaux.htm>.

L'agronome **Henri Lauzière**, après ses études classiques au Collège de l'Assomption, entre en 1914 en première année à l'Institut agricole d'Oka et obtient son diplôme en 1918. « Henri Lauzière a été agronome presque toute sa vie : 1918-29, agronome simplicité; 1929-30, agronome régional; 1930-33, court intermède à la Coopérative Fédérée; 1933-36, agronome de comté; depuis 1936, agronome régional de Québec. » (1)

En 1928, lors de la « Conférence agricole à Arthabaska : Henri Lauzière, agronome, est le conférencier. Il a été question de fabrication de beurre et de fromage, de l'élevage des moutons, des veaux, des volailles, etc. » (2)

« M. Henri Lauzière, chef des agronomes des Cantons de l'Est, vient de terminer une tournée dans les régions de Nicolet, de Pierreville et de Drummondville. Il a présenté un rapport sur les coopératives de Nicolet et de St-Germain. Ce même rapport parle de la conserve de légumes et de petits fruits à Nicolet. » (3)

En 1933, il devient Inspecteur du District No. 4 : Lévis-Bellechasse, Dorchester, Lotbinière.

Il a été directeur de la filiale de Québec de la CAQ en 1938-1939 et de la CAPQ de 1942 à 1944.

#### Références :

1. Père Louis-Marie, O.C.R., L'Institut d'Oka, Cinquantenaire, 1893-1943, p.173.
2. CENTRE-DU-QUÉBEC, Bases de données en histoire régionale, Fichiers documentaires, Index onomastique, Lauzière Henri, Référence : L'Union des Cantons de l'Est, vol. 62, no 13 (01 mars 1928).
3. Idem, Référence : La coopérative en plein essor dans notre région, La Parole (22 mai 1930).

L'agronome **Antonio Mathieu** obtient son diplôme de l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1914. En 1919, il est listé dans Les semaines agricoles du ministère de l'Agriculture comme « Instructeur agricole : Culture des plantes-racines, trèfle, blé d'Inde, prairies et pâturage. » (1)

Lors du Grand Banquet de la Section de Québec, le 14 janvier 1927, « À la table d'honneur, monsieur Antonio Mathieu, président local de la section de Québec, avait à sa droite l'honorable J. Ed. Caron, ministre de l'Agriculture, en l'honneur duquel le banquet avait été organisé comme témoignage de sympathie à l'occasion de son élévation au rang de conseiller législatif. À sa gauche se trouvait Mgr. Camille Roy, Recteur honoraire de l'Université Laval de Québec, qui avait daigné prêter son concours à titre de conférencier principal de la soirée. On y remarquait encore messieurs Antonio Grenier, sous-ministre de l'agriculture, Ls-Ph. Roy, président général de la Société des techniciens agricoles du Canada... » (2)

En 1927, il est président local de la filiale de Québec de la CSTA et en 1938-1939, il est directeur de la filiale de Québec de la Corporation des agronomes du Québec.

#### Références :

1. Professeurs et sujets traités, Les Semaines agricoles du ministère de l'Agriculture de Québec, [Le Bulletin des Agriculteurs](#), vol. 4, no 1, Montréal, 11 janv. 1919, p.7.
2. Scientific agriculture Vol. 8, [Grand Banquet de la Section de Québec](#), 1927, p. 399.

L'agronome **Stanislas-J. Chagnon** (voir la chronique 7.1)

L'agronome **Laurentin Bélanger** entre en 2<sup>e</sup> année à l'Institut Agricole d'Oka, en 1932, et obtient son diplôme en 1934. Il est de la promotion des agronomes Jos Jacob, Hubert Hurtubise et Maurice Hardy.

« Après avoir été secrétaire quelques mois, Laurentin entra au Prêt agricole canadien (1935), au Prêt agricole Provincial (1937); instructeur en économie rurale (1942). » (1)

En 1947, il devient agronome-gérant de l'abattoir de la Coopérative avicole régionale Dorchester, aujourd'hui Exceldor à Saint-Anselme, nouvellement inaugurée en juin 1946. (2)

Au ministère de l'Agriculture, il est à tour de rôle responsable des Engrais chimiques au Service de la Grande Culture (1962, 1964, 1965) et par la suite chef des Engrais et amendements, Utilisation des terres, à la Direction générale de l'aménagement. (3)

En 1966, il est présenté comme directeur de la Coopérative Dorchester de St-Anselme. (4)

Il est élu commissaire pour représenter le secteur de Dorchester de la Commission scolaire Louis Fréchette en 1968. (5)

À la Section de Québec, il est directeur en 1938-1939 et en 1959-1960 et vice-président en 1960-1961.

#### Références :

1. Père Louis-Marie, O.C.R., L'Institut d'OKA, Cinquantenaire, 1893-1943, p. 308.
2. Quelques Jalons de notre histoire- Saint-Anselme, p. 4. Voir

[https://st-anselme.ca/wpcontent/uploads/historique\\_avance.pdf](https://st-anselme.ca/wpcontent/uploads/historique_avance.pdf)

3. [Répertoires téléphoniques](#) de la fonction publique du Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.
4. Au fil des ans, Bulletin de la Société historique de Bellechasse, Quelques bribes de l'histoire politique des Comtés de Bellechasse et Dorchester au XX siècle, p. 37.
5. Le Guide, M. P.-Émile Ruel est élu président de la CRSL, jeudi 25 juillet 1968, p. 3.

## Chronique 12

### **LA LOI CONSTITUANT LA CORPORATION DES AGRONOMES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (CAPQ)**

En 1942, après cinq années d'effort, de réflexion, de consultation, de révision et de présentations, la profession d'agronome devient officiellement reconnue. La loi constituant la Corporation des agronomes de la province de Québec accorde le statut légal de profession aux agronomes. Ses objets et ses articles de loi contenaient alors les principaux fondements utiles pour encadrer la profession et notre vie associative, jusqu'à aujourd'hui. Le 30 juin 1942, au premier jour de ses assises historiques, l'assemblée générale de la Section de Québec fait la cession de ses biens à la nouvelle Corporation.

Le 1er juillet 1942, lors de son mandat de premier ministre du Québec 1939-1944, l'agronome Adélar Godbout est présent à Sherbrooke, au banquet du 6e congrès de la Corporation des agronomes. Sous la présidence de J.-Antonio Sainte-Marie, et devant plus de 600 convives, le confrère-agronome tient à remettre, en personne, la charte aux agronomes du Québec, la première Loi des agronomes, la première du genre au Canada. La bataille pour l'obtention de la charte aura duré cinq ans, de 1937 à 1942, sous la direction d'Henri-C. Bois.

Si vous pensiez que tout débute avec l'Ordre des agronomes, sachez que la Loi constituant La Corporation des agronomes de la province de Québec sanctionnée le 29 mai 1942, contenait les principaux articles de ce que nous connaissons aujourd'hui :

- Le pouvoir sur les sections : création, abolition et mise sous tutelle (Art. 6 al. 3d);
- La détermination du montant de la contribution annuelle des membres (Art. 6 al. 3e);
- Le maintien de l'honneur, de la dignité et de la discipline de ses membres (Art. 6 al. 3b);
- Le registre des agronomes (Art. 13);
- L'émission ou le refus du permis d'étude de la profession (Art. 22 à 24);
- La gestion des examens d'admission à la pratique et l'émission du permis d'exercice de la profession à ceux qui réussissent l'examen oral et écrit (Art. 25 à 37);
- La définition du champ de pratique de l'exercice de la profession d'agronome (Art. 39);
- La surveillance de l'exercice illégal de la profession et de l'usurpation du titre (Art. 39).

En 1942, la loi allait même plus loin avec l'exemption de l'examen d'admission pour les détenteurs d'un diplôme de docteur ou de maître ès sciences agricoles ou d'un diplôme jugé équivalent (Art. 45).

La Corporation des agronomes de la province de Québec a servi essentiellement à promouvoir et valoriser le travail des agronomes. Ses objectifs étaient principalement : le développement de la science agronomique, la propagande et la vulgarisation des données scientifiques, l'organisation et la tenue de conférences publiques, d'initiatives agronomiques et de cours de perfectionnement, l'étude et la discussion de toute question d'ordre agronomique, l'encouragement et l'aide aux recherches, la protection de ses membres par la reconnaissance légale de leurs droits exclusifs à l'exercice de la profession

et la collaboration avec les associations similaires. La confiance que cette loi a générée dans l'esprit de chacun de ses membres était énorme et a mené en bloc à la mise en place d'une réalité qui a dépassé amplement le cadre ouvert et ambitieux qu'elle suscitait auprès de nombreux universitaires du Québec. Elle sera graduellement remplacée par l'Ordre des agronomes du Québec, dans les années 1970. (1)

Le texte de la Loi constituant La Corporation des agronomes de la province de Québec fait état « qu'il y a actuellement, dans la province de Québec plus de six cents porteurs de diplôme agronomiques décernés par les universités de la province de Québec ». (2) J.-Bte Roy mentionne que la Corporation compte presque 500 membres à la fin de l'année 1941. (3)

L'acquis majeur de la Loi constituant la CAPQ est le champ d'exercice exclusif aux agronomes. Avec la charte de 1942, selon Henri-C. Bois, président du Comité de la charte : « À l'avenir, les techniciens qui voudront exercer leur profession devront faire partie de la Corporation. » (4) L'article 39 qui le précise fera l'objet du premier procès de la Corporation (L'affaire Mercier) et de modifications.

#### Références :

1. J.-Bte Roy, agr., Histoire de la Corporation des agronomes de la Province de Québec, 1937/1970, p. 56 et 57.
2. [Loi constituant La Corporation des agronomes de la province de Québec](#) (Sanctionnée le 29 mai 1942), Bibliothèque, Assemblée nationale du Québec.  
[https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique\\_v2/AffichageFichier.aspx?id=119091](https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?id=119091)
3. J.-Bte Roy, op. cit., p. 63.
4. J.-Bte Roy, op. cit., p. 67.

## 12.1 COMPOSITION DU PREMIER CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA CAPQ

Le conseil administratif de la Corporation des agronomes de la province de Québec (CAPQ) devait se composer d'un président et de deux vice-présidents, du président du conseil de chacune des corporations de sections, ou de son substitut, et d'un secrétaire-trésorier choisi par le conseil administratif. Le premier Conseil de la CAPQ se composait de MM. [Charles Gagné](#), président ; William Houde, premier vice-président ; [Émile-A. Lods](#), deuxième vice-président, et des présidents des sections de 1938.

Les présidents de sections qui ont secondé l'exécutif de la Corporation des agronomes composé de [Henri-C. Bois](#), président (1935-1942); [Émile-A. Lods](#) (1935-1942), représentant du Collège Macdonald, et Roger Charbonneau, secrétaire (1935-1938) qui a été remplacé par [Roméo Martin](#) (1938-1939) et ensuite René Monette (1939-1960), sont :

- Québec : Henri-C. Bois (1933-1938), André Auger (1938-1940) et Josaphat-A. Proulx (1940-1943);
- La Pocatière : J.-Epiphane Thériault (1938-1940), Florian Champagne (1940-1942) et Roméo Latulippe (1942-1943);

- Montréal : Roger-P. Charbonneau (1935-1938), William Houde (1938-1939), Anthime Charbonneau (1939-1940), Alfred Savoie (1940-1942) et J.-Édouard. Duchesne (1942-1944);
- Trois-Rivières–Nicolet : Elzéar Roy (1938-1943);
- Lac-Saint-Jean–Saguenay : Adhémar Belzile (1938-1939) et Hector-Brouillard (1939-1943);
- Rivière-du-Loup–Gaspé : J.-Ernest Dubé (1938-1942) et R. Langlois (1942-1945);
- Cantons-de-l'Est : Stéphane Boily (1938), J.-Émile Lemire (1938-1940) et J.-Antonio Sainte-Marie (1940-1943);
- Abitibi-Témiscamingue : J.-Rodolphe Gauthier (1938-1939) et Jos. Bégin (1939-1940), J.-Rodolphe Gauthier (1940-1943);
- Hull : J.-Thomas Rollin (1942-1943);
- Saint-Hyacinthe : Mise en place de la section en 1957;
- Sainte-Anne-de-Bellevue : Mise en place de la section en 1968.

En appui au nouveau conseil administratif, l'assemblée désigna Henri-C. Bois, au poste de syndic et MM. J.-A. Proulx, Gustave Toupin et Elzéar Campagna pour faire partie du comité d'appel. M. Roméo Martin est choisi comme vérificateur.

Les agronomes ont été nombreux à s'associer dans le projet de se doter d'une association provinciale. À titre d'exemple, pour la rédaction de la constitution de la Corporation, Henri-C. Bois et Roger P. Charbonneau ont été assistés de Charles Gagné, Elzéar Campagna, Omer Caron, Émile-A. Lods, Alfred Savoie, Aimé Gagnon, G. Mayrand et S. Boily.

#### **Références :**

J.-Bte Roy, op. cit., p. 70

J.-Bte Roy, op. cit., p. 238 à 240.

## **12.2 LES OFFICIERS ET LES AGRONOMES NOMMÉS DU PREMIER CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA CAPQ**

Nous vous présentons les officiers et les agronomes nommés du premier Conseil administratif de la Corporation des agronomes de la province de Québec (CAPQ) de 1942.

La vie professionnelle des agronomes suivants est déjà décrite dans les chroniques antérieures :

- Charles Gagné (voir chronique 9.2)
- Elzéar Campagna (voir chronique 9.3)
- Émile-A. Lods (voir chronique 8.1)
- Roméo Martin (voir chronique 8.3)
- Henri-C. Bois (voir chronique 4.2)
- Joséphat-A. Proulx (voir chronique 11.2)

L'agronome **William Houde** obtient un diplôme de l'Institut agricole d'Oka en 1921. Il est donc de la promotion d'Henri-C. Bois et de Roger Charbonneau. Les trois étaient du premier Conseil général de la Corporation en 1937.

« William Houde est un des types les plus actifs de la Corporation des Agronomes et, depuis des années, au service de la C.I.L. (Canadian Industries Limited), section des engrais chimiques où il est le spécialiste agronome apprécié et gérant pour le Québec. Il avait été, auparavant, instructeur en grande culture et agronome dans le comté de Drummondville. »  
(1)

« Toujours en poste à la Canadian Industries Limited depuis 1931, il la quitte en 1948. L'année suivante, il fonde la Cie William Houde Ltée et construit à La Prairie son usine de fabrication d'engrais chimiques. Il a dirigé cette compagnie jusqu'à sa retraite. Il a ensuite fait partie de son conseil d'administration jusqu'à son décès, à La Prairie, en 1981. » (2)

William Houde a été président de la Corporation des agronomes de la Région de Montréal (1938-1939), vice-président de la CAPQ de 1942 à 1944 et président de la CAPQ en 1944-1945.

#### Références :

1. Père Louis-Marie, O.C.R., L'Institut d'OKA, Cinquantenaire, 1893-1943, p. 209.
2. L'agronome [William Houde](#), Toponymie : rue Houde – Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine (shlm.info).

L'agronome **Gustave Toupin** « S'inscrit à l'Institut agricole d'Oka en 1916. Ses études agronomiques terminées (promotion 1919), il part faire une maîtrise à l'Université Cornell (N.Y.) où il rédige une thèse sur les vitamines, sujet tout à fait neuf à l'époque. Il devient professeur à l'Institut agricole d'Oka en 1921. » (1)

Il a été vice-président de la CAPQ 1947-1951 et président de la CAPQ de 1951 à 1953.

#### Référence :

1. [Gustave Toupin, Oka au temps des professeurs ...](#), L'Institut agricole d'Oka – Rappel Historique, Okami, Journal de la Société d'histoire d'Oka, Volume XVIII, numéro 2, Automne 2003 p. 16.

L'agronome **René Monette** obtient un diplôme de l'Institut agricole d'Oka en 1936.

« Après son cours agronomique, stagiaire à l'École des Hautes Études commerciales de Montréal, d'où il sort diplômé. » (1)

Il est « inspecteur de coopératives (1938-1939), secrétaire trésorier de la Corporation des agronomes du Québec (1939-1960), membre et secrétaire du [Comité d'étude sur l'enseignement agricole et agronomique](#) (1960-1961), secrétaire de la Commission d'enquête sur l'agriculture au Québec (1965-1968), conseiller de la Régie des marchés agricoles depuis 1960. » (2)

Son mandat de 21 ans à la Corporation lui a permis d'avoir un apport significatif à « la charte professionnelle, les services et les comités de la Corporation, le fonds de bourses d'étude, la revue « Agriculture », le bulletin professionnel « Agro-Gazette », les journées ou les

semaines agronomiques, la rédaction des mémoires, l'organisation des congrès annuels, les relations extérieures, les amendements aux règlements, etc. » (3)

#### Références :

1. Père Louis-Marie, O.C.R., L'Institut d'Oka, Cinquantenaire 1893-1943, École agricole, Institut agronomique, École de médecine vétérinaire, p. 337.
2. Groulx-Mes mémoires tome III, 1972.djvu/294-Wikisource.  
[https://fr.wikisource.org/wiki/Page:Groulx\\_-\\_Mes\\_m%C3%A9moires\\_tome\\_III,\\_1972.djvu/294](https://fr.wikisource.org/wiki/Page:Groulx_-_Mes_m%C3%A9moires_tome_III,_1972.djvu/294)
3. J.-Bte Roy, agr., Histoire de la Corporation des agronomes de la Province de Québec, 1937/1970, p. 198.

### 12.3 LES DIRECTEURS DU PREMIER CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA CAPQ

Nous vous présentons les directeurs du premier Conseil administratif de la Corporation des agronomes de la province de Québec (CAPQ) de 1942.

L'agronome **Josaphat-Ambroise Proulx** (voir chronique 11.2) a été directeur en 1938-1939, et président de 1941 à 1943, à la section de Québec de la Corporation des agronomes du Québec (CAQ).

L'agronome **Elzéar Roy** entre en première année à l'Institut agricole d'Oka (IAO) en 1914 et obtient son baccalauréat en sciences agricoles en 1918. Il est de la même promotion que Josaphat-Ambroise Proulx et Henri-Joseph Lauzière.

« Au sortir de l'IAO, il fit son service militaire (1918); devient sous-agronome à Montmagny (1920); agronome à Maskinongé (1921-1937); agronome régional du district 18 avec résidence à Louiseville, depuis 1937. » (1) Le district 18 comprenait les régions de Champlain, Maskinongé et Saint-Maurice.

Il obtient l'Ordre du mérite agronomique en 1958, alors qu'il est encore agronome à Trois-Rivières. De 1938 à 1943, il est président de la Corporation des agronomes, section de Trois-Rivières-Nicolet.

« On lui devait en effet la fondation de coopératives dans onze villages, de l'Association forestière de la Mauricie, de la Fédération des Cercles de fermières du district, des club 4-H, entre autres. Il fut aussi très actif dans la Corporation des agronomes du Québec, dont il organisa trois congrès. Il fut aussi très impliqué dans l'Exposition régionale de Trois-Rivières plusieurs années. » (2)

#### Références :

1. Père Louis-Marie, O.C.R., L'Institut d'Oka, Cinquantenaire, 1893-1943, p. 175.
2. **Elzéar Roy**, Association des familles Roy d'Amérique, 13 500, rue Du Glorieux. Québec. Voir : <https://famillesroy.org/elzear-roy/>.

L'agronome **J.-Roméo Latulippe** est admis à la profession en 1917.

Lors d'une réunion des 429 producteurs de lin du Bas-de-Québec, « comme il est question de construire un nouveau local, pour entreposer la graine, les cultivateurs ont eu l'avantage

d'entendre M. J.-R. Latulippe, agronome spécialiste en culture du lin, qui leur a fourni des explications sur les plans et devis qu'il a préparés. » (1) Charles Gagné, est le président de la Linerie Coopérative de Kamouraska.

Selon les Archives d'Elzéar Campagna, Roméo Latulippe a été l'un des investigateurs de l'Enquête concernant la possibilité d'établir un centre de production de pommes de terre sur la côte septentrionale du Saint-Laurent. (2) En 1942-1943, il est président de la Section de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

#### Références :

1. Gazette des campagnes, Sainte-Anne (Kamouraska), 1er mai 1942, page 82. Voir : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3623212>
2. Répertoire numérique du fonds Elzéar Campagna (P289/C3/2,4), août 1939, page 85. Voir : P289\_Campagna\_Elzeaz\_Rep\_Nume.pdf (ulaval.ca)

L'agronome **Joseph-Édouard Duchesne** entre à l'Institut agricole d'Oka (IAO) en 1917. Il est de la promotion 1921 et parmi ses collègues nous trouvons Henri-C. Bois, William Houde et Roger Charbonneau. « Secrétaire de la Société de pomologie du Québec; propriétaire d'un grand verger modèle; vendeur admirable de tous ses fruits et de ceux des autres. Car, il faut ajouter qu'il a fondé une coopérative pomicole qui est devenue la grande préoccupation de sa vie. Pour elle, il a sacrifié le fonctionnarisme, préférant faire uniquement du commerce. Il demeure cependant professeur de pomiculture à l'IAO. » (1)

Il est président de la section de Montréal de 1942 à 1944.

#### Référence :

1. Père Louis-Marie, O.C.R., L'Institut d'OKA, Cinquantenaire, 1893-1943, p. 208.

L'agronome **H.-L. Brouillard** obtient son diplôme de l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1926. En 1933, il est agronome à Roberval Nord, au district no 20 du ministère de l'Agriculture. (1)

Il est président de la Section Lac-Saint-Jean de 1939 à 1943 et en 1948-1949.

L'article 3 de la Loi constitutive de 1942 le présente comme évaluateur. En 1959, l'École supérieure d'agriculture nous informe qu'il est à l'emploi de Prêt agricole canadien. (2)

#### Références :

1. Bulletin des agriculteurs, mai 1933, 250 techniciens agricoles au service des cultivateurs de la province de Québec, p. 6 <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2441596>
2. Que sont devenus nos anciens? École supérieure d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 1859-1959, La bonne Terre, Juillet-Août 1959, p. 33.

L'agronome **Raymond Langlois** entre à OKA en deuxième année en 1919 et obtient son diplôme en 1922. Il y a côtoyé la promotion 1921 de J.-E. Duchesne, Henri-C. Bois, William Houde et Roger Charbonneau. Il a été « assistant-agronome (1923-1927) et spécialiste en élevage des animaux à fourrure à la Cie d'élevage de Matane (1927-1930); depuis 1931, agronome de Frontenac Nord avec résidence à Lambton » (1) Nous avons validé que c'était toujours le cas en 1933. Il est président de la section Rivière-du-Loup-Gaspé de 1942 à 1945.

### Référence :

1. Père Louis-Marie, O.C.R., L'Institut d'Oka, Cinquantenaire, 1893-1943, p. 218.

L'agronome **J.-Antonio Sainte-Marie**, après avoir suivi les cours abrégés d'agriculture au Collège Macdonald, poursuit au baccalauréat en sciences agricoles et est reçu agronome en 1916. Il débute sa carrière avec une tâche à la Ferme expérimentale à Ottawa. De 1921 à 1937, il est régisseur à la Station expérimentale de La Pocatière et, de 1937 à 1952, à la Station expérimentale de Lennoxville. (1)

« Plus tard, on reconnaît les mérites et les succès de M. Sainte-Marie. La Médaille d'or du Mérite agricole lui échoit ainsi que la présidence de l'Association nationale des éleveurs Ayrshire et celle des chevaux percherons. Ensuite, on le charge de la présidence du Conseil provincial des semences, de la Corporation des agronomes, Section de Sherbrooke. Il est enfin choisi à titre de directeur du Conseil canadien des cercles de jeunesse rurale et membre du Conseil des recherches. » (2)

L'article 3 de la Loi constitutive de 1942 le présente comme régisseur.

En 1947, J.-A. Sainte-Marie, régisseur de la Ferme expérimentale de Lennoxville, est membre du premier Conseil des Recherches Agricoles du ministère de l'Agriculture du Québec. Le Conseil est sous la présidence du Dr Georges Maheux, directeur de l'information et des recherches. (3) En 1960, Il est commandeur de l'Ordre du mérite agronomique.

De 1940 à 1943, il est président de la Section des Cantons-de-l'Est.

### Références :

1. CENT MOISSONS, Direction générale de la recherche, Agriculture Canada, 1886-1986, T.H. Anstey, Série historique No. 27, 1986, p. 430 et 431.

2. Silhouettes, Jean-Charles Magnan, p. 239 à 241.

3. Conseil des recherches créé par l'honorable Barré, Gazette des campagnes, Sainte-Anne (Kamouraska), 12 juin 1947, page 3.

Voir: <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3623226?docsearchtext=ste-marie%20régisseur>

L'agronome **J.-R. Gauthier** est admis à l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1920. Il est un confrère de classe d'Elzéar Campagna et d'André Auger. Son héritage de fils et petit-fils de cultivateur le dirige, tout naturellement, vers les études d'agronomie. Il obtient son baccalauréat en sciences agricoles en 1923 et, dès février 1924, la direction de l'École l'engage comme professeur de botanique. (1)

Il est agronome à Rimouski en 1933. (2)

L'article 3 de la Loi constitutive de 1942 le présente comme agronome régional.

En 1938-1939 et 1940-1943, il est président de la Section Abitibi-Témiscamingue. (3)

### Références :

1. Répertoire numérique du fonds Elzéar Campagna, Josée Pomminville, Juin 2012, sous-série P289/B1 : Correspondance p. 19 et P289/A2/2.

2. Documents iconographiques p. 52. Voir P289\_Campagna\_Elzear\_Rep\_Nume.pdf (ulaval.ca)

3. J.-Bte Roy, agr., Histoire de la Corporation des agronomes de la province de Québec, 1937/1970, p. 239.

L'agronome **Thomas Rollin** entre en 2<sup>e</sup> année en 1917 à l'Institut agricole d'Oka (IAO) et obtient son diplôme en 1920. « Depuis 1922, il est agronome officiel de Papineau, avec résidence à Papineauville. » (1) En 1933, il est présenté comme Agronome du comté de Papineau. (2) En 1942-1943, il est président de la Section de Hull.

**Références :**

1. Père Louis-Marie, O.C.R., L'Institut d'OKA, Cinquantenaire, 1893-1943, p. 198.

2. Bulletin des agriculteurs, mai 1933, 250 techniciens agricoles au service des cultivateurs de la province de Québec, p. 6 <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2441596>

## Chronique 13

### LA CARQ SOUS LA CAPQ, Q'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

Passer de la Corporation des agronomes du Québec (CAQ) à la Corporation des agronomes de la province de Québec (CAPQ) est l'occasion, en 1942, pour les agronomes de la région de Québec, d'avoir accès au statut professionnel, à la protection légale de l'exercice de leur profession et d'être formellement au rang des groupes professionnels de la province. Ils sont mieux outillés pour appuyer la Corporation dans le maintien de l'honneur, de la dignité et de la discipline de leurs membres, pour défendre l'intérêt professionnel des agronomes et pour développer le prestige de la profession.

Depuis les débuts de la vie associative des agronomes en 1920-1921, les sections ont été l'assise et la force active de leur organisation collective. La Loi constituant la CAPQ ne change pas le fonctionnement de la section décrit dans les Règlements généraux de la CAQ de 1937. (1) Elle précise et encadre la place de la section au sein de la Corporation et, surtout, fournit des outils en appui aux mandats dévolus. Elle confirme, aux administrateurs des sections, le rôle de participer au maintien de la dignité et de la discipline des membres, et de veiller à la surveillance de l'usurpation du titre et de l'exercice illégal de la profession.

Selon la Loi constituant la CAPQ, (2) celle-ci possède tous les pouvoirs dont : adopter des règlements pour établir de nouvelles sections, organiser et suspendre toute corporation de section, suspendre ou expulser des membres, créer un comité de surveillance pour l'admission à l'étude et un comité des examinateurs pour l'admission à la pratique de la profession et déterminer les professions, métiers, industries, commerces ou charges incompatibles avec l'exercice de la profession. (Art. 6)

Les corporations de sections peuvent faire des règlements a) Pour leur régie interne; b) Pour l'administration de leurs biens; c) Pour toute matière d'intérêt général pour leurs membres, à l'exception de celles qui sont de la juridiction de la Corporation générale. (Art. 7) Le bureau de direction administre la filiale pour et au nom du conseil général, et conformément aux règlements généraux édictés par l'assemblée générale de la Corporation. (3)

La loi fournit aux sections des moyens pour faciliter leurs mandats. Elle précise et encadre la production du registre des agronomes qui facilite la perception de la cotisation annuelle (Art. 13) les exigences d'admission (Art. 25), l'obligation d'être membre pour exercer la profession et le champ de pratique exclusif des agronomes (Art. 39) et les amendes aux contrevenants (Art. 40 à 43). Elle prévoit « une amende de pas moins de cinquante dollars et de pas plus de cent dollars pour une première infraction, et de pas moins de cent dollars et de pas plus de deux cents dollars pour toute infraction subséquente. » (Art. 40) À défaut de paiement immédiat de l'amende et des frais, la personne condamnée est emprisonnée pendant une période n'excédant pas trois mois. » (Art. 42) À l'époque, l'amende de base représente souvent une semaine de salaire et plus pour les premiers échelons.

La composition et les attributions du Bureau de direction de la section, choisi par les membres en assemblée générale, la gestion de son assemblée générale annuelle et les devoirs de ses officiers demeurent inchangés.

À partir de 1942, les agronomes de la province de Québec sont donc régis, à la fois, par la Loi constituant la Corporation et ses règlements généraux actualisés de 1937.

Depuis le début de la vie associative des agronomes du Québec, la Section de Québec a été et continuera de veiller au bon fonctionnement administratif du Conseil général de la Corporation, de l'informer des besoins de ses membres et de formuler des avis sur les mémoires, les projets et les décisions.

Nous portons à votre attention divers points d'intérêt que la [Loi constituant la CAPQ](#) ajoute à l'admission et à l'encadrement de la profession :

- L'admission à l'étude par un comité de surveillance; (Art. 22 à 24)
- L'admission à l'exercice de la profession par un comité d'examineurs; (Art. 25a) – La période de formation d'au moins vingt-huit mois en agronomie; (Art. 25d)
- Un stage d'au moins 4 mois dans une entreprise agricole, ou dans un laboratoire, ou dans un service de l'état s'occupant principalement d'agriculture; (Art. 25e)
- L'examen écrit et oral d'admission à l'exercice; (Art. 25g) – Le serment de remplir fidèlement ses devoirs professionnels; (Art. 34)
- L'inhabilité des agronomes; (Art. 38) – L'incapacité d'exercer les fonctions d'agronome; (Art. 39)
- L'exemption de l'examen d'admissions aux détenteurs d'un diplôme de docteur, de maître, de licencié, de bachelier ès sciences agricoles spéciales, ou un diplôme équivalent. (Art. 45)

#### Références :

1 et 3. [Règlements de la Corporation des Agronomes du Québec](#), 1937 ou ANNEXE II.

2. GEORGE VI, CHAPITRE 61, [Loi constituant la Corporation des agronomes de la Province de Québec](#), sanctionnée le 29 mai 1942, Gazette officielle de Québec, Québec, 4 juin 1942, no 22A, Vol. 74, p. 36 à 47.

### 13.1 LE BUREAU DE DIRECTION DE LA CARQ A CÉDÉ SES BIENS À LA CAPQ

La Loi constituant la Corporation des agronomes de la province de Québec (CAPQ) ordonne la résiliation des lettres patentes et la cession des biens de la Corporation des agronomes du Québec (CAQ) et des Corporations de sections, dont la Corporation des agronomes de la région de Québec (CARQ). (Art. 44)

Les membres du bureau de direction de la CARQ qui, le 30 juin 1942, à Sherbrooke, lors du congrès de fondation de la CAPQ, font la cession des biens de leur propre Corporation à la CAPQ sont J.-Ambroise Proulx, président (1941-1943), Romuald Belzile, vice-président (1942-1943), Roland Lespérance, secrétaire-trésorier (1939-1945) et les directeurs Henri Lauzière, Édouard Brisebois, Henri Dubord, Aubert Hurtubise, Abel Raymond, Jean-Paul Pagé et Théophile Busque.

La liste des administrateurs de la Section de Québec qui ont vécu la création de la Corporation des agronomes de la région de Québec (CARQ) en 1938 et son affiliation à la

Corporation des agronomes du Québec (CAQ) fondée l'année précédente, et son passage à la Corporation des agronomes de la province de Québec (CAPQ) en 1942, est disponible à l'ANNEXE II. (1)

Les membres actuels et à venir de la Section de Québec doivent remercier sincèrement ces agronomes qui ont appuyé le projet, piloté par Henri-C. Bois, de se doter du statut professionnel et de protéger l'exercice de la profession.

**Référence :**

1. Procès-verbaux du Bureau de direction de la Corporation des agronomes de la région de Québec, 1938-1942.

### **13.2 PRÉSENTATION DES OFFICIERS ET DIRECTEURS DE LA CARQ (1942)**

L'agronome **Josaphat-Ambroise Proulx** est présenté à la chronique 11.2.

L'agronome **Jean-Paul Pagé** est présenté à la chronique 14.2.

L'agronome **Romuald Belzile** obtient son diplôme de l'École supérieure d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1914. Il commence sa carrière à titre d'instructeur en drainage au ministère de l'Agriculture (1914-1920), devient agronome adjoint à Stanstead en 1920-1930 et, l'année suivante, l'agronome de ce comté.

La Coopérative Fédérée retient ses services comme propagandiste en 1930. « Il contribua à la fondation de plusieurs coopératives agricoles, orienta les sociétés naissantes et, surtout, indiqua aux coopérateurs les écueils à éviter. » (1) Il a été gérant de la succursale de Québec de la Coopérative Fédérée.

Il devient, en 1960, membre de l'Ordre du Mérite coopératif et mutualiste québécois. Il est vice-président de la CARQ en 1942-1943.

**Référence :**

1. Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, [Romuald Belzile, Conseil québécois de la coopération et de la mutualité](http://cqcmm.coop) (cqcmm.coop).

L'agronome **Roland Lespérance** obtient son baccalauréat en sciences agricoles de l'Institut agricole d'Oka en 1931. Le Père Louis-Marie le décrit ainsi, en 1943 : « Il avait passé deux années à l'École des Hautes Études commerciales, quand il vint à Oka, où il se classa facilement parmi les premiers de sa classe. Roland se spécialisa en grande culture et s'y fit une belle carrière; il devint tôt inspecteur sénior à la section provinciale des engrais. Nous voyons en monsieur Lespérance les qualités d'un futur chef de Service. Nous le retrouvons au Service de l'Information et des Recherches comme rédacteur. » (1)

« Au printemps 1931. L'influence du plan Perron se faisait encore sentir. Je fus engagé, par M. Henri-C. Bois, comme assistant-surveillant des champs de démonstration. Plus tard, je suis devenu chef de section des engrais chimiques et des pâturages. » (2)

L'agronome Lespérance a été rédacteur en chef de la revue Agriculture de 1944 à 1960. J.-Alphonse Lapointe prendra sa relève jusqu'en 1964, puis ce sera le tour à Jacques Côté. « Le rôle de la revue était de renseigner le corps agronomique. Mais ça ne se limitait pas

seulement aux agronomes. N'importe qui pouvait lire la revue. Je tenais beaucoup à ce qu'il y ait dans chaque numéro un éventail de sujets, afin que chacun puisse y trouver son profit. » (3)

En 1939-1940, il est secrétaire de la Société agronomique de Québec, société fondée en 1920 par la Section des agronomes de Québec et affiliée à l'ACFAS en 1934. Il est sous la présidence d'André Auger et la vice-présidence de Charles-Édouard Ste-Marie. (4)

En 1956, il siège au premier conseil d'administration de l'Association des communicateurs et rédacteurs agroalimentaires (ACRA) avec l'agronome J.-Alphonse Lapointe. En 1958, lors de l'année d'incorporation, il en est le président.

En 1960, il travaille comme conseiller technique pour l'agronome Alcide Courcy, nouveau ministre de l'Agriculture.

En 1963, il devient conseiller technique au Bureau consultatif du sous-ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, le Dr Ernest Mercier, agronome.

Il a été secrétaire-trésorier de la CARQ de 1939 à 1945 et président de la CAPQ de 1953 à 1955. Il est récipiendaire du titre de Commandeur de l'Ordre du mérite agronomique, en 1960.

#### Références :

1. Père Louis-Marie, O.C.R. L'Institut d'Oka, Cinquantenaire 1893-1943, p. 280.
- 2 et 3. François Hudon, historien, L'action agronomique au Québec, Témoignages, Roland Lespérance, Ordre des agronomes du Québec, Juin 1987, p. 259.
4. Annales de l'Association canadienne-française pour l'avancement des Sciences (ACFAS), Bibliothèque Nationale du Québec, Volume VII, 15 juillet 1941, p. 44. Voir : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3447570>

L'agronome **Édouard Brisebois** obtient son diplôme de l'École supérieure d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, en 1919.

En 1996, Édouard Brisebois, doyen des agronomes du Québec, à son 101<sup>e</sup> anniversaire de naissance, « a reçu la décoration de Commandeur de l'Ordre du mérite agricole et le diplôme « Très grand mérite spécial » pour sa contribution exceptionnelle au développement de l'agriculture du Québec au cours d'une carrière active de 45 années. M. Brisebois a occupé, au sein du ministère de l'Agriculture du Québec, les postes de conseiller agricole de 1920 à 1933, d'agronome régional de 1933 à 1947 et de conseiller provincial de 1948 jusqu'à sa retraite en 1965. Grand vulgarisateur, M. Brisebois a largement contribué à l'essor des entreprises agricoles ». (1 et 2) Sa région était le district no 4 (Bellechasse, Lévis, Dorchester et Lotbinière). (3) Il a été directeur de la CARQ de 1942 à 1944.

#### Références :

1. Coopérateur, Dans nos coopératives, FAITES PARLER DE VOUS, Félicitations aux lauréats de l'Ordre du mérite agricole 1996. Voir : Dans nos coopératives ([coopfed.qc.ca](http://coopfed.qc.ca))
2. Ordre national du mérite agricole, Gagnants et gagnantes de 1890 à 2019, Gouvernement du Québec, p. 6 et 44.  
Voir : <https://www.onma.gouv.qc.ca/documents/HistoriqueGagnantsONMA.pdf>

3. Le Bulletin des agriculteurs, volume 18, n o 18, Montréal, 4 mai 1933, p. 6.

Voir : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2441596>

L'agronome **Henri Dubord** obtient son diplôme de l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1937. Il commence sa carrière au Service de l'horticulture du ministère de l'Agriculture.

Elzéar Campagna déclare avoir été en correspondance générale avec l'agronome H. Dubord, de 1937 à 1956. (1)

En 1939, l'agronome Dubord produit le rapport préliminaire intitulé « Le prix de revient des pommes de terre dans la province de Québec en 1939 ». (2) Le 20 mars 1940, il présente à l'ACFAS « Les productions maraîchères et fruitières de la région de Québec ». (3)

En 1941-1942, il est élu conseiller à la Société agronomique de Québec, une société fondée en 1920 par la section des agronomes de la région de Québec, affiliée à l'ACFAS en 1934. (4) Il en est le vice-président élu en 1944-1945 avec Jean-Paul Pagé à la présidence et Roland Lespérance au secrétariat et à la trésorerie. (5)

De 1945 à 1962, il est chef de la Section des marchés et des enquêtes au Service économie rurale du ministère provincial de l'Agriculture, sous la direction de J.-L. Descoteaux, agronome. (6) Le 29 janvier 1945, il présente la conférence « Un marché central métropolitain ». (7)

Pour la suite, il est directeur du service de l'Aménagement rural au ministère de l'Agriculture. En 1963, les agronomes Marcel Belzile, agr. et le Dr Victorin Lavoie, agr. font partie de son équipe, respectivement au contrôle des projets et à la mise en valeur. (8)

Il est directeur de la CARQ de 1941 à 1944 et vice-président en 1944-1945.

#### Références :

1. Répertoire numérique du fonds Elzéar Campagna (P289/B1), p. 20. Voir : [P289\\_Campagna\\_Elzear\\_Rep\\_Nume.pdf \(ulaval.ca\)](#)

2. Le prix de revient des pommes de terre dans la province de Québec en 1939, ministère de l'Agriculture, Service de l'Horticulture, 99 pages.

3. Annales de l'ACFAS, Volume 7, 1941, p. 44. Voir: [Annales de l'A.C.F.A.S. | BAnQ numérique](#)

4. Annales de l'ACFAS, Volume 8, 1942, p. 39. Voir: [Annales de l'A.C.F.A.S. | BAnQ numérique](#)

5. Annales de l'ACFAS, Volume II, 1945, p. 37. Voir: [Annales de l'A.C.F.A.S. | BAnQ numérique](#)

6. Le service téléphonique, gouvernement de la Province de Québec, ministère des Travaux publics, Agriculture et Colonisation. Réf. : [Répertoires téléphoniques](#)

7. Le Bulletin des agriculteurs, avril 1945, Vol. XLI, No 4, Quelques nouvelles agricoles, Un marché central pour Montréal, p. 30. Voir: [Le bulletin des agriculteurs / | BAnQ numérique](#)

8. Le service téléphonique, gouvernement de la Province de Québec, ministère des Travaux publics, Agriculture et Colonisation, 1963, p. 12. Réf. : [Répertoires téléphoniques](#)

L'agronome **Hubert Hurtubise** entre en 1<sup>ère</sup> année à l'Institut agricole d'Oka en 1930. Il y obtient, en 1934, son baccalauréat en sciences agricoles. Il est « Officier-réviseur de la Commission du Prêt Agricole Canadien (1935-1937), il passe au Crédit agricole provincial et

y est devenu le bras droit de Paul Comtois. » (1). Il a donc été au début de l'Office du Crédit agricole du Québec, fondé en 1936, sous le gouvernement de l'honorable Maurice Duplessis.

Il est directeur de la CARQ en 1942-1943 et 6 mois en 1950-1951, vice-président de 1951 à 1953 et président 1953 à 1955.

#### Référence :

1. Père Louis-Marie, O.C.R. l'Institut d'OKA, Cinquantenaire 1893-1943, p. 312.

L'agronome **Abel Raymond** commence ses études à l'École d'agriculture d'OKA en 1909 et obtient son diplôme avec distinction, en 1912. « Il se rend au Collège d'agriculture de Guelph pour un stage de six mois. Dans Bellechasse, comme agronome, il fait une enquête générale, découvre les besoins et les ressources de cette région et il prêche la restauration de l'agriculture par la coopération agricole. Il fonde de nombreux syndicats, coopératives, caisses populaires, sociétés d'agriculture, ... » (1)

Il est, en 1913, l'un des cinq premiers agronomes nommés de la Province de Québec pour les comtés de Bellechasse et Dorchester. Il a été le deuxième agronome à Plessisville, de 1916 à 1919, au Bureau de renseignements agricoles du ministère de l'Agriculture, à titre d'agronome du district d'Arthabaska et de Mégantic. (2)

L'agronome Abel Raymond est directeur de la section de Québec de 1942 à 1945.

#### Références :

1. Père Louis-Marie, O.C.R. L'Institut d'OKA, Cinquantenaire 1893-1943 p. 86.

2. Bulletin agriculteurs vol. 4 no 1 Montréal, 11 janvier 1919, p. 13.

Voir: <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2440850>

L'agronome **J.-Théophile Busque** obtient son diplôme de l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1934. Il sera d'abord agronome du comté de Beauce au ministère de l'Agriculture. « Théophile fonde plusieurs coopératives agricoles régionales et occupe la direction générale de l'École d'agriculture de La Pocatière. Plus tard, on lui décerne la médaille de l'Ordre du Canada. » (1) Cette dernière reconnaît des réalisations exceptionnelles, le dévouement remarquable d'une personne envers la communauté ou une contribution extraordinaire à la nation.

Le 1er juin 1938, à titre d'agronome de district de Beauceville, il préside la Journée avicole à Beauce Jonction, qui réunit plus de 300 fermières pour la visite du couvoir du syndicat avicole de la Vallée de la Chaudière et pour les conférences des agronomes et instructeurs avicoles Rolland Painchaud et J.-K. Laflamme qui leur donna tous les renseignements concernant la classification des œufs et des poules offerts en vente. (2)

Le 17 janvier 1942, avec sa conférence intitulée « La Centrale coopérative de la Province de Québec », M. Busque, « agronome chargé, par la Coopérative Fédérée de Québec, de répandre l'idée Coopérative, a bien voulu développer devant nous les grandes lignes de la coopération. » (3)

Il fait carrière pour la Coopérative Fédérée, au moins jusqu'en 1962. Le journal Le Guide fait état de son implication à la Chambre de commerce et à l'organisation des Fêtes du Deuxième centenaire de la paroisse de Sainte-Marie à titre de vice-président du Comité exécutif, en 1944.

Il a été directeur de la CARQ 1942-1943 et 1946-1947 et vice-président 1945-1946.

**Références :**

1. Patrimoine Beauceville, Famille de Théophile Busque et Françoise Beaulieu. Voir:  
<https://www.patrimoine-beauceville.ca/famille-de-theophile-busque-et-francoise-gagne>
2. Le Guide, Ste-Marie, le 22 juin 1938, Jean-M. Carette, Éditeur, p. 1.  
Voir: <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4149835>
3. Le guide, 28 janvier 1942, Réunion de la Société Saint-Jean-Baptiste.  
Voir: <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4149970>



## Chronique 14

### L'AGRONOME ET L'ÉLECTRIFICATION RURALE

La Section des agronomes de la région de Québec a instauré l'implication des techniciens agricoles (agronomes) dans le chantier de l'électrification rurale. Ces derniers ont saisi l'occasion de démontrer, au gouvernement et au milieu rural, leur rôle incontournable au progrès de l'agriculture québécoise. Les moyens d'intervention du temps ont été les cercles ou comités d'études, les assemblées d'agronomes, les réunions de cultivateurs, les visites à la ferme, les démarches politiques, sans oublier l'utilisation des journaux.

En 1939, seulement 20 % des fermes québécoises profitent de l'électricité. Malgré le fait que la société québécoise considérait l'électricité comme un outil collectif de développement économique et comme un service public à part entière, celle-ci était encore entre les mains de compagnies privées. Les agronomes de la Section de Québec partagent cette idée que l'électrification rurale « c'est l'électricité mise à la disposition des ruraux comme elle l'est déjà au service des citadins ». (1) Plusieurs sont d'avis que c'est un puissant secours contre la désertion des campagnes. L'électrification rurale est alors un puissant argument de propagande politique.

Deux membres de la Section de Québec, spécialistes du domaine, les agronomes Albert Rioux et Jean-Paul Paré de la compagnie Québec Power, y jouent un rôle de leader auprès de leurs collègues. Jean-Paul Paré affirme que : « C'est à la filiale de Québec que revient l'initiative d'avoir entrepris l'étude de l'électrification rurale au sein de la Corporation. » (2) Il rappelle les travaux de l'ingénieur René Dupuis et d'Albert Rioux. Selon lui, « ... les techniciens agricoles ont un rôle à jouer en ce domaine comme en tout ce qui touche de près ou de loin à l'économie rurale ». (3)

Il est particulier de constater qu'ils ne sont pas toujours du même avis. Pour l'agronome Albert Rioux, il faut l'implication de l'État pour l'accès à des services abordables. L'agronome Jean-Paul Pagé « ne semble pas convaincu que l'abaissement des taux de l'électricité susciterait dans nos campagnes une forte augmentation de la consommation, car les coûts des instruments électriques et leurs frais d'utilisation sont prohibitifs ». (4) « Il suggère la nomination, au sein de la Corporation des agronomes, d'un comité qui se chargerait d'étudier la question de l'électrification rurale, comité qui devrait s'adjoindre un ingénieur. » (5)

Pour s'impliquer à titre de propagandistes, les agronomes de la Section ont dû s'outiller à l'aide de comités ou de cercles d'études qui précèdent les assemblées générales, avec des sujets comme : Électrification de la ferme, le rôle des techniciens agricoles; Électrification rurale, applications nouvelles à la ferme et rôle de l'agronome; Réfrigération et coffres froids (réseau ferroviaire); Étude de la chaîne de froid. À travers le Québec, les agronomes ont été d'une aide précieuse pour la mise en place des coopératives d'électricité et des réseaux municipaux, appuyés par la loi fondant Hydro-Québec, soit la Loi établissant la Commission hydroélectrique de Québec, du gouvernement d'Adélard Godbout, agronome.

La collaboration entre les ingénieurs et les agronomes a été telle que la presque totalité des fermes était électrifiée dès 1960.

#### Références :

1. Yves Tremblay, Histoire sociale et technique de l'électrification au Bas-Saint-Laurent, 1888-1963, Volume II. Thèse présentée à l'école des gradués de l'Université Laval pour l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph. D.), Faculté des lettres, Université Laval, juin 1993, chapitre IX, p. 281
- 2, 3, 4 et 5. Corporation des agronomes de la Région de Québec, Procès-verbal de la réunion du 1er décembre 1941, Chambre 223 – Édifice G.

#### Autres lectures proposées :

Marie-Josée Dorion, L'électrification du monde rural québécois, Revue d'histoire de l'Amérique française, Volume 54, numéro 1, été 2000. Voir : <https://www.erudit.org/fr/revues/haf/2000-v54-n1-haf213/305653ar.pdf>,

Marie-Josée Dorion, Le processus d'électrification rurale du Centre-du-Québec. Mémoire présenté à l'Université du Québec à Trois-Rivières, décembre 1997. <https://depote.uqtr.ca/id/eprint/4861/1/000640727.pdf>

### 14.1 LA VIE PROFESSIONNELLE D'ALBERT RIOUX

L'agronome **Albert Rioux** est né dans le comté de Matapédia. Il détient un diplôme d'agronomie de la Faculté d'agriculture de Laval à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Il a été un élève d'Adélard Godbout à l'École d'Agriculture. Après son diplôme d'agronomie, il revient à Sayabec et pratique l'agriculture. « En 1925, il a fondé le cercle local de l'UCC et devient le principal organisateur dans la région. » (1) En 1931, il est maire de sa municipalité. Il obtient sa licence avec une thèse sur la comptabilité agricole, soutenue à la Faculté d'agriculture de l'Université Laval en 1929.

Agronome et cultivateur, il est président de l'Union catholique des cultivateurs (UCC) de 1932 à 1936 et sous-ministre de l'agriculture de 1936 à 1939, sous le gouvernement Duplessis. « À peu près à ce moment-là, il est devenu conseiller d'une minuscule coopérative d'électricité, à ce qu'il semble la première au Québec, la Coopérative agricole de Distribution d'Électricité de Compton-Station, dans le comté de Compton. » (2) Sans fonction officielle, il profite de la destitution du parti par les libéraux de Godbout en 1939, pour écrire et publier une thèse de doctorat en sciences sociales sur l'électrification rurale (Laval, 1942). Il a été membre de l'**Office de l'électrification rurale** fondée en 1945, pour favoriser l'électrification rurale par les coopératives rurales de distribution.

Selon Albert Rioux, Charles Gagné, professeur d'économie rurale à l'École d'agriculture de La Pocatière, aurait été « le premier porte-parole des cultivateurs pour réclamer l'électrification rurale ». (3) Il était favorable au projet du libéral Godbout de nationaliser l'électricité.

De 1945 à 1949, il est président de la Section des agronomes de Québec (CARQ). Il est détenteur de l'Ordre du mérite agricole (1945).

### Références :

1 et 2. Yves Tremblay Histoire sociale et technique de l'électrification au Bas-Saint-Laurent, 1888-1963, Volume II. Thèse présentée à l'école des gradués de l'Université Laval pour l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph. D.), Faculté des lettres, Université Laval, juin 1993, chapitre IX, p. 313 et 314.

3. Ibid, Yves Tremblay, p. 294. Citation d'Albert Rioux, Électrification rurale du Québec, Sherbrooke, Imprimerie Le messager St-Michel, 1946, p. 80. Il s'agit d'un extrait de sa thèse de doctorat en sciences sociales, politiques et économiques, soutenue à l'Université Laval, le 10 juin 1942.

### Autres références pertinentes :

Yves Tremblay, Entre le privé et le public : l'électrification rurale au Québec, 1935-1964 (article), Bulletin d'histoire de l'électricité, 1993, p. 173-185. Voir : [https://www.persee.fr/doc/helec\\_0758-7171\\_1993\\_num\\_22\\_1\\_1228](https://www.persee.fr/doc/helec_0758-7171_1993_num_22_1_1228)

Marie-Josée Dorion, L'électrification du monde rural québécois, Revue d'histoire de l'Amérique française, Volume 54, numéro 1, été 2000, Centre d'études québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières, Article.

## 14.2 LA VIE PROFESSIONNELLE DE JEAN-PAUL PAGÉ

L'agronome **Jean-Paul Pagé** entre à l'Institut agricole d'Oka en 1937, en deuxième année, et obtient son baccalauréat en sciences agricole lors de la promotion de 1940. « Président de sa promotion. Il préféra au fonctionnarisme traditionnel, un emploi dans une compagnie d'électricité, la *Quebec Power Co.*, où il travaille à défendre les meilleurs intérêts des cultivateurs en les éduquant aux bienfaits innombrables de l'électricité dans l'organisation des fermes. » (1)

Il est président élu, en 1944-1945, de la Société agronomique de Québec, société fondée en 1920 et affiliée à l'ACFAS en 1934. (2)

Il est directeur de la CARQ en 1942-1943, président de 1943 à 1945 et à nouveau directeur de 1945 à 1947.

### Références :

1. Père Louis-Marie, O.C.R. L'Institut d'Oka, Cinquantenaire 1893-1943, p. 383.

2. Annales de l'ACFAS, Volume II, 1945, p. 37. Voir: [Annales de l'A.C.F.A.S. | BAnQ numérique](#)

## 14.3 CE QU'IL EN COÛTAIT D'ÉLECTRIFIER UNE FERME VERS 1940

Selon Rioux : « Les coûts d'électrification d'une ferme : 324 \$ pour l'entrée électrique, l'électrification de la maison et de ses dépendances. Habituellement moindre parce qu'on ne fait installer, le plus souvent, une seule entrée, et 4 ou 5 sorties seulement. Aussi, les lignes rurales fonctionnent-elles souvent à déficit. » (1)

### Référence :

1. Corporation des agronomes de la Région de Québec, Procès-verbal de la Réunion du 1er décembre 1941, Chambre 223 – Édifice G



## Chronique 15

### LES CONTRIBUTIONS DE LA SECTION DE QUÉBEC (CARQ)

De 1937 à 1973, le conseil général de la Corporation des agronomes de la province de Québec et les conseils de ses sections désirent améliorer le sort des agronomes. Les principaux buts sont : le rayonnement de la profession, la reconnaissance légale, le perfectionnement des membres et la valorisation du travail des agronomes par des salaires et des conditions de travail équitables avec les autres professions. Les agronomes veulent démontrer l'impact économique de l'acte agronomique. Regroupés en association, ils représentent une force économique pour des achats groupés. Les agronomes de la région de Québec contribuent significativement à situer leur rôle dans la société.

Tout au long de la période de la Corporation, la Section de Québec est animée d'une vie associative favorisant l'appartenance et l'entraide, permettant de mener ou de collaborer aux principaux combats de la profession. Une attention particulière est portée à recueillir et à faire cheminer les besoins et les opinions des membres.

Prenez note que le terme « Corporation » désigne la Corporation des agronomes du Québec (CAQ) et la Corporation des agronomes de la province de Québec (CAPQ). Les termes « Section » et « CARQ » réfèrent à la Corporation des agronomes de la région de Québec ou la Section de Québec.

Les réunions du Bureau de direction de la CARQ et les assemblées de ses membres traitent à la fois des affaires de la Corporation, du professionnalisme, de l'actualisation et de l'ajout des connaissances et, des habiletés professionnelles. À la lecture des procès-verbaux et comptes rendus de la CARQ, la préséance allouée aux affaires de la Corporation et au développement des compétences, varient selon l'équipe de direction en place et selon son président.

Les comités, les cercles et séances d'études, les causeries, les assemblées des membres, les activités de formation et l'assemblée générale annuelle sont utilisés. Un comité des activités sociales et sportives, en présence des conjointes, est mis en place dès les années 1950.

Dans les débuts, les moyens de communication et de transport sont tels que les rencontres se tiennent, le plus souvent, le jour ou en fin d'après-midi au ministère de l'Agriculture, à l'édifice appelé « édifice de l'Agriculture », désigné « édifice D » à partir de 1937 et [Édifice Jean-Antoine-Panet](#) depuis 1997.

La Section de Québec, par sa proximité avec les instances gouvernementales et la Faculté d'agriculture, à partir des années soixante, a bénéficié de la présence des décideurs du ministère de l'Agriculture et des professeurs à son bureau de direction et à ses assemblées. De 1937 à 1942, le siège social de la Corporation est situé à Québec. À l'époque, le principal employeur des agronomes est le ministère de l'Agriculture.

Pour apprécier la contribution de la Section de Québec, les quatre prochaines chroniques, présentent les principaux acteurs, des demandes et des collaborations et, des sujets de

l'heure qui, pour la plupart, ont fait l'objet d'activités de perfectionnement. Ces informations sont tirées des archives de la CARQ, de 1938 à 1973. Pour les chroniques 17 à 20, nous utiliserons les quatre périodes de l'historien François Hudon : la fondation (1937-1942), le rayonnement de la profession (1943-1952), l'amélioration du statut professionnel (1953-1962) et la transition de la Corporation des agronomes à l'Ordre des agronomes (1963-1973). (1)

Vous constaterez, avec nous, que l'âge d'or du développement de l'agriculture québécoise coïncide avec la période de la Corporation.

Auparavant, nous vous proposons trois sujets qui ont marqué le temps de la Corporation de 1937 à 1973, soient : le mandat de recrutement alloué aux sections, l'affaire Mercier et le Bill 48 du gouvernement du Québec et les salaires et conditions de travail des agronomes.

### **Références :**

1. François Hudon, historien, L'action agronomique au Québec, Ordre des agronomes du Québec, Juin 1987.

## **15.1 LE MANDAT DE RECRUTEMENT ALLOUÉ AUX SECTIONS**

Au temps de la Corporation, 1937-1973, le recrutement des bacheliers en sciences agricoles sur le marché du travail et le repêchage des étudiants en agronomie sont des mandats prioritaires alloués aux sections. Bien que permanent, les temps forts du recrutement sont les grandes campagnes de la période de la fondation de la Corporation, de 1935 à 1942, et lors de la transition à l'Ordre des agronomes du Québec (1970-1975). Le principal obstacle rencontré a été le Bill 48 en 1945.

En matière de recrutement, la Corporation provinciale demande à ses sections d'accomplir diverses fonctions sur leur territoire respectif :

- Identifier annuellement les bacheliers en sciences agricoles en emploi;
- Acheminer au secrétaire général la liste et les coordonnées des professionnels recrutés et ceux qui devraient être membre de la Corporation;
- Rencontrer et solliciter les candidats qui retardent à se conformer;
- Percevoir les contributions annuelles et les arrérages;
- Retenir la part de la section et remettre le solde au secrétaire général de la Corporation.

Pour remplir ces mandats, le Bureau de direction de la CARQ utilise des comités de recrutement de jeunes gradués et de repêchage d'anciens. Il participe à élucider les motifs invoqués pour s'abstenir de joindre la Corporation. Il demande à son comité de solidarité d'aider les agronomes dans l'incapacité de payer la cotisation annuelle ou les arrérages.

Ce mandat n'est pas chose simple. Plusieurs employés provinciaux et fédéraux ne se considèrent pas tenus de faire partie de la Corporation.

Dans les débuts de la Corporation, un des freins à l'adhésion est le fait qu'il est difficile, même impossible pour certains, de payer leur cotisation annuelle ou leurs arrérages. Ce problème est récurrent. Avec le temps, l'amélioration des salaires des agronomes, l'attrait

des assurances collectives, la défense collective et surtout le rappel du Bill 48 facilitent le recrutement.

En 1956, « En collaboration avec l'Institut d'Agriculture du Canada, la Corporation publie une brochure bilingue sur les carrières agronomiques. Le tirage initial est de 15,000 exemplaires. La brochure vise à montrer toute la diversité des carrières accessibles aux gradués en agronomie. » (1) Elle a permis de diffuser le nom de la Corporation à travers le Canada.

Pour exprimer la complexité du mandat de recrutement des sections, voici quelques faits énoncés : En 1957-1958, l'effectif de la CARQ est de 162 membres, 3 de plus que l'année précédente. Une trentaine de confrères ne sont pas membres de la Corporation dont la moitié sont des cas désespérés. Le Conseil de la Section demande à la Corporation un délai pour laisser le temps d'action au comité de recrutement avant de procéder à la radiation. En 1959, la Section compte 158 membres et 60 à 70 confrères, qui travaillent sur son territoire, ne font pas partie de l'association professionnelle. Au Québec, en 1955-1956, environ 300 bacheliers en sciences agricoles ne sont pas membres de la Corporation. Pour les arranges, les sommes exigées varient selon l'obligation ou non d'être membre de la Corporation. De plus, la réintégration des membres dissidents, au sein de la Corporation, pose certains problèmes. (2)

Il est mentionné à quelques reprises que des chefs de service du ministère de l'Agriculture participent au recrutement des membres de la Corporation. À la fin des années 50, il est convenu d'adresser une demande au ministère de l'Agriculture pour obtenir la liste des agronomes à son emploi, sur le territoire de la Section.

En 1954-1955, la Section s'associe au projet de recrutement des jeunes par des conférences dans les collèges classiques de la région.

L'arrivée de la Faculté d'Agriculture sur le Campus de l'Université Laval, en 1962, ajoutent à la Section de Québec le mandat de repêchage des étudiants en sciences agricoles. La direction de la Faculté et l'association étudiante collaborent à l'organisation d'activités conjointes.

De plus, il ne faut pas passer sous silence les demandes aux sections pour le recrutement de nouveaux membres pour les assurances collectives, la vente et le renouvellement d'abonnements et la sollicitation d'annonces publicitaires pour la revue Agriculture et le financement des congrès.

#### **Références :**

1. J.-Bte Roy, Histoire de la Corporation des agronomes de la province de Québec, 1937- 1970, p. 119.

2 : CARQ, procès-verbaux et comptes rendus du Bureau de direction, d'assemblées générales et l'assemblée générale annuelle, 1948-1972.

## **15.2 L'AFFAIRE MERCIER ET LE BILL 48 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

Avec la Loi des agronomes de 1942, l'État déclare l'existence légale de la profession. Cette reconnaissance allait de pair avec la protection légale de l'exercice de la profession; objet

principal et permanent de la Corporation, depuis 1937. L'affaire Mercier et le Bill 48, viennent ternir l'élan de sa mise en œuvre et a pour effet de resserrer les rangs des agronomes.

En 1941 et 1942, les agronomes font face, dans un premier temps, à l'opposition du gouvernement Godbout à leur projet d'une charte et il se ravise par la suite. Après une multitude de démarches et de modifications apportées au projet de la charte, les agronomes obtiennent leur première loi professionnelle incluant l'exclusivité du droit de pratique.

Un discours du président de la Corporation, William Houde, lors du Congrès de 1942, décrit bien l'esprit des agronomes : « Notre charte définit les conditions d'admission à l'étude et à l'exercice de la profession. Elle précise tous les cas de dérogation à l'honneur professionnel. Elle exclut ses membres indignes. Elle assure à la classe agricole et à la société que l'agronome qui est chargé de faire l'éducation des cultivateurs n'est pas un charlatan mais un homme dont la compétence, la probité professionnelle portent une double garantie, celle de l'Université et celle de la Corporation. Il est donc naturel de nous attendre à ce que les fonctions officielles d'éducation et de vulgarisation de la science agricole soient remplies exclusivement par des membres de la Corporation des agronomes de la province de Québec. » (1)

La Corporation constate que plusieurs confrères bacheliers en sciences agricoles pratiquent l'agronomie sans être membre de la Corporation. Pour le respect de sa loi, elle présente une cause devant les tribunaux, celle de Jean-Charles Mercier, instructeur en aviculture au ministère provincial de l'Agriculture. Faute de détenir un diplôme reconnu par la profession, la Cour supérieure du Québec, le 19 mai 1944, rend son jugement en faveur de la Corporation.

L'État nie l'obligation d'être agronome à son personnel qui pratique l'agronomie et porte la cause en Cour d'appel. Le ministre de l'Agriculture, Laurent Barré : « craint que la Corporation n'ait en vue un monopole sur la direction des affaires de l'agriculture. » (2) La Cour d'appel rejette la demande du procureur général. Le jugement prouve que « la charte des agronomes leur assure le contrôle sur le titre d'agronome; l'exclusivité des fonctions agronomiques; et la protection de la dignité et de l'honneur professionnels. » (3)

L'année suivante, l'ambiance est ternie par l'adoption de la Loi modifiant la Loi constituant la Corporation des agronomes de la province de Québec. Le Bill 48 renverse la décision des tribunaux. L'alinéa suivant est ajouté à l'article 39 traitant de l'incapacité d'exercer les fonctions d'agronomes : « Le présent article ne s'applique pas aux personnes engagées comme agronomes au service de la province ». (4)

Avec le Bill 48, les agronomes du ministère de l'Agriculture étaient membres à titre volontaires, sans obligation de leur part. Le procès-verbal de l'AGA de la Section de Québec, du 2 mai 1955, relate le cas d'un agronome à qui la Corporation réclamait un solde de 10\$ sur sa contribution de 1951. Le cas ayant été étudié « Les directeurs présents ne voient pas comment il serait possible d'exiger de M. Poliquin le paiement de cette somme puisque M. Poliquin a toujours été à l'emploi du ministère de l'Agriculture du Québec. On sait qu'un amendement à la loi constituant la Corporation des agronomes exempte les employés du

gouvernement provinciale de l'obligation de faire partie de la Corporation des agronomes. » (5)

Selon Jean-Baptiste Roy : « En définitive, le bill 48 a pour effet, entre autres, de constituer l'union sacrée chez les agronomes les mieux pensants autour de l'idéal professionnel. » (6)

L'article 39 de la Loi des agronomes a été remis en question régulièrement jusqu'à la sanction du Bill 35 en 1961 qui rétabli la Corporation dans ses droits. (Voir chronique 19.1)

#### **Références :**

1. J.-Bte Roy, Histoire de la Corporation des agronomes de la province de Québec, 1937- 1970, p. 84, réfère au discours du président William Houde lors du Congrès de la CAPQ, 29 juin 1945.
2. J.-Bte Roy, op. cit., p. 81.
3. François Hudon, historien, L'action agronomique au Québec, Ordre des agronomes du Québec, Juin 1987, p. 40.
4. [Bill No 48](https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?id=195357), Loi modifiant la Loi constituant La Corporation des agronomes de la province de Québec, Assemblée législative de Québec, Première session, 1945. Voir : [https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique\\_v2/AffichageFichier.aspx?id=195357](https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?id=195357)
5. Corporation des agronomes de la province de Québec, Section de Québec, Procès-verbal, AGA, 2 mai 1955, item 9 Divers.
6. J.-Bte Roy, op.cit., p. 85.

### **15.3 LES SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGRONOMES**

Après la mise en œuvre de l'action agronomique provinciale suivent les dépôts de nombreux mémoires et interventions en lien avec le traitement des agronomes. Les efforts de la Corporation portent principalement sur l'amélioration des conditions des agronomes par la classification des emplois, les échelles salariales et les assurances collectives. L'amélioration du sort des agronomes passe aussi par l'organisation du travail, la compétence du membre, sa capacité d'intervention professionnelle et son professionnalisme.

Nés en 1921, au lendemain de la première guerre, en pleine relance économique, suivi de la plus grande crise économique du XXe siècle, les agronomes ont tendance à se consoler en comparaison avec les conditions du temps.

En temps de récession des années 1930, l'État considère qu'ils doivent être heureux de gagner quelques centaines de dollars, d'avoir la mission de participer au développement économique et de faire plus pour la classe agricole. Plusieurs agronomes doivent utiliser leur voiture à leur frais et le salaire à l'embauche a tendance à être fixe pendant plusieurs années.

Il semble bien que les salaires et conditions de travail aient été, outre la reconnaissance professionnelle et le besoin d'assurances collectives, la principale raison de se regrouper en association professionnelle.

Par suite de la reconnaissance légale de la profession et de l'amélioration de l'économie québécoise des années 1940, les agronomes demandent la reconnaissance de salaires

proportionnés au statut professionnel. Il devient prioritaire de plaider la cause auprès des employeurs, un processus qui s'avère long et exigeant.

À la suite de cercles d'études dans ses sections, la Corporation dépose, dès 1943, son premier mémoire sur les conditions générales de travail et de traitement des agronomes au service de la province, à la nouvelle Commission du service civil provincial. Elle réclame « un réajustement de traitement ainsi que de meilleures conditions de travail pour tous les membres de la Corporation qui sont les moins bien rémunérés de tous les professionnels. » (1)

Un deuxième mémoire est déposé en 1944. Lors d'une rencontre, le 6 décembre 1944, le ministre de l'Agriculture, [Laurent Barré](#) affirma « qu'il ne lui entrait pas dans la tête qu'une personne qui avait étudié 20 à 25 ans put être engagé à \$1,200, \$1,400, et même \$1,600 par année. » (2)

En 1945, « la Corporation crée un comité chargé de classer les fonctions agronomiques. Cette étude est adressée, le 13 octobre 1946 au président de la Commission du service civil. Dans ses revendications, la Corporation obtient l'appui de la Société de Pomologie et de la Fédération canadienne de l'Agriculture, et elle invite l'UCC à faire de même. » (3) Elle dépose aussi un mémoire concernant le traitement et les conditions de travail des agronomes au service de la ville de Montréal.

Lors d'une rencontre avec le ministre de l'Agriculture, Laurent Barré et le président de la Commission du service civil, le 10 janvier 1947, les agronomes apprennent que « Le travail de la Corporation a porté fruit : aucun agronome ou assistant-agronome engagé par le gouvernement n'est payé moins de 2 600 \$ par année dans le premier cas et 1 600 \$ dans le second, depuis juillet 1946. Certains ont même vu leur salaire passé de 1 600 \$ à 3 000 \$. » (4)

« Malgré les bons points qu'elle venait de marquer, la Corporation entreprit, le 23 septembre 1947, une enquête sur la condition, les occupations, fonctions et salaires des agronomes. » (5) L'agronome de comté est la référence. Avec le temps on voit apparaître les titres d'agronome, d'assistant agronome, de secrétaire et de directeur de services agronomiques.

« Le salaire moyen des agronomes, de 1935 à 1952, est passé de 1 650 \$ à 3 000 \$ et il s'en faut encore 1 000 \$ pour que l'objectif visé par la Corporation ne soit atteint. » (6) « Le 16 juin 1955, le traitement annuel moyen des agronomes au dit ministère est de 3 476 \$. Celui des chefs de service était de l'ordre de 6 000 \$. Les agronomes de comté commençaient à recevoir 4 000 \$. L'entreprise privée engage des finissants en agronomie avec un traitement initial de 3 600\$ et plus. Parvenus au rang de chef de service, ils obtiennent entre 8 000 \$ et 10 000 \$. La Corporation continue de collaborer avec l'Institut d'Agriculture du Canada à l'amélioration des traitements des employés civils fédéraux. » (7)

À la suite de ces gains réels, la Corporation et ses sections étudient régulièrement les conditions de travail et les salaires des membres, établissent des constats, font des comparaisons avec les autres corps professionnels, produisent des mémoires et multiplient les actions auprès de la fonction publique, le principal employeur, escomptant des effets chez les autres employeurs.

**Références :**

1. J.-Bte Roy, agr., Histoire de la Corporation des agronomes de la province de Québec, 1937- 1970, p. 78.
2. J.-Bte Roy, op. cit., p. 82.
3. J.-Bte Roy, op.cit., p. 86.
- 4 et 5. F. Hudon, historien, L'action agronomique au Québec, son histoire-son œuvre, Ordre des agronomes du Québec 1987, p. 60.
6. F. Hudon, historien, op.cit., p. 66.
7. J.-Bte Roy, agr., op. cit., p. 117.



## Chronique 16

### LA FONDATION DE LA CORPORATION (1936-1942)

La fondation de la Corporation des agronomes du Québec se déroule dans un contexte général de fin de crise économique suivie d'un début de prospérité engendré par la deuxième guerre mondiale. La société québécoise est dans un bouillonnement idéologique, avec des mots comme concertation, coopératisme, corporatisme, syndicalisme et libéralisme. Ce contexte influence le rôle de l'agronome et la pratique de l'agronomie dans ses divers domaines d'intervention : les productions animales, les productions végétales, l'industrie et le commerce, l'économie rurale, l'électrification rurale, la mécanisation agricole, le crédit agricole et la complémentarité avec l'ingénieur.

À la suite de l'assemblée de fondation de la Corporation des agronomes de la région de Québec (CARQ) le 26 avril 1938, la première réunion du bureau de direction de la Section de Québec, affiliée à la Corporation des agronomes du Québec (CAQ), se tient le 22 juin 1938. Les administrateurs étudient les articles 6 et 47 b) des règlements de la CAQ et ils adoptent immédiatement à l'unanimité l'amendement suivant : « que l'Art. 47 b) se lit comme suit : Avoir suivi les cours exigés pour l'obtention d'un diplôme de bachelier ès sciences agricole et être porteur de ce titre. Dans tous les cas, il devra être agréé par la Corporation aux conditions déterminées par le Conseil. » (1) Cet amendement est ratifié par l'assemblée générale des membres de la CARQ du 29 août 1938.

Les années de la naissance de la Corporation (1937-1942) sont marquées par l'organisation d'un système d'assurance collective, l'extension du droit à la pension des fonctionnaires et surtout l'obtention du statut professionnel. Avec le succès obtenu, en 1942, on peut dire que la profession prend conscience de ses possibilités.

À la Section de Québec, le recrutement des bacheliers en sciences agricoles qui retardent à joindre les rangs, la perception des contributions annuelles, la mise en place de comités d'études et surtout l'appui au Comité de rédaction de la Charte et ses nombreuses révisions marquent la période.

Nous présentons, à la chroniques 16.1, les agronomes qui forment le Conseil de la Section de Québec de 1937 à 1942. À la direction nous avons **André Auger** et **J.-A. Proulx** à la présidence, **Jean-Charles Magnan**, **Charles-Édouard Ste-Marie** et **Roméo Martin** à la vice-présidence et les secrétaires-trésoriers sont **Charles Lesage** et Roland **Lespérance**.

Les sous-chroniques 16.2 et 16.3 vous présentent des collaborations et des demandes de la CARQ et des sujets de l'heure qui, pour la plupart, ont fait l'objet d'activités de perfectionnement.

#### Référence :

1. CARQ, Procès-verbal, Bureau de direction, Réunion du 22 juin 1938.

## 16.1 LES PRINCIPAUX ACTEURS À LA DIRECTION DE LA SECTION DE QUÉBEC DE 1936 À 1942

Les officiers de la Section de Québec et ses directeurs des années de la naissance de la Corporation (1937-1942) sont nos principaux acteurs de la vie associative des agronomes de la région qui ont contribué à la fondation de la Corporation. Nous vous invitons à en faire la connaissance à l'aide des notes biographiques.

**De 1937 à 1942, les officiers de la Section de Québec sont :**

**André Auger** (P CARQ 1937-1941 et Dir CARQ 1941-1942) (voir chronique 11.1)

**Josaphat-A. Proulx** (Dir CARQ 1938-1939, P CARQ 1941-1943) (voir chronique 11.2)

**Jean-Charles Magnan** (VP CARQ 1938-1940, Dir CARQ 1945-1947) (voir chronique 11.1)

**Roméo Martin** (ST CAQ 1938, VP CARQ 1941-1942, P CAPQ 1960-1961) (voir chronique 8.3)

**Charles-Édouard Lesage** (ST CARQ 1938-1939) (voir chronique 11.1)

**Roland Lespérance** (ST CARQ 1939-1945, Dir CARQ 1945-1946, P CAPQ de 1953 à 1955) (voir chronique 13.2)

L'agronome « **Charles Édouard Ste-Marie** a été surintendant de la ferme de Cap-Rouge jusqu'à sa fermeture en 1947. Il a poursuivi sa carrière à L'Assomption jusqu'en 1964. Il a été responsable du transfert des chevaux canadiens de St-Joachim à Cap-Rouge puis à Deschambault. À L'Assomption il a fait de l'expérimentation sur la culture des fraises et des framboises. Il est revenu habiter à Québec à sa retraite. On peut trouver certaines mentions dans le volume publié lors du 100e anniversaire des fermes d'Agriculture-Canada. Il est aussi mentionné dans un document de la Société historique de Cap-Rouge traitant de Gaudarville. J'ai rencontré M. Ste-Marie au début de ma carrière à L'Assomption » (1)

À la Section de Québec (CARQ), l'agronome Charles Édouard Ste-Marie a été directeur en 1939-1940 et vice-président en 1940-1941.

**Référence :**

1. Jean Genest, agronome retraité, décembre 2023.

**Les directeurs de la première heure de la Section de Québec devenue filiale de la Corporation des agronomes en 1938 sont :**

**Stanislas-J. Gagnon**(1938-1939) est présenté à la chronique 7.1.

Les agronomes **Omer Caron** (1938-1940 et 1945-1947), **Henri Lauzière** (1938-1939 et 1942-1944), **Antonio Mathieu** (1938-1939) et **Laurentin Bélanger** (1938-1939) sont présentés à la chronique 11.2.

Les autres directeurs de la Section de Québec qui ont travaillé à la naissance de la Corporation (1936-1942) et de la CARQ sont : J.-A Proulx (1938-1939), Paul Bertrand (1939-1940), J.-M. Vachon (1939-1940), Raynald Ferron (1939-1941), A.-P. Pelletier (1939-1940), Georges Maheux (1939-1942), R.-P. Sabourin (1940-1942), Nazaire Parent (1940-1942), Alexandre Rioux (1940-1941), Philippe Belzile (1940-1942) et Henri Dubord (1941-1944).

L'agronome et professeur **Georges Maheux** a obtenu un diplôme d'ingénieur forestier et se spécialise en entomologie forestière, puis agricole. L'Université de Montréal lui octroie une maîtrise en sciences agricoles en 1930. Il est professeur, à temps partiel (1915 à 1964), en foresterie à l'Université Laval, et en partage de temps au ministère de l'Agriculture comme entomologiste (1917-1928), chef de service de la Protection des plantes (1928-1944) et directeur du service de recherche et de l'information (1944-1952).

Il est récipiendaire de plusieurs prix honorifiques dont : commandeur du Mérite agricole (1941), commandeur du l'Ordre du Mérite agronomique (1973) et membre émérite de la Société entomologique du Québec (1974).

À la Section de Québec, il est directeur de 1939 à 1942, vice-président en 1943-1944 et directeur en 1944-1945.

Pour plus d'information sur la carrière du professeur Georges Maheux, nous vous proposons les références suivantes :

1. Mélanie Desmeules, Georges Maheux, 1889-1977, ingénieur forestier, agronome, professeur entomologiste, Nouv'ailles, Le bulletin de nouvelles de l'Association des entomologistes du Québec, Printemps 2013, Volume 23, Numéro 1, p.11.

(<https://static1.squarespace.com/static/5731421e07eaa0ea485cadae/t/5ba1bfc5c2241bbf4bfe9e1d/1537327049958/NouvAiles+volume+23%2C+no+1+Printemps+2013.pdf>)

2. Renée Pomerleau, Notice nécrologique : Georges Maheux, 8 décembre 1889 -11 octobre 1977, Le Naturaliste canadien, Volume 104, Numéro 6, 1977, Publication de l'Université Laval, pages 573 à 576.

([https://books.google.ca/books?id=mw4zAAAAIAAJ&pg=PA574&lpg=PA574&dq=Professeur+georges+Ma+heux&source=bl&ots=3BqDXB5pp5&sig=ACfU3U1xt\\_88BVQq2-binRUqRtqkSnnNRA&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwid44C8hof2AhUYkokEHfyxAHcQ6AF6BAgYEAM#v=onepage&q=Professeur%20georges%20Maheux&f=false](https://books.google.ca/books?id=mw4zAAAAIAAJ&pg=PA574&lpg=PA574&dq=Professeur+georges+Ma+heux&source=bl&ots=3BqDXB5pp5&sig=ACfU3U1xt_88BVQq2-binRUqRtqkSnnNRA&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwid44C8hof2AhUYkokEHfyxAHcQ6AF6BAgYEAM#v=onepage&q=Professeur%20georges%20Maheux&f=false) )

## 16.2 COLLABORATIONS ET DEMANDES DE LA CARQ (1936-1942)

Dans son mandat d'animer la vie associative de ses membres, la Corporation des agronomes de la région de Québec (CARQ) multiplie les rencontres de son bureau de direction et les assemblées générales des membres. Elles donnent l'occasion aux membres de se rencontrer, de s'entraider, de suivre l'évolution des dossiers, de formuler des avis et des demandes et de recevoir des réponses. Les assemblées réunissent souvent la presque totalité des membres.

Le premier chantier de la CARQ porte sur la compétence de ses membres avec la production de la monographie agricole de son territoire, aussi appelée le programme agricole de la région (note 1). L'objet est la description complète et détaillée de notre région et la présentation aux membres lors d'assemblées générales. Les huit comités d'études créés et animés sont : Géographie physique, Histoire agricole, Géographie humaine, Outillage économique et organisation financière, La production agricole, Problèmes relatifs à la protection des plantes et à l'exploitation forestière, Commerce et Industrie et La colonisation. (1)

Le second est l'identification des confrères, bacheliers en sciences agricoles, et l'effort pour les inciter à joindre les rangs de la Corporation et à y demeurer. À la suite de sa campagne de recrutement, la Section compte une centaine de membres en 1942. Cinquante-trois (53) agronomes de la CARQ assistent à la convention de fondation de la CAPQ, en juin 1942 à Sherbrooke. La Section convient de poursuivre la sollicitation des non-membres et demande à la Corporation de ne pas acheminer les mises en demeure de payer la cotisation annuelle de 1943. (2)

Le Conseil de section met en place et anime une série de comités de travail en appui aux dossiers de la Corporation : le service de placement, l'assurance collective, le fonds de pension pour les agronomes qui ne sont pas à l'emploi du Gouvernement (3) et la rédaction de la Charte.

Une fête est organisée pour célébrer le quatrième centenaire en l'honneur de M. Olivier De Serres, premier agronome français, et marquer, en même temps, l'arrivée de notre éminent confrère, l'honorable Adélard Godbout à la direction de la Province. La soirée de commémoration a lieu le 7 décembre 1939. Elle « a marqué d'une pierre blanche les annales de notre filiale. » (4)

La Section demande au Conseil général d'intervenir auprès de journaux, « nommément, Le Colon, dont les articles répandent de nombreuses et graves erreurs en matière de techniques agricoles et qui semblent manifestement dirigées dans l'intention de nuire à la réputation professionnelle des agronomes. » (5) Elle étudie l'intérêt d'un médium de perfectionnement technique pour les membres et propose « la publication d'une revue de vulgarisation agricole, pour faire connaître la Corporation parmi les classes dirigeantes et pour mieux répondre au rôle éducatif qui incombe aux agronomes. » (6)

La Section suggère « la nomination au sein de la Corporation d'un comité qui se chargerait d'étudier la question de l'électrification rurale, comité qui devrait s'adjoindre un ingénieur. » (7)

En appui à « un amendement proposé par la filiale de Montréal à l'Article 57 touchant le mode d'élection des officiers des filiales » (8), l'assemblée recommande « au comité chargé de rédiger les règlements des Corporations de section de manière de laisser toute latitude à celles-ci d'adopter un mode d'élection qui permet à tous les membres d'exprimer leur opinion. » (9)

Pour donner suite aux travaux du Comité du programme agricole, trois demandes sont adressées au Bureau central de la CAQ, soient :

- Égouttement : Créer un organisme chargé d'étudier les différends entre les intéressés lorsqu'il s'agit de faire ou redresser un cours d'eau,
- Loi des semences : Amender la loi afin de ne pas faire entrer de semences renfermant telle ou telle mauvaise herbe dans les régions de colonisation. Surveiller les grains de semence.

- Morcellement des terres : Suggérer le morcellement des terres dans les banlieues et le rachat de certains terrains non cultivés pour en faire des exploitations agricoles. (10)

**Note 1 :** En 1938, la Section de Québec comprend les districts électoraux de Beauce, Bellechasse, Charlevoix, Chauveau, Dorchester, Jean-Talon, Lévis, Limoilou, Lotbinière, Louis-Hébert, Montmorency, Portneuf et St-Sauveur.

#### **Références :**

1. CARQ, Assemblée générale, compte rendu, 12 janvier 1940.
2. CARQ, Bureau de direction, procès-verbal, 14 novembre 1942.
3. CARQ, Assemblée générale, compte rendu, 12 décembre 1938 et 25 janvier 1940.
4. CARQ, Assemblée générale, compte rendu, 7 décembre 1939.
- 5 et 6. CARQ, Assemblée générale annuelle, procès-verbal, 17 avril 1939.
7. CARQ, Assemblée générale, compte rendu, 1 décembre 1941.
- 8 et 9. CARQ, Assemblée générale annuelle, procès-verbal, 11 mai 1942.
10. CARQ, Assemblée générale, compte rendu, 19 septembre 1938.

### **16.3 SUJETS DE L'HEURE ET ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE DE LA CARQ (1936-1942)**

En continuité de la période pré-corporation, le bureau de direction de la Section de Québec priorise la production de la monographie agricole de sa région et multiplie les assemblées générales des membres pour s'approprier les résultats des travaux des comités d'études et s'ouvrir sur d'autres sujets d'actualité. Ces assemblées donnent l'occasion aux membres de se rencontrer, de tisser des liens et de suivre les dossiers de la Corporation. Nés en 1921, au lendemain de la première guerre, en pleine relance économique, suivi de la plus grande crise économique du XX<sup>e</sup> siècle, les agronomes ont tendance à se comparer et à se consoler en comparaison avec les conditions du temps.

Les titres suivants montrent la diversité des sujets de l'heure et des besoins de perfectionnement des agronomes de 1938 à 1942 :

- Les systèmes de culture au Québec, choix des cultures et rentabilité;
- L'éducation des cultivateurs et du colon en matière sylvicole;
- L'histoire agricole de la Région;
- Les productions maraîchères et fruitières dans la région de Québec;
- Le Corporatisme;
- L'évolution et la régénération de l'agriculture québécoise;
- Le rôle et les réalisations de la science en agriculture;
- L'électrification de la ferme, le rôle des techniciens agricoles (agronomes);
- L'électrification rurale synonyme de mécanisation;
- L'électrification rurale; problèmes économiques de distribution et d'utilisation;

- La géologie et le potentiel des sols du district Beauce et Frontenac;
- Les plantes fourragères et céréalières, recherche et nouveautés;
- Le rôle de la machinerie lourde en agriculture;
- Comment récolter de 8 à 12 livres de sucre d'érable par arbre ?

La première excursion de la Section de Québec affiliée à la CAQ a lieu en 1940 conjointement avec les confrères de la Filiale des Cantons de l'Est. Le programme comprenait la visite à l'École de lin de Plessisville, une causerie sur la technologie du lin, un exposé des raisons historiques qui ont amené le développement de cette matière industrielle chez-nous, et enfin, la visite de la fonderie de Plessisville. (1)

En 1940, l'organisation et la tenue du 4e Congrès de la Corporation, au Kent House du Manoir Montmorency, a été la principale réalisation de perfectionnement. Les méthodes de conservation des fourrages verts et les problèmes agricoles de guerre et d'après-guerre sont au programme.

**Référence :**

1. CARQ, Visite de l'École du Lin de Plessisville, compte-rendu, 9 novembre 1940

## Chronique 17

### LE RAYONNEMENT DE LA PROFESSION (1943-1952)

Au lendemain de la reconnaissance légale de la profession en 1942, les priorités deviennent le recrutement des membres, la revendication de salaires proportionnés, l'action agronomique technologique et la valorisation innovante ou rayonnement de l'acte professionnel et de la profession. Les agronomes de la Section de Québec jouent un rôle significatif dans la valorisation de la profession.

L'évolution des recettes monétaires de l'exploitation agricole au Québec, 1931-1961 me semble pertinent pour exprimer le changement au cours de la période de rayonnement de l'agronomie (1943-1952).

Avec la Deuxième guerre mondiale, l'industrialisation s'accélère et il en découle un retour à la prospérité avec la fin de la crise économique et du chômage des années 30. Le redressement économique se poursuit en agriculture, comme une suite à la participation à l'agriculture de ravitaillement des troupes. Cette prospérité, de guerre et d'après-guerre, coïncide avec une hausse de la productivité, la mécanisation accompagnée d'une tendance à la spécialisation, la superficie accrue des fermes et une diminution de la main-d'œuvre agricole. On entrevoit l'orientation prochaine de l'agriculture québécoise.

Les agronomes reçoivent des mandats en lien avec l'exode rural tels : le défrichement avec le programme de travaux de mécanisation en territoire de colonisation, la distribution de semences dans les cercles de jeunes agriculteurs, l'inventaire des terres à vendre, l'organisation des fermes et l'utilisation du crédit agricole, l'augmentation de l'efficacité de production, la cartographie et la conservation des sols, etc. Le gouvernement Godbout lance le projet d'électrification rurale. Il faut étudier les nouveautés et faire évoluer les rôles de l'agronome.

Depuis les débuts de leur vie associative et en particulier lors de l'élaboration et l'obtention de leur charte, les agronomes se sont affichés en sus des instances gouvernementales. Affiliée à la Corporation en 1938, la Section de Québec a contribué à faire connaître la profession auprès des instances locales de sa région, des milieux scientifiques et des bacheliers en sciences agricoles en emploi avec des campagnes de recrutement planifiées et structurées. Plusieurs communications ont enrichi les congrès comme celui de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences ([ACFAS](#)). Il ne faut pas oublier la production de matériel de propagande et les démarches individuelles des agronomes du ministère de l'Agriculture du Québec.

La valorisation de la profession passe aussi par l'adhésion de l'agronome à sa mission professionnelle, par son sentiment d'appartenance à la profession et la reconnaissance de ses actions professionnelles par ses pairs, la clientèle agricole et agroalimentaire, son milieu de travail, sa communauté et sa famille. L'obtention du diplôme universitaire reconnu demeure sa première reconnaissance professionnelle suivie de l'admission à la pratique agronomique.

La Corporation des agronomes rayonne aussi par son partenariat avec les principaux joueurs de l'époque : le ministère de l'Agriculture, la Coopérative fédérée de Québec, l'Union catholique des cultivateurs (UCC), les facultés d'agriculture et les institutions et entreprises initiées et gérées par des agronomes.

À la Section de Québec, pour mener à bien les objectifs de l'association, les quatorze agronomes à avoir occupé les postes d'officiers se sont particulièrement investis dans le rayonnement de la profession. Nous les présentons à la section 17.1.

Les sous-chroniques 17.2 et 17.3 vous présentent des collaborations, des réalisations, des demandes de la Corporation des agronomes de la région de Québec (CARQ) et des sujets de l'heure qui, pour la plupart, ont fait l'objet d'activités de perfectionnement

## **17.1 LES PRINCIPAUX ACTEURS À LA DIRECTION DE LA SECTION DE QUÉBEC (1943-1952)**

Les officiers de la Section de Québec, de 1943 à 1952, sont les principaux acteurs de la vie associative des agronomes de la région lors de la période de rayonnement de la Corporation. Au nombre de quatorze, sept ont déjà été présentés dans les chroniques précédentes. Ce sont :

L'agronome **Albert Rioux** (P 1945-1949) est présenté à la chronique 14.1.

L'agronome **Jean-Paul Pagé** (Dir 1942-1943, P 1943-1945, Dir 1945-1947) est présenté à la chronique 14.2.

Les agronomes **Henri Dubord** (Dir 1941-1944 et VP 1944-1945), **Théophile Busque** (Dir 1942-1943, 1946-1947 et 1950-1951, VP 1945-1946) et **Hubert Hurtubise** (Dir 1942-1943, VP 1951-1953 et P 1953-1955) sont présentés à la chronique 13.2.

L'agronome **Roland Lespérance** (ST 1939-1945 Dir 1945-1946 et P CAPQ 1953-1955) est présenté à la chronique 13.3.

L'agronome et professeur **Georges Maheux** (Dir 1939-1942 et 1944-1945, VP 1943-1944) est présenté à la chronique 16.1.

### **Voici les résultats de notre recherche pour les sept autres :**

L'agronome et professeur **Jean-Marie Martin**

Il obtient son diplôme, en 1936, de l'Institut Agricole d'Oka et une maîtrise en économie à l'Université Cornell, en 1938. (1) Il œuvre comme professeur à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval et y occupe plusieurs postes administratifs.

À la Section de Québec, il est vice-président de 1946 à 1948, directeur en 1948-1949, président de 1949 à 1951 et directeur de 1951 à 1954 alors qu'il est professeur à l'Université Laval.

**Note :** La Revue d'histoire de l'Amérique française présente la carrière du professeur [Jean-Marie Martin](#). (2)

L'agronome et professeur **Napoléon Leblanc** gradue à l'Université Laval au baccalauréat en agronomie en 1942 et y obtient une maîtrise en sciences sociales en 1953. Nommé assistant professeur à l'Université Laval en 1947, il devient professeur à la Faculté des sciences sociales en 1954, doyen de la Faculté (1961-1967) et vice-recteur de l'Université (1967-1972).

À la Section de Québec, il est secrétaire-trésorier en 1949-1950, directeur en 1950-1951 et président de 1951 à 1953 alors qu'il est assistant-professeur à l'Université Laval. Le Réseau canadien d'information archivistique décrit la carrière du professeur [Napoléon Leblanc](#). (3)

L'agronome et professeur **Dr René Pomerleau**

Il obtient son baccalauréat en sciences agricoles en 1924 à l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, une maîtrise à l'Université McGill en 1927 et un doctorat en sciences à l'Université de Montréal en 1937 après des études à la Sorbonne et à l'École nationale des eaux et forêts de Nancy. Il est un pionnier de la mycologie et de la phytopathologie.

À la Section de Québec, il est vice-président de 1949 à 1951 alors qu'il est directeur du Laboratoire de Pathologie forestière à Québec (1938-1952), concurremment à sa tâche de professeur de pathologie forestière et de mycologie à l'Université Laval (1940 à 1965).

Il est récipiendaire d'une douzaine de prix honorifiques dont le [Prix de la Province de Québec](#) en 1953, Officier de [l'Ordre du Canada](#) en 1970, le [Prix Marie-Victorin](#) en 1981 et Chevalier de [l'Ordre national du Québec](#) en 1988.

L'Ordre National du Québec, présente la carrière du Dr [René Pomerleau](#). (4)

L'agronome **Pellerin Lagloire**

Il fit ses études agronomiques à l'École d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière où il reçut son diplôme de baccalauréat en sciences agricoles, en 1929. Après un séjour à l'Université Cornell, il obtient sa maîtrise de l'Université Laval, en 1934.

Il fait carrière au ministère de l'Agriculture dans les Départements, Information et Recherches, et Entomologie et Horticulture.

À la Section de Québec, il est directeur en 1944-1945 et secrétaire-trésorier de 1945 à 1947 alors qu'il est secrétaire du ministère de l'Agriculture (1944-1955)

Louis-de-Gonzague Fortin fait l'éloge de l'agronome [Pellerin Lagloire](#) dans la Gazette des Campagnes du 20 octobre 1955. (5)

L'agronome **Roméo Pomerleau** est vice-président de la Section de Québec en 1948-1949.

L'agronome **Marc Laforce** est secrétaire-trésorier de la Section de Québec de 1947 à 1949.

L'agronome **J. Rodolphe Cloutier** aurait obtenu son diplôme en 1937 de l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-La-Pocatière. À la Section de Québec, il est directeur en 1949-1950 et secrétaire-trésorier de 1950 à 1954.

Notre recherche d'information sur la vie professionnelle de : Roméo Pomerleau, Marc Laforce et J.-Rodolphe Cloutier, est demeurée vaine.

Il ne faudrait pas passer sous silence la trentaine d'administrateurs de 1943 à 1952 : Romuald Belzile, Henri Lauzière, Ulric Jean, Abel Raymond, Jean-Baptiste Roy, Édouard Brisebois, A.-P. Pelletier, Pierre Labrecque, Abel Raymond, Leroy Poulin, Omer Caron, Jean-Charles Magnan, J.-M. Dancose, Adrien Desautels, Charles Lemelin, Rosaire Barabé, Paul-Émile Roy, Jean Blanchet, Georges Gauthier, Jos Lehoux, Dr Lucien Boulet, Maximilien Lemieux, David Leblond, René Bernachez, Oscar Boisvert, Gérard Lévesque, Henri Lacoursière, Louis Lafontaine, Hubert Hurtubise, J.-Bruno Potvin, Cyprien Pelletier et Napoléon Leblond.

Nous reconnaissons la contribution personnelle de tous les agronomes qui ont participé à la vie interne des sections. Il serait cependant difficile d'élucider l'apport particulier de chacun d'eux. Nous devons laisser aux archivistes le soin de compléter de travail.

### Références :

1. L'Institut d'Oka, Cinquantenaire 1893-1943, Père Louis-Marie, O.C.R., p. 336
2. Revue d'histoire de l'Amérique française, Chronique d'archives, G. Janson, Volume 43, Numéro 2, automne 1989, Division des archives de l'Université Laval, Cité universitaire, Le fonds Jean-Marie Martin (103), p. 310. (<https://www.erudit.org/en/journals/haf/1989-v43-n2-haf2387/304810ar.pdf>)
3. Réseau canadien d'information archivistique, Fonds P144-Fonds Napoléon LeBlanc <https://archivescanada.accesstomemory.ca/leblanc-napoleon-1916-1992-createur>
4. Ordre National du Québec, Gouvernement du Québec, René Pomerleau (1904-1993), Chevalier 1988 René Pomerleau – Ordre national du Québec (gouv.qc.ca) ou <https://ordre-national.gouv.qc.ca/membres/membre.asp?id=307>. Les nombreuses reconnaissances du Dr Pomerleau sont listées sur le site de WIKIPÉDIA L'encyclopédie libre : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Ren%C3%A9\\_Pomerleau](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ren%C3%A9_Pomerleau)
5. Louis-de-Gonzague Fortin, La Gazette des campagnes, Série II, Vol. 14, No 49, 20 octobre 1955, feu Pellerin Lagloire, agronome, page 7. (<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3623601> )

## 17.2 DEMANDES ET COLLABORATIONS DE LA CARQ (1943-1952)

Au cours de cette période dite de rayonnement, la valorisation de la profession et le bien-être des membres s'ajoutent aux mandats de recrutement des membres, de développement de la qualité de l'intervention par l'entraide, le perfectionnement et la représentation des membres. Depuis sa création en 1921, la Section de Québec use de divers moyens originaux pour développer l'appartenance, valoriser les actes professionnels et faire la promotion de l'agronome. Toutes ses activités sociales, de réseautage, de perfectionnement continu et de reconnaissance génèrent de la visibilité en lien avec le rayonnement de la profession.

Les réunions du Conseil de section, les assemblées générales et les assemblées générales annuelles sont les moments privilégiés pour étudier divers sujets, formuler des avis et des demandes à la Corporation incluant l'amélioration des procédures et du fonctionnement.

La CARQ demande, entre autres, de publier un « Digeste agricole » pour les agronomes et les producteurs progressistes, d'unifier les institutions d'enseignement agronomique, d'unifier l'enseignement et la recherche universitaire, de créer un comité de préparation des examens d'admission et d'uniformiser les questions, d'ajouter un examen oral commun

complémentaire à un examen écrit, de contrôler les études agronomiques, d'ajouter le monde de l'industrie et du commerce à la formation de base, d'uniformiser les programmes d'enseignement des trois institutions d'enseignement et de les adapter aux besoins de l'agriculture québécoise et de la profession agronomique, de produire un code d'éthique et de solidarité professionnelle.

En appui à la période de rayonnement de la profession, la Corporation des agronomes de la région de Québec (CARQ) intervient principalement en association aux divers projets de la Corporation en déléguant plusieurs membres sur les comités provinciaux tels; l'assurance collective, le traitement des agronomes et les honoraires professionnels, le placement des agronomes sans emploi, la publicité, la révision de la charte et des règlements avec le but de récupérer les droits et pouvoirs perdus avec le Bill 48, l'enseignement et recherche, l'électrification rurale, l'admission à l'étude et à l'exercice avec un premier examen d'admission en 1946, l'étude du projet d'une institution unique d'enseignement agronomique universitaire au Québec en 1949, l'Ordre du Mérite agronomique en 1950, l'organisation de congrès annuels (1944-1950-1952) et la collaboration à la création d'un conseil interprofessionnel. (1) Elle s'associe à la production de la revue « Agriculture » fondée en 1944 et participe à la rédaction de plusieurs mémoires, comme celui de la [Commission Massey](#) en 1949.

La Section de Québec pose aussi une série d'actions et d'opérations plus spécifiques concourant au bien-être de ses membres et à la promotion de la profession telle : la sollicitation d'articles et la vente d'abonnements et d'annonces publicitaires à la revue « Agriculture », la sollicitation de bourses d'études pour les étudiants gradués, la tenue des réunions et assemblées en fin d'après-midi avec un ordre du jour, un procès-verbal ou un compte-rendu, l'établissement d'une procédure de mise en nomination et d'élection aux postes d'administrateurs de la Section et l'organisation de Congrès de la CAPQ à Québec (1944-1950-1952). Ajoutons aussi, l'établissement d'une liste de bacheliers en sciences agricoles non-membres de la Corporation, le recrutement des confrères non-membres, la perception annuelle des contributions et arrérages et la participation active aux diverses campagnes de recrutement à l'assurance collective.

La section a aussi formulé plusieurs avis dont : l'établissement d'une classification et d'une échelle de salaire pour les agronomes, le contrôle et la qualité de l'enseignement en sciences agricoles et les relations entre les filiales et le secrétariat général.

Le Bureau de direction ou Conseil de Section se penche activement sur l'admission à l'étude, les motifs des jeunes de s'abstenir de joindre la Corporation, l'incapacité de plusieurs membres à payer leur cotisation annuelle, la série d'émissions radiophoniques (poste CHRC), l'organisation de cercles d'études (Économie rurale, production animale, production végétale, publicité), l'étude du rôle primordial de la chimie en agriculture, la production du mémoire sur l'étude sur le milieu agricole et l'organisation de ses assemblées générales en deux parties : les affaires de la profession et une ou deux courtes conférences avec un débat-forum.

Nous vous invitons à prendre connaissance des notes historiques et des photos et de la [ligne du temps 1937-2017](#) réalisé lors du 80<sup>e</sup> anniversaire de l'agronomie. (2)

## Références :

1. Les éléments listés sont tirés des procès-verbaux et des comptes rendus de la Corporation des agronomes de la région de Québec, 1943-1952, et des auteurs Jean-Baptiste Roy, Histoire de la Corporation des agronomes de la province de Québec, 1937-1970, p. 77 à 105 et François Hudon, l'action agronomique au Québec, historien, Ordre des agronomes du Québec, Juin 1987, p 66 à 78.
2. Ordre des agronomes du Québec, 80 ans pour l'agronomie, 1937-2017. Voir : <https://oaq.qc.ca/wp-content/uploads/2019/05/ligne-temps-OAQ-1937-2017-1.pdf>

## 17.3 SUJETS DE L'HEURE ET ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE DE LA CARQ (1943-1952)

Les assemblées des membres donnent l'occasion aux membres de se rencontrer, de s'entraider, de se perfectionner, de signifier leurs besoins et de recevoir des réponses. Plusieurs sujets de l'heure conduisent à des causeries et des activités de formation continue.

Au cours de la période 1943-1952, le thème prédominant et le plus récurrent est l'action agronomique en lien avec les missions scientifiques, politiques, économiques et sociales de la profession. Une attention particulière est portée à définir les rôles de l'agronome dans les champs de l'agronomie en pleine évolution.

Le Conseil de section discute du manque de maturité professionnelle qui existe chez certains membres, de l'agronome et l'évaluation d'un boisé de ferme, d'éducation des adultes, ici et ailleurs (USA), des problèmes que pose la réintégration des membres dissidents au sein de la Corporation, des arrérages de cotisation, du potentiel d'attirer des membres avec des activités en dehors de Québec (Beauce, Portneuf), de l'intérêt d'organiser le Congrès de la CAPQ aux 2 ans au lieu de tous les ans, de recrutement de candidats à la profession par des conférences dans les collèges classiques de la Région, des problèmes des jeunes agronomes.

Parmi les titres de conférences présentées lors d'assemblées des membres ou de congrès de la Corporation, nous portons à votre attention les thèmes suivants : La mission sociale de l'agronome, La Loi du crédit agricole, L'amélioration des plantes en horticulture, La chimie et l'agriculture, La spécialisation en agronomie, La formation professionnelle, L'électrification rurale, La chaîne de froid, La pédologie et les sciences du sol, La conservation des sols, Les notions de cartographie des sols, L'action agronomique, Le monde des affaires, L'industrie laitière.

D'autres sujets montrent l'ouverture de agronomes de l'époque. Citons : Le rôle de la terre dans la formation d'une nation, La formation des chefs, Le Golf St-Laurent et le Détroit Belle-Isle; relation sur la climatologie et l'économie de la Province, La civilisation paysanne, Le parallèle entre l'agriculture en Angleterre et celle de la Province de Québec, La hollande agricole, La Syrie agricole.

**Note :** Les sujets de perfectionnement sont tirés des procès-verbaux et des comptes rendus de la Corporation des agronomes de la région de Québec, 1943-1952.

## Chronique 18

### **L'AMÉLIORATION DU STATUT PROFESSIONNEL (1953-1962)**

Avec les années 1950, se poursuit la sortie de l'agriculture vivrière, le passage d'une production de subsistance à une production destinée au marché. L'agriculture européenne reprend, entraînant chez nous, une nouvelle crise agricole. Suivra l'arrivée progressive de l'agriculture moderne avec des intrants, dont les engrais de synthèse, les pesticides, le crédit agricole, et le conseil agronomique. Pour les agronomes, le rappel du Bill 48 de 1945 et la décision du gouvernement d'ériger une faculté d'agronomie sur le campus de l'Université Laval marque la période. Pour la première fois, on entend parler de pénurie d'agronomes et un code d'éthique professionnel est instauré.

Au Québec, avec la crise agricole de l'après-guerre « on assiste alors à une chute dramatique des revenus agricoles, le revenu net de l'ensemble des agriculteurs québécois passant de 246 M\$ en 1951 à 142 M\$ en 1960. Le nombre de fermes baisse drastiquement, passant de 134336 en 1951 à 95777 en 1961. (1)

Le contexte de l'agriculture moderne confirme et ajoute aux mandats des agronomes. Il est, entre autres, question de rendement, de productivité, de rentabilité, d'application des résultats de la recherche, de mise en marché collective, de potentiel et qualité des sols, de mécanisation des travaux agricoles et d'exode rural.

Bien que la demande de services agronomiques soit à la hausse, la profession connaît des défis d'adhésion et d'appartenance. « Au 1er janvier 1956, l'effectif global de la Corporation est de 784, en regard de 820, cinq ans plus tôt. » (2) « Un relevé des inscriptions nous ayant révélé que, depuis cinq ans, deux cents confrères avaient quitté nos rangs, alors que quatre-vingt-dix-neuf autres n'étaient déjà plus avec nous. » (3) S'ajoutent la baisse du nombre de diplômés qui adhèrent à la Corporation et l'intérêt de faire des études en agronomie. La Corporation estime que près de la moitié des confrères sont membres sans obligation et qu'environ 300 bacheliers en sciences agricoles ne sont pas membres de notre corporation. De toute évidence, l'application du Bill 48 demeure la contrainte majeure au développement de la vie associative de la profession.

À la Section de Québec, les années cinquante sont marquées par les efforts multiples pour recruter des jeunes à l'étude, les nouveaux diplômés qui négligent de faire partie de la Corporation et ceux qui exercent déjà la profession sans être membres. On parle d'accueil des nouveaux agronomes et de promotion des services aux membres. L'établissement des liens de confrérie se fait lors des activités professionnelles, sociales et familiales.

Sous la présidence du professeur Louis-de-Gonzague Fortin (1955-1957), la Corporation désire réfléchir sur la profession et orienter l'enseignement agronomique et la recherche agricole au Québec. Il propose un comité de concertation avec deux principaux partenaires : la Coopérative Fédérée et l'Union Catholique des Cultivateurs (UCC). Il souhaite lui confier le mandat d'évaluer le travail des écoles d'agriculture et d'améliorer l'adéquation entre les besoins actuels de la profession et l'agriculture. Sa vision est que le secteur aura besoin, à court terme, d'un « front agricole ». Les agronomes ne partagent pas ce rêve. Le président

Fortin l'accepte avec une mise en garde : « Mais sans lui, que représentera le regroupement agricole contre les autres classes, lorsqu'il ne constituera pas plus de 10 p.c. de la population ? » (4)

L'annonce, en 1957, de l'abandon de l'enseignement agronomique par les Trappistes d'OKA, dès 1960, vient recadrer les priorités. La Corporation crée le Comité de l'enseignement agronomique associé à la Coopérative et l'UCC avec le mandat de définir les besoins présents et futurs de l'enseignement agronomique au Canada français. Sous la présidence de l'agronome Ernest Mercier, la table de concertation produit des mémoires présentés aux instances gouvernementales, dont la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels. Ce fût l'occasion de présenter les divers problèmes de l'enseignement et de la recherche agricoles au Québec.

En 1958, un mémoire « donne le plan général de l'organisation du centre d'enseignement et de recherche agricoles qu'il appelle « École d'agronomie ». (5) Il demande que celle-ci soit érigée « sur un campus universitaire dans le centre le plus avantageux, et de situer les services complémentaires dans les Fermes d'État avoisinantes. » (6) « La Corporation estime que la recherche agricole devrait être effectuée, en bonne partie, par les institutions d'enseignement supérieur d'agriculture. » (7)

L'évènement le plus significatif de la décennie, celui qui donne le titre de cette chronique, est la sanction du Bill 35, en 1961. Il vient rétablir l'association professionnelle dans les droits accordés par sa charte originale de 1942. (Voir chronique 18.1)

Un autre sujet d'importance en lien avec la qualité de l'intervention professionnelle est l'adoption du premier code d'éthique professionnelle de la Corporation lors de son Congrès annuel de 1962. Il porte sur comment faire le travail, les relations avec la clientèle, entre les agronomes et avec les autres professionnels. L'encadrement devait pallier le manque de maturité professionnelle chez certains membres; constat énoncé par la CARQ.

Les principaux acteurs à la direction de la CARQ sont présentés à la sous-chronique 18.2. La contribution significative du conseil et des membres de la CARQ dans les dossiers de la Corporation et ses principales activités sont présentées à 18.3 et 18.4. Nous ajoutons le plan d'action élaboré en vue d'intéresser la jeunesse à la profession agronomique à 18.5 et la Semaine agronomique réalisée avec le ministère de l'Agriculture de 1952 à 1970 à 18.6.

### Références :

1. Bernard Belzile, [Histoire des syndicats de gestion agricole](#), Presses de l'Université Laval, 2019, p.13. [Histoire des syndicats de gestion agricole - Google Books](#) Les premiers regroupements des agriculteurs.

<https://books.google.ca/books?id=CtooEAAAQBAJ&pg=PA39&lpg=PA39&dq=Roger+Perreault+UC&source=bl&ots=xjGNFFzrXh&sig=ACfU3U2QXrCEQrOWFqQ0przdgKCZGv5cpg&hl=fr&sa=X>

2 et 3. J.-Bte Roy, agr., Histoire de la Corporation des agronomes de la province de Québec, 1937-1970, p. 119.

4. J.-Bte Roy, op. cit., p. 121.

5 et 6. J.-Bte Roy, op. Cit., p. 128.

7. J.-Bte Roy, op. cit., p. 111.

## 18.1 DE RETOUR À LA CHARTE ORIGINALE DE 1942 (BILL 35)

Depuis 1945, le gouvernement du Québec excluait les agronomes au service de la province de l'obligation d'être membres de la Corporation. L'approbation unanime des deux chambres et la sanction du Bill 35, le 27 avril 1961, permettent à la profession d'entrer dans sa phase de pleine maturité. Il fait suite à l'arrivée, en juillet 1960, du gouvernement Lesage et de la nomination de l'agronome Alcide Courcy au poste de ministre de l'Agriculture et de l'agronome Dr Ernest Mercier son sous-ministre.

« Dès le mois d'août, le nouveau ministre, qui connaît bien les problèmes de la Corporation, puisqu'il en est membre, fait savoir qu'il serait heureux de soumettre à la Législature provinciale des amendements à la Loi qui régit la Corporation. » (1). Il veut « rétablir l'association professionnelle dans les droits que sa charte originale de 1942 lui accordait; et que les agronomes désiraient depuis la passation du Bill 48, en 1945. » (2)

Le ministre Courcy crée, en octobre 1960, le Comité gouvernemental d'étude sur l'enseignement agricole et agronomique. Celui-ci conduit, en 1961, au « Bill 35, intitulé Loi concernant l'exercice de la profession d'agronome, qui rétablit la Corporation dans les droits que lui conférait sa charte originale et qui lui avait été supprimé par le Bill 48. » (3) L'effet est immédiat : « La Corporation connaît en 1961, la plus forte augmentation du nombre de ses membres, soit 9.2 %. Au 31 décembre, elle a un effectif de 958 membres, un sommet jamais atteint. Malheureusement, il faut déplorer le décès de 13 agronomes au cours de l'année. Cinquante-trois candidats sont admis à l'étude et 37 à la pratique de la profession. » (4)

Un autre fait important de cette période est la sanction du Bill 249 de 1961, qui rend plus souple la Loi de la Corporation en permettant à tous les membres, et non seulement aux délégués, de participer à l'élection des officiers généraux de la Corporation.

L'année 1961 est soulignée en lettre d'or dans les livres de la Corporation avec deux agronomes de la Section de Québec qui s'ajoutent à notre liste des bâtisseurs de la profession : Alcide Courcy et le Dr Ernest Mercier.

### Références :

1 et 2. J.-B. Roy, agr., Histoire de la Corporation des agronomes de la Province de Québec, 1937/1970, p.134.

3 et 4. J.-B. Roy, op. cit. p.137 et 139.

L'agronome **Alcide Courcy** obtient son diplôme de bachelier en sciences agricoles de l'Université Laval, à l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, en 1935. Il fait carrière en Abitibi et au Témiscamingue jusqu'en 1952. Devenu ministre de l'Agriculture et de la Colonisation (1960- 1966), il contribue à la modernisation de l'agriculture québécoise, à l'unification du ministère de l'Agriculture et du [ministère de la Colonisation](#) et à l'unification de l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de l'institut agricole d'Oka avec l'érection de la Faculté d'agriculture sur le campus de l'Université Laval, en 1962.

L'agronome Courcy est Commandeur de l'Ordre du mérite agricole du Québec (1960) et Commandeur de l'Ordre du mérite agronomique (1964). Il a été admis au Temple de la renommée de l'agriculture du Québec en 1992.

Une présentation détaillée de l'agronome Alcide Courcy est disponible sur les sites : <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/courcy-alcide-2691/biographie.html> et <https://templeagriculture.org/?q=hommage/74-courcy>.

L'agronome **Dr Ernest Mercier** obtient son diplôme de bachelier en sciences agricoles de l'Université Laval, à la Faculté d'agriculture, en 1943. Il poursuit des études de deuxième et de troisième cycle en reproduction animale à l'Université Cornell.

De retour de ses études graduées en 1947, le ministère de l'Agriculture le mandate d'aménager et de diriger le Centre d'insémination artificielle des bovins à St-Hyacinthe. « J'ai occupé les postes de chercheur et régisseur à la ferme expérimentale fédérale de Lennoxville (1950-1960), de professeur et directeur du département des sciences animales à la Faculté d'Agriculture (Macdonald College) de l'Université McGill, en juillet et août 1960, de sous-ministre de l'Agriculture du Québec, pendant six années, et ceux de conseiller spécial auprès du premier ministre et du ministre des Affaires intergouvernementales (1967-1979). » (1)

Le Dr Ernest Mercier est reconnu pour avoir mis l'enseignement agronomique et technique et la recherche agricole au service de la transformation des fermes québécoise en entreprise moderne, efficace et rentable.

Au sein de la Corporation, il est premier vice-président de la CAPQ de 1955 à 1957 et son président de 1957 à 1959, alors qu'il est régisseur à la ferme expérimentale fédérale de Lennoxville.

Il est Commandeur de l'Ordre National du Mérite agricole (1961), de l'Ordre du mérite agronomique (1983) et de l'Ordre du Canada (1989). Il est admis au Temple canadien de renommée agricole en 1991 et au Temple de la renommée de l'agriculture du Québec en 1992.

Une présentation détaillée de l'agronome Mercier est disponible sur les sites : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Ernest\\_Mercier\\_\(agronome\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ernest_Mercier_(agronome)) et <https://templeagriculture.org/?q=hommage/85-Mercier>.

#### **Référence :**

1. François Hudon, historien, L'action agronomique au Québec, Témoignages, Dr Ernest Mercier, Ordre des agronomes du Québec, juin 1987, p. 232.

## **18.2 LES PRINCIPAUX ACTEURS À LA DIRECTION DE LA SECTION DE QUÉBEC (1953-1962)**

Les officiers de la Section de Québec sont les principaux acteurs de la vie associative des agronomes de la région lors de la période de l'amélioration du statut professionnel des agronomes. Au nombre de quatorze, trois ont déjà été présentés dans les chroniques

précédentes. Ce sont les agronomes **Laurentin Bélanger** (11.2), **Hubert Hurtubise** (13.2) et **J.-Rodolphe Cloutier** (17.1).

L'agronome **Jean-Maurice Couture** obtient son diplôme en sciences agricoles à l'Institut agricole d'OKA en 1916. « En 1943, il est inspecteur agricole dans la région de Québec. » (1) Il est vice-président de la Section de Québec de 1953 à 1957.

L'agronome **Jean-Paul Lettre** obtient son diplôme d'agronomie de l'Institut agricole d'OKA, en 1938. « Il essaya le professorat à l'École d'Agriculture du Séminaire Mont-Laurier; aujourd'hui, étudiant à Laval. Il est propagandiste pour le cheval canadien » (2) pour le ministère de l'Agriculture. Il a étudié à l'École de pédagogie et d'orientation de l'Université Laval, avec Mgr Parent.

Au Service de l'enseignement agricole du ministère de l'Agriculture, de 1945 à 1961, il occupe les postes de responsable des Écoles d'agriculture suivie d'assistant de Jean-Charles Magnan, directeur du Service de l'enseignement agricole. « À cette époque, il y avait seulement deux niveaux d'enseignements agricoles : l'enseignement agronomique et ensuite le professionnel, qui était dispensé dans les écoles moyennes d'agriculture et dans les orphelinats agricoles, à un degré moindre. » (3) En 1961, il est nommé directeur du Service de l'enseignement agricole et fait partie du Comité d'étude sur l'enseignement agricole et agronomique (Comité Régis). « Après l'acceptation de ce rapport, le ministre de l'Agriculture M. Courcy m'a demandé d'accepter la présidence du comité pour l'organisation de l'enseignement technique agricole. Alors en l'espace de 7 à 8 mois, on a mis sur pied les instituts de technologies agricoles avec un petit groupe d'agronomes professeurs qui ont accompli un travail extraordinaire. Tout était à faire, puisque ce niveau d'enseignement agricole n'existait pas au Québec. Puis après, ce fut au tour de l'enseignement professionnel agricole de niveau secondaire. » (4)

L'agronome Jean-Paul Lettre est récipiendaire de l'Ordre National du Mérite agricole (1963) et Commandeur de l'Ordre du mérite agronomique (1985).

À la Section de Québec, il est directeur en 1954-1955, **président** de 1955 à 1958 et directeur en 1958-1959.

L'agronome **Richard Cayouette** obtient son diplôme d'agronomie de l'Institut agricole d'OKA, en 1938. Il est le collègue étudiant de Jean-Paul Lettre et Jean-Baptiste Roy. « Il alla poursuivre ses études, un an, à Cornell. ... Il est, actuellement, au Service de la Protection des plantes, en charge de l'Herbier provincial » (5) au ministère de l'Agriculture provincial. Il en a été le conservateur jusqu'à sa retraite en 1979.

Son fils Jacques Cayouette dans un article intitulé « [Richard Cayouette](#), agronome et botaniste (1914-1993) », de la revue Les Échos phytosanitaires, présente sa carrière et lui rend un vibrant hommage. (6)

À la Section de Québec, il est secrétaire-trésorier de 1954 à 1957, directeur en 1957-1958 et **président** en 1958-1959.

L'agronome **Jean-Baptiste Roy** obtient son diplôme d'agronomie de l'Institut agricole d'OKA, en 1938. « Il se paya un stage à l'École des Hautes Études commerciales, après son

cours agronomique. Il est à l'emploi de Georges Maheux, Directeur du Service provincial de l'Information et de la recherche scientifique. » (7)

« En 1940, c'est à titre de chef du Bureau de la publicité que J.-B. Roy entre au Ministère de l'Agriculture à Québec. En 1949, on le retrouve à la Coopérative agricole du Québec où il détient les postes de gérant et de publiciste. Là, il dirige la revue « L'Aviculteur québécois ». Rappelons ici qu'il avait débuté jadis dans le journalisme avec Armand Létourneau, ex-directeur du « Journal d'agriculture ». En 1959, la Coopérative fédérée de Québec prend J.-B. Roy à son service, pour faire office de publiciste. De 1962 à ce jour, il agit à titre de journaliste au Service de l'information du ministère de l'Agriculture du Québec. » (8)

En 1974, Jean-Baptiste Roy devient le premier Lauréat du concours du journaliste agricole de l'année. À son décès en 1983, il est souligné comme un pilier de l'ACRA (9), et il est nommé Commandeur de l'Ordre du mérite agronomique en 1976.

À la section de Québec, il est publiciste de 1943 à 1959 et **secrétaire-trésorier** de 1957 à 1960.

L'agronome et professeur **Dr Benoit Lavigne** obtient son diplôme d'agronomie de la Faculté d'agriculture en 1950 et prend une spécialisation en économie M. Sc. (1952) et Ph. D. (1954) à l'Université du Wisconsin. Il est l'un des pionniers de l'époque des premiers administrateurs de la Faculté d'agriculture sur le campus de l'Université Laval. Avec le professeur [Maurice Carel](#), il publie « Perspectives économiques de l'entreprise agricole familiale » aux Éditions de l'UCC (116 pages) en 1960.

De 1962 à 1965, il est professeur en économie agricole à la Faculté d'agriculture et directeur du département d'économie rurale. Il est président de la Société canadienne d'agroéconomie/ Société canadienne d'économie rurale et de gestion agricole en 1962. Par la suite, il est sous-ministre associé au ministère de l'Agriculture, il prend la présidence de la Régie des marchés agricoles du Québec dans les années 1970 et poursuit dans la première moitié des années 1980. (10)

À la section de Québec, il est directeur en 1956-1957, vice-président en 1957-1958 et à nouveau directeur en 1963-1964.

L'agronome **Armand Roy** obtient son diplôme d'agronomie de l'Institut agricole d'OKA, en 1932. « Roy passa presque toute sa vie d'agronome en Abitibi, où ses débuts furent pénibles, comme secrétaire de Pierre, Jean et Jacques. Agronome spécial en grande culture à Macamic (1936-1937), agronome officiel à Barraute (1937-1943). » (11)

À partir de 1943, au ministère de l'Agriculture, à Québec, il occupe à tour de rôle les postes de Secrétaire particulier du ministre de la Colonisation, l'honorable J.-D. Bégin, et Assistant chef du Service de l'Agronomie. Il poursuit comme Chef du Service de l'Agronomie, Chef des travaux mécanisés du Génie rural, et Chef du Service des productions animales. (12)

Au sein de la Section de Québec, il est vice-président en 1958-1959 et président en 1959-1960. Il est 1<sup>er</sup> vice-président de la CAPQ en 1960-1961.

L'agronome **Armand Ouellet** obtient son diplôme d'agronomie de l'Institut agricole d'OKA, en 1934. « Il commence en colonisation, inspecteur (1934-1935), gérant de succursale pour la Coopérative Fédérée, à La Sarre (1937), agronome de comté à Taschereau en Abitibi. » (13)

À partir de 1943, au ministère de l'Agriculture, à Québec, il occupe à tour de rôle les postes de Responsable de la production bovine au Service de l'Industrie animale, de Directeur-adjoint au Service Industrie animale et Responsable de la production bovine et responsable de la production bovine au Service de la Production et de la mise en Marché. (14)

À la Section de Québec, il est directeur de 1953 à 1955 et en 1958-1959 et vice-président en 1959-1960.

L'agronome **Louis Rousseau** Au ministère de l'Agriculture, il est à tour de rôle responsable des Engrais chimiques au Service de la Grande Culture (1962, 1964, 1965) et par la suite chef des Engrais et amendements, Utilisation des terres, à la Direction générale de l'aménagement. (15) À la section de Québec, il est **président** de 1959 à 1962.

L'agronome **Gérard Tessier** obtient son diplôme d'agronomie de la Faculté d'agriculture de l'Université Laval en 1941. À la Section de Québec, il est **secrétaire-trésorier** de 1959 à 1961.

L'agronome **Gérard Tessier** obtient son diplôme d'agronomie de la Faculté d'agriculture de l'Université Laval en 1941. À la Section de Québec, il est **secrétaire-trésorier** de 1959 à 1961.

L'agronome **Maurice Plamondon** obtient son diplôme d'agronomie de l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1934. À la Section de Québec, il est directeur de 1959 à 1961, **secrétaire-trésorier** de 1961 à 1964.

L'agronome **Joseph (Jos) Jacob** obtient son diplôme d'agronomie de l'Institut agricole d'OKA en 1934. « Il fut secrétaire d'Émile Gauthier (1935), agronome spécial en grande culture à Charlesbourg (1936), à Ste-Anne-de-la-Pocatière (1937), où il fût le trait d'union méritant entre les Anciens des deux écoles sœurs! ... Il s'est créé en peu de temps une belle situation, au ministère de la Colonisation, où il est en quelque sorte général d'une unité motorisée. » (16)

En 1946, au ministère de la Colonisation, il est désigné au secteur Défrichements mécanisés de la division des Travaux de colonisation. (17)

L'agronome Joseph Jacob est président fondateur de l'Association des marchands de machines aratoires du Québec (AMMAQ) de 1948 à 1966 et de 1970 à 1972. Il est représentant au Comité consultatif de 1972 à 1975 (18)

Il est le père de l'agronome Guy Jacob.

Au sein de la CARQ, il est vice-président en 1961-1962, président de 1962 à 1964 et directeur en 1964-1965 et il poursuit à la CAPQ à titre de président de 1966 à 1968.

Note : Les lecteurs sont invités à nous acheminer des informations sur les carrières des officiers de la Section de Québec de la période 1953-1962 et en particulier pour Jean-Marie Couture, Louis Rousseau, Gérard Tessier et Maurice Plamondon.

Il ne faudrait pas passer sous silence les vingt-six directeurs au Conseil de la section de 1953 à 1962. Ce sont : Jean-Marie Martin, J.-Bruno Potvin, Maurice Couture, Maurice Dirren, J.-R. Gauthier, P.-E. Larose, P.-E. Charron, A. Langlais, Ludovic Garneau, J.-Albert Fournier, Clément Héroux, Lauréat Bélanger, M.-Adélarde Tremblay, Noël Doré, Paul-Henri Robitaille, Joséphat Lambert, Yvon Laflamme, Zaché Roy, Benoit Pontbriand, André Normandeau, J.-A. Lahaye, Benoit Dumont, Paul-Eugène Cantin, Yvon Lévesque, Jos Audet et Rolland Castonguay

#### **Références :**

1. Père Louis-Marie, O.C.R., L'Institut d'Oka, Cinquantième 1893-1943, p. 133.
2. Père Louis-Marie, op. cit., p. 362.
3. François Hudon, L'action agronomique au Québec, OAQ, 1987, p. 260.
4. François Hudon, op.cit., p. 262.
5. Père Louis-Marie, op. cit., p. 357.
6. Jacques Cayouette, [Richard Cayouette, agronome et botaniste](#), Les ÉCHOS phytosanitaires, le trimestriel de la Société de protection des plantes du Québec, numéro 52, juillet 1994, p. 8 et 12. <https://sppq.qc.ca/wp-content/uploads/2018/10/Echo-no-52-juillet-1994.pdf>
7. Père Louis-Marie, op. cit., p. 362.
- 8 : Jean-Charles Magnan, Le monde agricole, précurseurs et contemporains, Les Presses libres, 1972, p. 245.
9. Association des communicateurs et rédacteurs de l'agroalimentaire (ACRA), 1974. <https://www.lacra.net/presentation/historique/faits-marquants/>
10. Gaston St-Laurent, professeur émérite, Archives de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA), Chapitre 3, les ressources humaines de la FSAA, 1962-2016.
11. Père Louis-Marie, op.cit. p. 287-288.
12. [Répertoires téléphoniques](#) de la fonction publique du Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.
- 13 : Père Louis-Marie, op.cit., p. 317.
- 14 et 15. [Répertoires téléphoniques](#) de la fonction publique du Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.
16. Père Louis-Marie, op. cit., p. 312.
17. [Répertoires téléphoniques](#) de la fonction publique du Québec.
18. AMMAQ (<https://ammaq.ca/a-propos/historique/>).

### **18.3 COLLABORATIONS ET DEMANDES DE LA CARQ (1953-1962)**

En période d'amélioration du statut professionnel des agronomes (1953-1962), la Section de Québec s'associe aux dossiers prioritaires et chantiers de la Corporation en nommant plusieurs membres sur les comités provinciaux. Elle réalise diverses études et réflexions, formule plusieurs suggestions et demandes à la Corporation.

Avec son comité de recrutement et des jeunes, la Section de Québec travaille au recrutement des non-membres, particulièrement des jeunes bacheliers en agriculture. Elle actualise régulièrement et achemine, au secrétaire général, la liste des diplômés qui ne font plus partie ou qui ne font pas encore partie de la Corporation. En 1959, « 60 à 70 agronomes qui travaillent dans le territoire de ladite section ne faisaient pas partie de leur association professionnelle. » (1) Elle enquête les jeunes qui négligent de faire partie de la CAPQ, étudie et fait connaître les raisons de leur abstention. De plus, elle organise des présentations dans les collèges classiques de la région.

Le Conseil de la Section de Québec, approuve le Mémoire sur l'Enseignement Agronomique au Canada français intitulé « Fonctions et organisation d'une École d'Agronomie » à la condition de supprimer le paragraphe suivant : « Pour exercer toute son influence, une école d'agronomie se situe logiquement au centre de la principale région agricole, industrielle, commerciale (débouchés, marchés, communications) et économique de la province de Québec et du Canada français. » (2)

La Section de Québec collabore activement à la préparation du Mémoire de la Corporation sur l'enseignement agronomique, sur les fonctions et l'organisation d'une école d'Agronomie de la CAPQ. Pour plus de détails, voir le [Rapport du Comité d'étude sur l'enseignement agricole et agronomique | BANQ numérique](#) (3).

Ce mémoire fait état du manque et de la désuétude des installations, de sous financement des institutions agronomiques, du faible nombre de professeurs de carrière, du petit nombre de professeurs détenteurs d'une maîtrise ou d'un doctorat et de recherches véritables à Oka et La Pocatière, de plusieurs problèmes de gestion entre les institutions agronomiques et les universités, du manque d'attrait des programmes d'agronomie chez la jeunesse québécoise et du petit nombre de gradués. « Alors que la population agricole québécoise représente 27.9% de la population agricole du Canada, les institutions agronomiques canadiennes-françaises ne fournissent que 8.5% des bacheliers en agronomie. » (4) Pour toutes ces raisons, la Section recommande l'érection d'une faculté unique d'agronomie et bien nantie.

Comme par le passé, la Section réalise des campagnes de sollicitation pour des articles à la Revue Agriculture, de la vente de publicité aux maisons de commerce et des ventes d'abonnement. Elle cueille des articles et des nouvelles pour la revue et l'Agro-Gazette.

La Section achemine à la CAPQ diverses suggestions et demandes, tels : augmenter la part des cotisations annuelles qui revient aux sections, ajouter au Bottin des membres le numéro de téléphone et l'adresse du membre, son année de promotion et le nom de l'école, économiser sur le papier luxueux de la Revue Agriculture, abolir le Comité permanent d'organisation des Congrès et donner une plus grande autorité au Conseil de la Section où le Congrès a lieu;

Dans le but de libérer le Congrès de l'obligation de procéder à l'élection du président général et des vice-présidents, la Section propose la mise sur pied d'un Comité permanent du vote qui procéderait, au cours de l'année, à la mise en candidature et à l'élection.

En appui à la relève, la Section propose d'offrir aux étudiants en agronomie les services d'assurance, l'aide au placement et l'abonnement à la revue Agriculture à moitié prix (1,50\$ par an).

**Références :**

1. Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, CARQ, 23 mars 1960.
2. Procès-verbal de l'assemblée du Conseil administratif, CARQ, 7 juin 1958.
3. [Rapport du Comité d'Étude sur l'Enseignement Agricole et Agronomique](https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2980914?docref=0hjFfVCvtqwrPYZIE-Cb1w) à l'honorable Alcide Courcy, agronome, ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, province de Québec, 1961.  
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2980914?docref=0hjFfVCvtqwrPYZIE-Cb1w>
4. Idem p. 19.

## **18.4 SUJETS DE L'HEURE ET ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE DE LA CARQ (1953-1962)**

Les assemblées des membres et les journées d'études et de formation continue donnent l'occasion aux membres de se rencontrer, de s'entraider, de se perfectionner, de signifier leurs besoins et de recevoir des réponses. La réflexion sur la profession (rôle et orientation) et l'enseignement agronomique et agricole sont priorisés au cours de cette période. Plusieurs sujets de l'heure conduisent à des causeries et des activités de formation continue.

La Section réalise aussi plusieurs mandats spécifiques au bénéfice de ses membres et pour son bon fonctionnement. La Section mandate son comité de solidarité de resserrer les liens qui doivent exister entre les confrères. Il en découle un comité des activités sociales et sportives qui organise des activités sociales (soirées mondaines) et familiales (pique-nique, méchoui, repas de cabane à sucre) pour favoriser l'échange et l'entraide. Les conjointes sont invitées à des activités de formation telles : Les contrats de mariage, les testaments et les droits de succession.

La réintégration des membres dissidents au sein de la Corporation s'ajoute au mandat du Comité de recrutement.

Le Comité des jeunes discute des problèmes d'intégration des jeunes agronomes et liste les motifs invoqués pour s'abstenir d'appartenir à la CAPQ. Il propose l'adhésion et l'implication d'étudiants et de jeunes agronomes dans divers comités de la Section.

Le Comité de publicité fait connaître les activités de la section aux membres, au secrétariat général et aux autres sections. Il reçoit la mission de réaliser des actions pour favoriser la participation aux activités. Pour attirer les membres, il demande des activités en dehors de Québec, des visites industrielles, et des rencontres sur des fermes de recherche. La Section convient de retenir les services de M. Jacques St-Hilaire, agronome de la Compagnie Québec Power, et de le rémunérer en conséquence à même les fonds de la Section pour pallier le manque de publicité, à la Télévision, à la radio et dans les journaux, revues et périodiques. On étudie le projet d'une émission radiophonique.

La Section ajoute à ses Règlements une procédure de mise en nomination et d'élection avec un formulaire de mise en candidature et des délais raisonnables pour alléger le mandat de l'AGA.

Les secteurs étudiés pour préciser le rôle de l'agronome sont : l'évaluation d'un boisé de ferme et la production laitière dans la région de Québec.

Plusieurs sujets de l'heure résultent en activité de perfectionnement. C'est le cas des rôles de l'électricité à la ferme, des concepts actuels de l'administration publique, des tendances de l'éducation des adultes aux États-Unis particulièrement en milieu rural et la qualité des semences au Québec et de l'importance du criblage des semences. Le rapport de voyage du Dr Ernest Mercier sur l'enseignement agricole en Europe s'avère très pertinent pour l'étude de l'enseignement agronomique et agricole au Québec.

Le Comité des visites industrielles a réalisé au moins quatre visites : Abattoir Coopérative Fédérée, Campus de l'Université Laval, Compagnie de téléphone Bell Canada et les nouveaux locaux de Rock City Tobacco. Les semaines agronomiques sont l'occasion d'étudier des problèmes d'actualité et les tendances de l'agriculture dans la province de Québec. C'est le sujet de la chronique 18.6.

Les titres des congrès expriment bien les préoccupations de la profession. Les principaux thèmes de la période sont : L'étude du marché des produits agricoles, L'étude du commerce des produits agricoles, L'enseignement et la recherche agricole, L'enseignement agronomique, L'agronomie, profession d'avenir et Le code d'éthique professionnel. Au temps de la Corporation les organisateurs des congrès annuels allouent une journée aux affaires de la Corporation et de la profession et l'autre à la mise à jour et à l'ajout de connaissances et habilités professionnelles.

**Référence :** Les sujets de perfectionnement sont tirés des procès-verbaux et des comptes rendus de la Corporation des agronomes de la région de Québec, 1953-1962.

## **18.5 PLAN D'ACTION POUR INTÉRESSER LES JEUNES À LA PROFESSION AGRONOMIQUE**

Avec la baisse des admissions à la pratique, il devient prioritaire d'intéresser la jeunesse à la profession agronomique. À la suite de la mise en place du Comité des jeunes sous la responsabilité du Dr Ernest Mercier, vice-président provincial en 1955, et une enquête auprès des jeunes diplômés de six promotions entre 1945 et 1953, un plan d'action très élaboré est produit et mis en action.

Pour assurer un recrutement convenable des candidats à l'étude de la profession, le plan d'action du Comité des jeunes prévoit de la publicité, des visites des élèves des écoles et collèges et des prix ou bourses aux étudiants.

Pour les étudiants en agronomie, le plan d'action liste l'offre de prix ou bourses aux diplômés, des visites aux étudiants par des représentants de la Corporation, l'appui de professeurs-agronomes, l'extension des services de la Corporation aux étudiants tels : les assurances et le placement, et l'intégration des jeunes diplômés à la Corporation. « Cette intégration pourra se faire par l'octroi du diplôme d'agronome et prestation solennelle du

serment au congrès annuel, par l'intensification de la vie des divers comités qui sont propres à intéresser les jeunes (génie rural, agronome dans le monde des affaires) et la participation des jeunes à ces comités, par l'élection des jeunes aux postes de conseillers, par la collaboration à la revue « Agriculture ». (1)

Le plan propose aussi l'orientation des congrès en vue d'intéresser les jeunes agronomes, de présenter les jeunes diplômés aux membres de la Corporation dans les assemblées, dans la revue Agriculture et l'Agro-Gazette.

La section de Québec collabore activement dans le chantier de recrutement provincial de son membre, le Dr Ernest Mercier. Au Conseil de la Section, il est question de la participation des jeunes agronomes et des étudiants en agronomie à la vie de la corporation régionale.

**Référence :**

1. J.-B. Roy, agr., op. cit., p. 116.

## **18.6 SEMAINE OU JOURNÉES AGRONOMIQUES (1952-1970)**

La semaine agronomique est une activité de formation annuelle des agronomes organisée par la Section en partenariat avec le ministère de l'Agriculture. L'objet est d'instruire les participants sur les sujets agricoles de l'heure avec une période où ils échangent leurs expériences réciproques et un temps pour traiter des affaires de la Corporation. La constante d'une année à l'autre est la mission et le rôle de l'agronome en rapport au thème.

La semaine agronomique vise la formation des membres, le réseautage, le développement et le maintien de l'appartenance à la profession et aussi à attirer des nouveaux membres incluant des dissidents. Elle est cogérée et se réalise en collaboration avec le ministère de l'Agriculture. Le Conseil de section y désigne un Comité de planification, organisation et animation de l'activité qui réunit annuellement de 60 à 90 agronomes.

En 1954, après deux années d'expérimentation avec une durée de quatre jours en mars, le Conseil de la Section suggère d'évaluer les avantages de morceler l'activité en deux sessions plus courtes ou même en journées agronomiques pour ceux qui ne peuvent s'absenter de leur travail pour une semaine complète. La durée de l'activité passe de quatre à trois journées et deux dans les années 60.

La première Semaine agronomique de 1952 se tient sous le thème : La situation actuelle et les tendances de la grande culture et de l'élevage dans la province de Québec. L'année suivante, le sujet est L'étude des problèmes d'actualité et les tendances en agriculture dans la province de Québec. Les deux années suivantes le thème traité est La situation actuelle des marchés agricoles et leurs tendances.

En 1956, les participants font, pendant trois jours, l'Analyse des problèmes actuels des familles rurales. Les années suivantes, les sujets retenus sont : La comparaison du revenu agricole et non agricole, L'enseignement agronomique et L'intégration en agriculture.

De 1961 à 1970 l'appellation « Semaine agronomique » est remplacée par « Journées agronomiques ». Deux journées annuelles sont retenues pour les thèmes suivants : Rôle de l'agronome dans la société, Coexistence de l'agriculture et l'industrie, Consolidation de

l'agriculture, L'exploitation agricole familiale et ses difficultés, Commercialisation des produits agricoles, L'agronome à l'ère de l'éducation permanente, Le corporatisme, La planification et l'informatique en agriculture, Structure et tendances de l'agriculture, L'éducation permanente des cultivateurs.

En 1963 et après, les journées agronomiques se tiennent à la Faculté d'agriculture avec les étudiants en agronomie. Les sections du Lac St-Jean et La Pocatière sont invitées.

En appui au recrutement, à plus d'une reprise, une invitation personnelle est adressée à la liste des collègues non-membres.

**Note :** Les sujets de perfectionnement sont tirés des procès-verbaux et des comptes rendus de la Corporation des agronomes de la région de Québec, 1952-1970.



## Chronique 19

### **LA TRANSITION DE CORPORATION À ORDRE DES AGRONOMES (1963-1973)**

Les années soixante sont synonymes de changements, de modernisation et de rattrapage dans toutes les sphères de la société québécoise. Heureux sont les Québécois et en particulier les agronomes qui l'ont vécu. Elles sont souvent qualifiées de [Révolution tranquille](#) avec ses réformes politiques importantes et son ouverture sur le monde. L'agriculture, l'agroalimentaire et la profession agronomique n'échappent pas à ce tourbillon. Avant de vous présenter nos bâtisseurs, leurs demandes et leurs principales activités, il nous faut décrire la période de transition qui se conclue avec la modernisation de l'article 39 de la Loi des agronomes.

En agriculture, l'après-guerre est suivi d'une crise agricole qui se prolonge jusqu'au milieu des années '60. Par la suite, les tendances observées au cours des années '50 s'accroissent avec la spécialisation des productions, la diminution du nombre de fermes, l'accroissement des superficies des fermes, la croissance des investissements et l'accès au crédit agricole. Nos gouvernements ciblent l'agriculture comme levier du développement régional. La gestion et la rentabilité des entreprises agricoles, la révision de la Loi des marchés agricoles et des plans conjoints sont sujets de l'heure. On parle de plus en plus d'agroéconomie et de formation contemporaine des agronomes.

L'évolution sectorielle est telle qu'en 1967, les agronomes à l'emploi du ministère de l'Agriculture déclarent être en nombre nettement insuffisant pour servir adéquatement l'ensemble des agriculteurs. « Il convient également de signaler la pénurie d'agronomes spécialisés dans différentes disciplines comme l'hydrographie, la zootechnie, l'aviculture, l'horticulture, la mise en marché, l'économie rurale, la gestion, etc. » (1)

L'application du nouveau Code du travail et du droit de syndicalisation permettent la possibilité de grève aux employés de la fonction publique provinciale, même aux agronomes.

De plus, avec la création de la Faculté d'agriculture francophone unique et centrale et l'ouverture des deux Institut de technologie agricole, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et à Saint-Hyacinthe donnent une première diplomation de techniciens agricoles en 1965. Leur arrivée suscite bien des interrogations concernant leur place dans les services agronomiques. Après la consultation des sections régionales et de nombreux échanges avec l'Association des technologistes agricoles et un avis juridique concernant les rôles de l'agronome et du technicien en respect de la loi des agronomes, le président de la Corporation, M. Joseph Jacob annonce, lors du congrès de 1968, que le technicien aura à travailler sous la surveillance d'un agronome.

Pour décrire la période de transition qui se conclue avec la modernisation de l'article 39 de la Loi des agronomes, avant de vous présenter nos bâtisseurs, leurs demandes et leurs activités à la chronique 20, voici un bref résumé des informations descriptives de la situation concernant la gestion et le développement des entreprises agricoles (19.1), la

syndicalisation des agronomes (19.2), la participation étudiante à la vie de la Corporation (19.3) et le projet de modernisation de l'article 39 de la Loi des agronomes (19.4).

**Référence :**

1. J.-B. Roy, Histoire de la Corporation des agronomes de la province de Québec, 1937-1970, p. 157.

## **19.1 GESTION ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AGRICOLES**

Au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, l'agriculture québécoise se transforme, nous passons, définitivement, d'une agriculture vivrière à la ferme entreprise. Les notions de gestion, de rentabilité et de développement des entreprises agricoles deviennent d'actualité. Un comité propose un plan de développement de la gestion agricole basé sur l'approche collective, dans laquelle, les agronomes et en particulier les agroéconomistes vont faire la différence et se distinguer.

« Jusqu'au début des années 1960, force est de constater que peu de choses ont été faites pour accroître la capacité des agriculteurs en comptabilité et gestion agricole alors que le Québec accusait un retard considérable dans ce domaine. » (1)

La Faculté d'agriculture de l'Université Laval crée son Département d'économie rurale, en 1962. La Société du crédit agricole lance le premier système de comptabilité électronique postal en 1962. Le Conseil de recherche en économie agricole du Canada finance la création d'un système national de comptabilité informatisée (CANFARM) en 1964. La même année, l'Union catholique des cultivateurs (UCC) demande au ministre de l'Agriculture, l'agronome Alcide Courcy, de mettre en place un programme de gestion des fermes s'appuyant sur une formule collective. L'UCC y délègue Roger Perreault, directeur de son département d'économie rurale au Comité tripartite de la gestion agricole auquel se joignent le professeur Maurice Carel (2) directeur du Département d'économie rurale de l'Université Laval et l'agronome Paul Robert de la division Gestion des fermes du Service de l'Aménagement de la ferme, au ministère de l'Agriculture.

En réponse à cette demande, le Département d'économie rurale de l'Université Laval inaugure son Centre d'information et d'analyses en gestion agricole (CIAGA) en 1966. Le premier syndicat de gestion, celui d'Iberville-Missisquoi, est mis sur pied en 1968 sur une base expérimentale par le ministère de l'Agriculture. Un nouveau baccalauréat, Agroéconomie, voit le jour en 1971 à la Faculté. Suit la fondation du groupe Agri-Gestion Laval en 1973, avec l'arrivée du professeur [Raymond Levallois](#), agronome qui crée un système de comptabilité et gestion agricole par objectifs. En 1975, la Corporation demande une formation spécialisée en mise en marché au programme d'agronomie.

Note complémentaire : Jusqu'en 1985 les programmes de bio-agronomie et d'agroéconomie sont sous la responsabilité d'un seul et même comité de programme.

**Références :**

1. Bernard Belzile, Histoire des syndicats de gestion agricole, Presses de l'Université Laval, 2019, p.45. [Histoire des syndicats de gestion agricole – Bernard Belzile – Google Livres](#)

2. Marice Carel, Professeur émérite, Université Laval (1962-2012). (<https://www.ulaval.ca/notre-universite/prix-et-distinctions/emeritat/maurice-carel>)

## 19.2 LA SYNDICALISATION DES AGRONOMES DE LA FONCTION PUBLIQUE PROVINCIALE

Au cours de la même période, la révision majeure du code du travail (Bill 54) qui donne le droit de se syndiquer aux employés de la fonction publique provinciale, incluant les agronomes, a modifié une raison d'être de la Corporation, celle de défendre le traitement des agronomes à l'emploi du Gouvernement provincial. À la Section de Québec, ce sujet est un point chaud avec l'étude des Règlements de la Corporation en regard de l'activité des syndicats et des implications vis-à-vis de l'employeur.

« En 1963, une nouvelle question préoccupe les agronomes. Pour la première fois, le syndicalisme fait son apparition. À cette époque, un nombre considérable d'agronomes étaient à l'emploi du gouvernement provincial. » (1) Après vérification, les agronomes apprennent qu'ils sont syndiquables. Ne reculant devant aucun effort pour représenter efficacement ses membres dans leurs revendications, la Corporation demande aux membres de ne pas adhérer à tout syndicat. Avec d'autres professions, elle appuie une résolution qui « a pour objet principal d'empêcher les professionnels, obligés de former des groupes distincts selon le bill 54, de s'affilier à des associations ou à des syndicats formés ou dirigés par des personnes non-membres de corporations professionnelles. » (2)

La Corporation nomme un comité d'étude sur la question du syndicalisme et informe les membres « qu'aucun article de la loi, des règlements et du code d'éthique ne défend aux agronomes de se syndiquer. » (3) En 1965, le Syndicat des fonctionnaires-agronomes du Gouvernement provincial voit le jour avec 440 membres et à sa tête l'agronome André Gagnon. (4)

La question du rôle de la Corporation de négocier des conditions de traitements ou de travail avec les employeurs revient constamment sur le tapis. Avec la présence du syndicat des agronomes qui prend dorénavant charge les revendications de ses membres syndiqués, la Corporation et quatorze autres incorporent, en mai 1965, le [Conseil Interprofessionnel du Québec](#) (CIQ).

À leur réunion générale sur le syndicalisme, des membres du Comité sur le syndicalisme de la Corporation explique l'absence de la Corporation dans le Code du travail et on souligne la formation du Conseil interprofessionnel du Québec. La soixantaine de participants, à l'unanimité, demande « que les agronomes-fonctionnaires forment un groupe-distinct du Syndicat des fonctionnaires et qu'un nouveau référendum soit organisé chez tous les agronomes pour savoir, si oui ou non, la Corporation doit être incluse dans le Code du travail à l'article 20. » (5)

À la deuxième réunion générale sur le syndicalisme à Québec, l'assemblée composée de 50 membres de Québec, 8 du Lac St-Jean et 20 de La Pocatière, votent unanimement pour la formation d'un syndicat spécifique aux agronomes du Québec, un groupe distinct du Syndicat des fonctionnaires. (6)

Suite à la grève des professionnels de la fonction publique provinciale, en 1966, le président Jean Marie Fortin croit « que le temps est venu de faire valoir la profession puisque les agronomes n'ont pas été traités sur la même base que les autres professionnels. » (7) On

parle de rétrogradation des agronomes qui font un travail professionnel, de l'effet psychique sur l'ensemble des agronomes et sur la Faculté avec un nombre de demandes d'admission inférieurs aux années précédentes. Le bureau de direction de la Section de Québec prie la Corporation « d'amorcer des pourparlers avec les autorités du Gouvernement provincial afin de revaloriser la profession agronomique au même titre que les professionnels du groupe A. » (8)

Fondé en 1968, le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) en vient à être le seul représentant collectif des fonctionnaires permanents, temporaires et occasionnels qui sont membres du personnel de la fonction publique au sens de la Loi sur la fonction publique, dont les agronomes.

#### **Références :**

1. François Hudon, L'action agronomique au Québec, son histoire – son œuvre, Ordre des agronomes du Québec, 1987, p. 130.
2. François Hudon, op. cit., p. 131.
3. François Hudon, op. cit., p. 132.
4. J.-B. Roy, Histoire de la Corporation des agronomes de la province de Québec, 1937-1970, p. 152.
5. Procès-verbal, Réunion générale sur le syndicalisme, CARQ, 16 janvier 1965.
6. Procès-verbal, Réunion générale sur le syndicalisme, CARQ, 20 février 1965.
- 7 et 8. Procès-verbal, Bureau de direction, Corporation des agronomes de la région de Québec, 14 sept. 1966.

### **19.3 LES ÉTUDIANTS EN AGRONOMIE ET LA CORPORATION DES AGRONOMES**

Avec l'effervescence des années soixante, il ne faut pas passer sous silence la contestation générale étudiante. Les étudiants en agronomie n'échappent pas à cette ébullition. Ils réclament une participation à la vie de la Corporation qui accepte l'intégration de ces étudiants avec la collaboration de la Section de Québec

La section de Québec multiplie les actions pour établir les liens avec les étudiants de la Faculté récemment sise sur le campus de l'Université Laval. Dès 1963, M. Benoit Lavigne, directeur à la Section, suggère « que les étudiants en agronomie fassent partie de la Corporation des Agronomes à titre de membre junior. Que les étudiants de 4<sup>e</sup> année soient invités à participer à nos réunions d'études. » (1)

De 1963 à 1965, la Section organise les lundis agronomiques conjointement avec les étudiants en agronomie de la Faculté d'agriculture. Ce sont des mini-conférences, de 15 à 20 minutes, suivis d'échanges sur divers sujets d'intérêt pour les étudiants en agronomie ou qui s'adressent spécifiquement aux étudiants de 4<sup>e</sup> année en agronomie. Les sujets traitent de problèmes agricoles dans le cadre de l'économie rurale, de la vulgarisation agricole, de l'industrie animale, du marché du travail en agronomie, des champs d'intervention et des carrières en agronomie, du rôle de l'agronome, etc.

La Section appui le journal étudiant « Le Point » et vise à mieux informer les étudiants en agronomie. Elle demande à la CAPQ de faire parvenir un montant de 25\$/année pour démontrer sa compréhension face au problème financier des étudiants.

À la demande de la Section, la Corporation, lors de son AGA de 1968, précise les modalités d'intégration des étudiants en agronomie. Elle « forme un comité d'étude des modalités et de la forme possible d'une participation de la part des étudiants en agronomie, compte tenu que ceux-ci ne pourraient faire partie de l'administration. » (2)

En mars 1969, les étudiants préparent et présentent au Conseil de la Section un mémoire dans lequel ils demandent d'être mieux informé et proposent la représentation d'un étudiant sur le CA de la Corporation. À la suite du « rapport du Conseil administratif de la section de Québec, sur les modalités d'une meilleure collaboration entre les agronomes et les étudiants en agronomie, le Conseil administratif de la Corporation décide que les étudiants de 3e et 4e années recevront, au même titre que les membres, les publications de la Corporation; leurs noms seront portés à la connaissance des sections afin que ces futurs agronomes soient informés et invités à participer à la vie des sections. » (3)

Après l'étude de moyens de multiplier les contacts entre les étudiants et la CAPQ, il est convenu de reconnaître « aux étudiants de troisième et quatrième année de se regrouper en section apparentée à celles de la Corporation, sans lien direct toutefois, ni de regard, sur la vie de la Corporation. » (4) Nous n'avons pas trouvé la ou les suites à cette décision.

La Section de Québec multiplie les rencontres des futurs agronomes et les activités conjointes tels : les journées agronomiques et des ateliers avec des sujets variés tels : le corporatisme, le syndicalisme, les problèmes étudiants, les étudiants et les agronomes et étudiants contre agronomes. La soirée des finissants prend la forme suivante : assermentation à 5h, cocktail à 6h, souper à 6 ½ ou 7h). L'invitation des étudiants aux activités de la Section a été récurrente depuis l'arrivée de la Faculté sur le Campus UL.

Le 4 mars 1972, à la démission d'un directeur du Conseil de la Section, l'agronome Marc J. Trudel propose qu'on nomme un étudiant gradué. Depuis, la Section de Québec a toujours maintenu les liens avec les étudiants des programmes de l'Université Laval donnant accès à la profession. Les sujets priorités sont les carrières agronomiques, le placement, le réseautage, les bourses étudiantes, l'actualité et les enjeux agricoles, la préparation à l'examen de l'OAQ et le parrainage.

Les implications marquantes de la Section et de l'Ordre à la FSAA ont été: la présence de la Section au Salon annuel de la Semaine de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Consommation (SAAC); la participation aux journées carrières; la présence d'une journée/semaine avec les agronomes Roseline Drolet (1984-1989) et Lucie Goulet (1990-1996); et la création par Luc Cyr et l'Association générale des étudiants de la Faculté (AGETAAC), en 1996, du Comité de liaison étudiant-OAQ avec le mandat d'organiser des activités en lien avec le cheminement préparatoire à la vie professionnelle et le développement du sentiment d'appartenance à la profession. Le Comité de liaison s'est poursuivi jusqu'en 2006 avec la collaboration de Josée Cadieux, Luc Pelletier et Karinne Normand, directeurs et directrices de la Section.

En 2015, le projet d'affiliation des étudiants en agronomie à l'Ordre, piloté par Luc Cyr, directeur à la Section et Éric Lavoie, vice-président de l'OAQ et de représentants des programmes donnant accès à la profession a conduit à l'obtention du statut de candidat à la profession d'agronome en juillet 2016. (Note1)

#### Références :

1. Procès-verbal, Bureau de direction, Corporation des agronomes de la région de Québec, 18 oct. 1963.
2. J.-B. Roy, Histoire de la Corporation des agronomes de la province de Québec, 1937-1970, p. 163.
3. J.-B. Roy, op. cit., p. 169.
4. François Hudon, L'action agronomique au Québec, son histoire – son œuvre, Ordre des agronomes du Québec, 1987, p. 135.

Note 1 : Le statut de candidat à la profession d'agronome offre les mêmes droits et avantages que le statut de membre agronome, sauf ceux de porter le titre d'agronome, d'utiliser les initiales « agr. » et de pratiquer l'agronomie. De plus, le candidat à la profession d'agronome ne peut ni voter ni être candidat aux élections.

### 19.4 DE L'ARTICLE 39 DE LA LOI DES AGRONOMES À L'ARTICLE 24 DE LA LOI SUR LES AGRONOMES

Au début de la période 1963-1973, lors des Congrès annuel, des amendements sont apportés aux règlements de la Corporation, si bien qu'on pense à moderniser la [Loi des agronomes](#) et en particulier son article 39 concernant les fonctions exclusives aux agronomes avec la nouvelle réalité agricole et la venue des techniciens et technologistes agricoles dans le champ de l'agronomie.

En décembre 1965, le conseil administratif de la Corporation demande à la législature des amendements à la loi de la Corporation des agronomes. Suite au travail des sections, des études et des consultations lors des congrès, un référendum et de nombreux reports, « le secrétaire général informait les agronomes en décembre 1971 de l'intention du gouvernement provincial de faire adopter un Code des professions (Bill 250). De plus, la loi des agronomes allait être revue en fonction des règlements de ce code (Bill 258). » (1) « La Corporation rédigea un mémoire basé sur les commentaires et opinions des sections et l'achemina à la commission parlementaire via le Conseil Interprofessionnel. » (2)

« Le législateur a tenu compte de tous les amendements proposés par la Corporation, qui sera désignée sous le vocable de l'Ordre des agronomes du Québec. Le Législateur a approuvé presque en entier la définition proposée par le Conseil administratif à son assemblée des 8 et 9 février 1973 et qui avait été approuvée par 80% des membres. » (3) Ainsi, l'article 39 est remplacé par l'article 24 de la [Loi sur les agronomes](#) que nous utilisons encore en 2021.

Une fois de plus, la Section de Québec a été collaboratrice à l'étude de l'article 39 de la Loi constituant la Corporation. Lors de son AGA de 1965, une soixantaine de membres proposent d'inclure l'idée d'alimentation humaine, le drainage superficiel et sous-terrain, la construction rurale, la mécanique agricole (Génie rural), de modifier le terme mise en

marché, la coopération agricole, le conditionnement du sol et d'ajouter « aux techniciens agricoles ». (4)

L'esprit et le cadre de la nouvelle loi s'inscrit dans la continuité. Ainsi l'article 2 de la Loi sur les agronomes de 1973 spécifie que « L'ensemble des personnes habilitées à exercer la profession d'agronome au Québec constitue une corporation désignée sous le nom de « Corporation professionnelle des agronomes du Québec » ou « Ordre des agronomes du Québec ». (5) Le titre de Corporation (CAPQ) disparaît en 1994.

**Références :**

- 1 et 2. François Hudon, L'action agronomique au Québec, son histoire – son œuvre, Ordre des agronomes du Québec, 1987, p. 128.
3. François Hudon, op. cit., p. 129.
4. Procès-verbal, Assemblée générale annuelle, Corporation des agronomes de la région de Québec, 15 mars 1965.
5. Loi sur les agronomes, Chapitre\_A-12 (4).pdf (Évolution de la Loi sur les agronomes de 1973 à 2021). <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/A-12>



## Chronique 20

### **LA TRANSITION DE CORPORATION À ORDRE DES AGRONOMES (1963-1973)**

À la Corporation des agronomes de la région de Québec (CARQ), de 1963 à 1973, la vie associative est à son meilleur avec la multiplication des activités de perfectionnement et de réseautage, les liens à établir avec les étudiants en agronomie et le recrutement des agronomes dissidents. Les appuis à la Corporation se poursuivent avec l'arrivée du Code du travail (1964), la syndicalisation des agronomes, le Code des professions (1973), la révision de la Loi des marchés agricoles et les plans conjoints. Cette modernisation de la Loi des agronomes s'inscrit donc dans cette mouvance sociale du Québec.

La modernisation des entreprises agricoles et agroalimentaires, l'ajout de mesures, d'organismes d'intervention et de services agricoles et surtout le rétablissement de la *Loi des agronomes* de 1942 dans son intégralité motivent et facilitent le mandat de recrutement des sections de la Corporation laissant plus de temps pour collaborer aux chantiers de la Corporation, réaliser diverses études et réflexions, formuler davantage de suggestions et demandes à la CAPQ, se pencher sur l'organisation et son fonctionnement interne et organiser plus d'activités de perfectionnement.

De plus, l'arrivée de la Faculté d'agronomie sur le Campus de l'Université Laval ajoute aux mandats de la Section de Québec principalement en ce qui concerne le maintien et le lien avec les étudiants, le recrutement des finissants et les réflexions et études sur l'enseignement et la recherche agronomique.

Avec le nouveau [Code des professions \(C-26 – Code des professions \(gouv.qc.ca\)\)](#) les bacheliers en sciences agricoles ont tout intérêt à joindre les rangs pour ne pas être accusés de pratique illégale ou d'usurpation de titre. De plus, la profession agronomique doit se préparer à l'application de la [Loi sur les agronomes](#) avec la déontologie des actes professionnelles exercée par les pairs et l'axe prédominant de la protection du public.

Au cours de cette période dite de transition, les changements génèrent une hausse de plus de 35 % des membres de la Corporation, passant 1003 en 1963 à 1371 en 1973. Ce nombre atteindra 1521 en 1975. À la Section de Québec, le nombre de membres enregistre une hausse de plus de 60%, passant de 254 en février 1963 à 415 en janvier 1973.

La profession agronomique se prépare à l'application de la *Loi sur les agronomes* avec la surveillance des activités professionnelles par les pairs et son axe prédominant : la protection du public.

#### **20.1 LES PRINCIPAUX ACTEURS À LA DIRECTION DE CARQ (1963-1973)**

Nous désirons remercier sincèrement tous les agronomes qui ont contribué au bon fonctionnement de la section de Québec ou à celui de la Corporation provinciale. Il aurait été trop long et laborieux, voir même impossible de refléter ce haut niveau de participation et d'intérêt de tous les agronomes. Nous vous présentons donc la contribution de ceux qui

ont occupé des fonctions importantes tant au niveau local que provincial, voire à l'international. Un merci sincère à tous.

Les officiers de la Section de Québec sont les principaux acteurs de la vie associative des agronomes de la région lors de la période de transition de la Corporation à Ordre des agronomes. Les agronomes **Maurice Plamondon** (Dir 1959-1961, ST 1961-1964) et **Jos Jacob** (VP 1961-1962, P 1962-1964, Dir 1964-1965) et (P CAPQ 1966-1968) ont déjà été présentés dans la chronique 19.3. Les quinze autres sont :

L'agronome **Roland Castonguay** (389) obtient son diplôme d'agronomie de la Faculté d'agriculture de l'université Laval en 1940. Il est un agronome retraité du Gouvernement du Québec et du Séminaire de Québec.

Lors d'une journée agricole qu'il organise à St-Bernard, en 1949, il conseille aux cultivateurs d'être membre de la Société d'agriculture. (1)

À la Section de Québec, il est directeur en 1961-1962, vice-président de 1962-1964, président de 1964 à 1966 et directeur en 1966-1967.

**Référence :**

1. Le Guide, Volume 18, no 15, St-Bernard, Journée agricole, 24 mars 1949, p. 7.  
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4150314>

L'agronome **Philippe Bolduc** obtient son diplôme d'agronomie de l'Université McGill et est admis à l'Ordre des agronomes en 1951. À la Section de Québec, il est **vice-président** de 1964 à 1966.

L'agronome **Jean-Claude Verville** (1222) obtient son diplôme d'agronomie de la Faculté d'agriculture de l'Université Laval en 1960. En 1966, il est spécialiste en gestion de fermes au MAPAQ. Il fait partie de la commission des juges du Concours du Mérite agricole 1967. (1)  
À la Section de Québec, il est **secrétaire-trésorier** en 1964-1965, directeur de 1968 à 1970, **secrétaire-trésorier** de 1995 à 1997.

**Référence :**

1. Le guide, Volume 38, No 11, Nombreuses participations de notre région au concours du Mérite agricole, 7 septembre 1967, p.9  
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4151242>

L'agronome **Jacques St-Hilaire** (1068) obtient son diplôme d'agronomie de la Faculté d'agriculture de l'Université Laval en 1953. Au MAPAQ, il a été coordonnateur de la Région 03. Il est secrétaire de l'ACRA en 1974- 1975. (1)

À la Section de Québec, il est directeur en 1965-1966 et **vice-président** en 1966-1967.

**Référence :**

1. Association des communicateurs et rédacteurs de l'agroalimentaire (ACRA) <https://www.lacra.net/presentation/historique/les-pilliers/>

L'agronome **Fabien Langlois** (1102) étudie à l'Institut agricole d'OKA et obtient son diplôme d'agronomie de l'Université de Montréal en 1954. Il a fait carrière à la Société du Crédit agricole (SFA).

Le temple de la renommée de l'agriculture présente l'agronome Fabien Langlois en 2010. (1)

Il se mérite le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique en 1988 pour sa contribution au développement du financement agricole au Québec.

À la Section de Québec, il est directeur en 1966-1967, vice-président en 1967-1968, vice-président de 1982 à 1984, président de 1984 à 1986 et directeur en 1992-1993. Il est aussi vice-président de l'OAQ de 1993 à 1995.

#### Référence :

1. Temple de la renommée d'agriculture du Québec, Fabien Langlois, Admis en 2010. Voir : [Langlois](#)  
[Temple de la renommée de l'agriculture du Québec](#)

L'agronome et professeur **Jean-Marie Fortin** (1006) obtient son baccalauréat en sciences appliquées (B.Sc. A.) de la Faculté d'agriculture de l'Université Laval en 1951 et son diplôme de Maîtrise en sciences appliquées en machinisme agricole de l'Université de Toronto en 1953. Il a été professeur de machinisme agricole, au Département des sols et génie agroalimentaire de l'Université Laval de 1962 à 1985.

À la Section de Québec, il est **président** de 1966 à 1968. Il est le premier professeur de la Faculté d'agriculture sur le campus de l'UL à accéder à la présidence de la Section de Québec. Le second est Claude André St-Pierre de 1978 à 1980. Avant la Faculté sur campus UL, le professeur Jean-Marie Martin du Département des sciences sociales de l'Université Laval avait été vice-président de la Section de Québec de 1946 à 1948, président de 1949 à 1951 en plus d'y être directeur en 1948-1949 et de 1951 à 1954.

L'agronome **Jean-Marc Bélanger** (1256) obtient son diplôme d'agronomie de la Faculté d'agriculture de l'Université Laval en 1961 et un diplôme de 2e cycle de l'Université McGill en 1964. Au cours de sa carrière, il occupe plusieurs postes de direction au ministère de l'agriculture, au ministère de l'environnement, à au ministère fédéral de l'Agriculture et est nommée, en 1989, directeur général de l'Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière. En 1997, il est le 1er directeur général du Centre de développement bioalimentaire du Québec (CDBQ) (1)

Il se mérite le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique en 1991. (2)

À la Section de Québec, il est directeur de 1966 à 1968, **président** de 1968 à 1971, directeur en 1971-1972. À l'OAQ, il est **vice-président** de 1979 à 1981 et **président** de 1981 à 1983.

#### Références :

1. Le Placoteux.com, <https://leplacoteux.com/20-ans-dinnovation-pour-le-cdbq/>

2. L'Ordre du mérite agronomique est décerné à un bellechassois, Au Fil des Ans, Bulletin de la Société historique de Bellechasse, Automne 91, Vol. 3 no 4, p. 19.

[http://shbellechasse.com/aufildesans/03\\_04.pdf](http://shbellechasse.com/aufildesans/03_04.pdf):

L'agronome **Yves Paquin** obtient son diplôme d'agronomie de la Faculté d'agriculture de l'Université Laval en 1953. En 1959, il est au service de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (C.N.) (1).

À la Section de Québec, il est directeur de 1966 à 1968, **vice-président** 1968-1969 et directeur en 1969-1970.

#### Référence :

1. La Bonne Terre, École Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne-de-la Pocatière, 1859-1959, Volume XXV-No 4, Ste-Anne-de-la-Pocatière, No du Centenaire, juillet-Août 1959, p. 34

L'agronome **Jean-Claude Simoneau** (1009) obtient son diplôme d'agronomie de la Faculté d'agriculture de l'Université Laval en 1951. Son séminaire de fin d'études en agronomie porte sur les vitamines en alimentation du bétail. (1)

Il est président de la Mutuelle des employés civils, société de secours mutuels de 1984 à 1993. (2) Au répertoire des agronomes, 1993-1994, Jean-Claude Simoneau est à la Mutuelle des fonctionnaires, à Québec. À l'Office du crédit agricole, il a occupé les postes de directeur, de directeur-adjoint en 1973, vice-président en 1978. (3), vice-président en 1988 (4) et président par intérim en 1988. (5)

À la Section de Québec, il est directeur en 1968-1969, et vice-président en 1969-1970.

#### Références :

1. Soutenance orale des mémoires des Finissants en Agronomie, Gazette des campagnes, Série II, Vol 10- no 30, jeudi le 31 mai 1951, page 1.

<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3623383Louis>

2. La Capitale, C'est une question de crédibilité et de compétence ? Pensez-y bien! septembre 2001, p. 7 [http://static.lacapitale.com/pdf/fr/groupe/publications/pensez/PYB\\_sept06-07.pdf](http://static.lacapitale.com/pdf/fr/groupe/publications/pensez/PYB_sept06-07.pdf)

3. Journal des débats de la Commission permanente de l'agriculture, 21 février 1978 <http://m.assnat.qc.ca/en/travaux-parlementaires/commissions/caavant-1984-31-3/journal-debats/CA-780419.html>

4. Réseau canadien d'information archivistique

<https://archivescanada.accesstomemory.ca/fernand-beaudoin-conseiller-jeanclaudesimoneau-vice-president-paul-charest-secretaire-et-maitre-camillemoreau-president-de-loffice-du-credit-agricole> et Gazette officielle du Québec, 23 novembre 1988, partie 2 français, 120e année, no 48, page 5677 <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2362226>

5. Journal des débats du Comité de l'agriculture, des pêches et des aliments, Étude détaillée du projet de loi 49 – Loi modifiant la Loi sur l'assurance-prêt agricoles et forestiers <http://m.assnat.qc.ca/en/travauxparlementaires/commissions/capa-33-1/journal-debats/CAPA-880223.html>

L'agronome **Gilles Thibault** (1327) obtient son diplôme d'agronomie de la Faculté d'agriculture de l'Université Laval en 1963. Agronome-analyste à la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ) de 1985 à 1997, il a poursuivi comme agronome consultant les 18 années suivantes.

À la Section de Québec, il est secrétaire-trésorier de 1965 à 1970, **vice-président** de 1974 à 1976.

L'agronome et ingénieur **Guy Jacob** (1344) obtient son diplôme de l'Université McGill en 1963. Il a fait carrière au MAPAQ. En 2005, il se voit décerner l'Ordre du mérite agricole à titre de sous-ministre au ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation, de président de la Commission canadienne du lait, de Consultant national et international et de journaliste agricole.

L'Association des communicateurs et rédacteurs de l'Agroalimentaire (ACRA) le nomme Journaliste agricole en 1979 et communicateur agricole de l'année, lauréat du prix Maurice Cossette en 1983. Il est président de l'ACRA en 1985 (1)

À la Section de Québec, il est directeur de 1967 à 1970, **vice-président** en 1970-1971 et **président** de 1972 à 1974.

#### Référence :

1. 1955-2005 : 50 ans de communication agricole, Association des communicateurs et rédacteurs de l'Agroalimentaire, Annexes p. 43 et 44 <http://www.lacra.net/wp-content/uploads/2017/09/PublicationsBrochure50eACRA.pdf>

L'agronome **André Normandeau** (916) obtient son diplôme d'agronomie de la Faculté d'agriculture de l'Université Laval en 1948.

En 1959, il est au service de l'entreprise Exposition agricole (1).

En juin 1971, au colloque des économistes du Canada sur l'industrie laitière et ses problèmes, il prend position sur le potentiel de la production laitière dans de larges zones agricoles du Québec qui ont peu d'autres possibilités agricoles rentables. (2)

À la Section de Québec, il est directeur 1959-1961, 1964-1965 et 1969-1971, vice-président en 1971-1972 et directeur de 1972 à 1974.

#### Références :

1. La Bonne Terre, École Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne-de-la Pocatière, 1859-1959, Volume XXV-No 4, Ste-Anne-de-la-Pocatière, No du Centenaire, juillet-Août 1959, p. 34

2. Le Bulletin des agriculteurs, août 1972 p. 38

<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2442264>

L'agronome **Sylvio-J. Bourget** (1039) B. Sc. A. Laval 1950; M. Sc. (Wisconsin) 1951; Ph. D. (Wisconsin) 1954. Après 8 années comme chercheur à l'Institut des sols à Ottawa, il est professeur de physique des sols. (1962-1969) à la Faculté d'Agriculture de l'université Laval. Il poursuit sa carrière à la Station de recherche d'Agriculture Canada à Québec jusqu'à sa retraite en 1990 Il est président de la Société canadienne de science du sol en 1970. (1)

À la Section de Québec, il est **président** en 1971-1972 et directeur de 1972 à 1974, alors qu'il est directeur de la station de recherche d'Agriculture Canada à Québec.

## Référence :

1. Bourget, Sylvio J., 1930-1920, Coopérative funéraire des Deux Rives, Le Journal de Québec <https://www.journaldequebec.com/2020/10/01/e6f0ad2a16/bourget-sylvio-j>

L'agronome **Raymond Corriveau** (1330) obtient son diplôme d'agronomie de la Faculté d'agriculture de l'Université Laval en 1963.

Tout au long de sa carrière, M. Corriveau a travaillé sur le terrain en coopération étroite avec les éleveurs afin de les aider à moderniser leurs connaissances et améliorer leurs troupeaux. Cette collaboration profonde et sans réserve a donné d'excellents résultats. Elle lui a d'ailleurs valu son admission, en 2004, au Temple de la renommée de l'agriculture du Québec (1) et le titre de commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique en 2005.

Au Tableau des membres de l'OAQ 1993-1994, il est à l'Association Holstein du Canada.

Le Fonds de bourses Raymond-Corriveau honore l'impressionnante contribution de Raymond Corriveau à l'évolution et au succès des éleveurs et de la race Holstein, et perpétue la mémoire de cet homme remarquable. (2)

À la Section de Québec, il est **secrétaire-trésorier** de 1970 à 1972, **vice-président** de 1972 à 1974 et président 1974-1975. 6 L'agronome Jean-Claude Pagé (1325) obtient son diplôme d'agronomie de la Faculté d'agriculture de l'Université Laval en 1963. Il a fait carrière dans la fonction publique fédérale. À la Section, il est secrétaire de 1972 à 1975.

## Références :

1. Temple de la renommée de l'agriculture, Raymond Corriveau, Admis en 2004, <https://templeagriculture.org/?q=hommage&page=2> etg [Corriveau | Temple de la renommée de l'agriculture du Québec](#)

2. FER Germain-Brisson – Fonds de bourses Raymond Corriveau – Agronomie Promotion 1963, La Fondation, Université Laval, <https://www.ulaval.ca/fondation/donner/fonds/5007/>

L'agronome **Jean-Claude Pagé** (1325) obtient son diplôme d'agronomie de la Faculté d'agriculture de l'Université Laval en 1963. Il a fait carrière dans la fonction publique fédérale. À la Section, il est **secrétaire** de 1972 à 1975.

## 20.2 COLLABORATIONS ET DEMANDES DE LA CARQ (1963-1973)

En cette période que nous qualifions d'âge d'or de la Corporation (1963-1973), la Section de Québec s'associe aux dossiers prioritaires et chantiers de la Corporation en nommant plusieurs membres sur les comités provinciaux. À la demande de la Corporation, elle prend en charge certains dossiers en lien avec le ministère de l'Agriculture et la Faculté d'Agriculture. Elle réalise diverses études et réflexions, formule plusieurs suggestions et demandes à la Corporation.

L'arrivée de la Faculté d'agronomie sur le Campus de l'Université Laval ajoutent aux mandats de la Section de Québec principalement en ce qui concerne le maintien et le lien avec les étudiants, l'enseignement et la recherche agronomique.

Après plusieurs études et la formulation de plusieurs avis, la Corporation mandate la CARQ de produire un mémoire sur l'enseignement dispensée par la Faculté d'Agriculture de l'UL.

Dix-neuf agronomes sont désignés pour un comité d'étude dont le secrétaire est Claude André St-Pierre et le président Richard Constantineau. Sylvio-J. Bourget, président de la Section signe le Mémoire de la Section et le dépose Comité de la Réforme de la Faculté en 1972, l'année de son 10e anniversaire sur le campus de l'Université Laval.

Avec le rappel du Bill 48 en 1961, et l'annonce du transfert d'appartenance de la Corporation à l'Ordre des agronomes, le mandat aux Sections en termes de recrutement devient encore plus prioritaire. Il faut identifier les bacheliers en sciences agricoles non-membres et leurs fonctions en lien avec les actes exclusifs aux agronomes, mettre à jours la liste des ex-membres avec leurs coordonnées, et les contacter. Le Conseil de section demande au ministère de l'Agriculture du Québec pour obtenir la liste des agronomes à son emploi qui travaillent sur son territoire et demande à la CAPQ des conditions de réadmission.

Le Bill 48 et l'arrivée de la Faculté d'agriculture unique ont résulté en une augmentation du nombre d'adhérents de 75% passant de 155 en 1960 à 275 en 1964 pour atteindre 415 en 1973.

Il faut aussi mentionner l'organisation du Congrès de la CAPQ à Québec en juin 1963 sous le thème « Adaptation de l'agriculture à l'Économie de notre temps » et celui de Beauport en 1970 qui traite d'éducation permanente, du rôle de la Corporation et de perfectionnement des membres. La période se termine avec la préparation du Congrès de la CAPQ à Québec de 1974 qui se tiendra la veille de celui de l'Institut agricole du Canada.

L'implication de la Section dans les affaires de la Corporation est significative. Le Conseil est vigilant et participe à toutes les actions et réflexions et formule des demandes toutes azimuts. Voici quelques demandes qui le démontrent :

- Former un comité de 9 membres représentant le Gvt; fédéral, le Gvt provincial, l'Université, l'Industrie et les Écoles de Technologie pour prévoir les implications de la venue des technologistes agricoles et en particulier la formation et le travail du technicien par rapport à l'agronome;
- Étudier les Règlements de la Corporation en regard de l'activité des syndicats et les implications vis-à-vis de l'employeur;
- Former un comité de négociation et d'arbitrage;
- Recevoir l'ordre du jour et une copie du dernier procès-verbal au moins 15 jours avant une réunion de l'exécutif provincial;
- Laisser le Conseil de la Corporation choisir les critères d'évaluation des candidats à l'Ordre du mérite agronomique, maintenir l'unanimité obligatoire du conseil, utiliser le curriculum vitae, pouvoir nommer plus d'un récipiendaire par année, ne pas créer d'échelons, produire une fiche normalisée du candidat et utiliser le titre de Commandeur de l'ordre du Mérite agronomique;
- Informer l'Exécutif de la CAPQ du thème de nos journées agronomiques, afin de favoriser une orientation similaire dans les autres sections;
- Reconsidérer la forte augmentation de 20\$ au coût à l'examen à la pratique pour les sans-le-sou;

- Former un comité d'étude pour étudier toute la question des contrôles d'entrée à la profession et leurs procédures;
- Pour l'examen à la pratique, la Faculté d'agriculture est prête à aider à solutionner certaines difficultés. R. Barrette, directeur de la Section suggère que l'on passe devant ce Comité que des cas difficiles.
- Un comité pour réétudier l'admissibilité à l'exercice de la profession et en particulier l'admission de gradués en économie qui ne suivent pas de cours de la Faculté;
- Abandonner le choix des délégués au Congrès annuels et appliquer la formule d'un vote par membre en respect du Bill 249 de 1961;
- Inclure l'adresse domiciliaire, celle du bureau d'affaire et l'occupation de l'agronome au Bottin des agronomes;
- Faire parvenir au président de chaque section un agenda, au moins 15 jours avant la réunion des présidents des sections;
- Se présenter à l'examen d'admission 1 an après la sortie de l'Université;
- Amorcer des pourparlers avec les autorités du Gouvernement provincial afin de revaloriser la profession agronomique;
- Redéfinir juridiquement, le statut professionnel de l'agronome, en fonction du champ et de la nature de son activité professionnelle comprise comme une dimension de l'éventail des sciences applicables à l'étude des problèmes ruraux, et en fonction d'une évaluation et d'une réévaluation réelle de la compétence des membres, compte tenu des options scientifiques et du milieu de travail ;
- Intensifier l'action de la Corporation dans le sens d'une participation plus active à la pensée et aux multiples problèmes de la société en général par des prises de position publiques et fréquentes;
- Multiplier les efforts de la Corporation vers l'établissement de structures permanentes de consultation et de participation en collaboration avec les institutions responsables aux niveaux : 1- de la conception des programmes de l'enseignement universitaire et technologique; 2- de l'orientation de la recherche; 3- de l'élaboration du plan général des politiques agricoles;
- Communiquer aux membres tout projet d'amendement au Règlement de la Corporation, au moins 60 jours avant la date du Congrès général et que seul ces amendements qui figurent à l'Ordre du jour soient mis au vote;
- Dans le but d'informer et d'intéresser davantage les membres à la Corporation des agronomes, ces derniers devraient recevoir un compte rendu détaillé de chacune des réunions du conseil administratif, lequel paraîtrait dans « Agro-Gazette »;
- Modifier la Revue Agriculture de façon qu'elle serve de véhicule aux articles d'extension agricole préparée par les membres (agriculture en général) et par des non-membres (agriculture du Québec seulement). Supprimer le comité de rédaction,

charger un comité pour la préparation des règles simples de présentation des articles, charger le Secrétaire Général de la bonne marche de la Revue;

- Nommer un comité permanent des résolutions du congrès et en présider le rôle; – Nommer un comité des congrès qui organisera les congrès annuels;
- Nommer un comité de l'information afin d'arriver à une certaine uniformité de pensée; – Nommer un comité de publicité;
- Payer entièrement le coût d'inscription des gradués et leur compagne à la séance d'assermentation et remettre le diplôme de membre de la Corporation à chaque gradué;
- Autoriser officiellement la Section de Québec à travailler librement à l'organisation sociale du Congrès de 1970.

Note : Les demandes sont tirées des comptes rendus des assemblées des membres et des procès-verbaux des bureaux de direction et des assemblées générales annuelles au cours de la période 1963-1973.

### **20.3 L'ORGANISATION INTERNE DE LA CARQ (1963-1973)**

Le bureau de direction ajoute des précisions à son fonctionnement et apporte une attention particulière à la gestion interne des opérations et activités de la Section. Voici plusieurs décisions prises au cours de la période de transition.

Le bilan financier de l'année et le procès-verbal de la dernière AGA seront dorénavant acheminés à tous les membres en même temps que l'avis de convocation. Dorénavant, tout membre qui fera une proposition devra avoir acquitté sa contribution annuelle. Il est convenu qu'une pause-café soit tenue pendant la période du décompte du scrutin.

Le secrétaire fera parvenir à chacun des directeurs une copie du procès-verbal avec l'avis de convocation, les noms et coordonnées des membres du bureau de direction. Un système d'appels téléphonique, sous le principe d'une chaîne, est établi pour activer la présence aux activités de la section.

Le Comité de solidarité qui n'a aucun rapport avec le secrétariat de la section, est autorisé à se constituer un fonds spécial. En 1965, il recueille, parmi les confrères, 139,08\$ soit 1 229,94\$ en valeur d'aujourd'hui.

Il est suggéré que ce soit des jeunes agronomes qui rencontrent les finissants au cours d'une réunion afin de les informer de ce qu'est la Corporation. On voudrait faciliter les rencontres avec les étudiants en organisant certains sports d'équipe.

Il est convenu de souligner les 25 ans de vie agronomiques, à chaque année, par la remise d'un souvenir par la remise d'un souvenir ou d'un certificat.

Concernant le territoire de la Section de Québec, « Le projet d'amendement à l'article 54 des règlements comprend pour la Section de Québec les comtés suivants : Beauce, Bellechasse, Charlevoix, Chauveau, Dorchester, Jean-Talon, Louis-Hébert, Limoilou, Lotbinière St-Sauveur, Montmorency, et Portneuf. »

Les frais de déplacement occasionnés par différents comités sont remboursés aux participants. Une allocation est allouée pour défrayer le coût du souper lors des réunions.

Il est résolu, entre autres, de faire parvenir aux directeurs une convocation, un agenda et un procès-verbal avant la réunion du Conseil et de demander par une lettre du président la démission d'un directeur après 3 absences aux réunions du conseil de section.

Le nom du commanditaire de l'activité est ajouté à l'invitation envoyée aux membres.

La fonction de publiciste est précisée : « a) Information des activités de la Section auprès des journalistes, radio, télévision, presse, b) Information aux membres de notre Section des résultats de nos activités par quelques résumés, c) information auprès du public en général, d) information des nominations, avis de décès, ou toute nouvelle au Secrétariat général, pour publication dans Agro-Nouvelles. » Les nouvelles du publiciste sont aussi acheminées aux agronomes à l'étranger.

Les comités sont toujours l'outil privilégié pour l'avancement des dossiers. Ils étudient les politiques agricoles et leurs implications envers l'agronome, la formation des techniciens versus celle des agronomes pour éviter les frictions entre les professionnels et les technologues, la relation entre les techniciens et les agronomes et la mise en place d'un mode de surveillance. La relation entre les agriculteurs et les agronomes est analysée par un comité avec l'UCC de la Région de Québec.

De plus, un Comité d'information professionnelle avec la Faculté reçoit le mandat de fournir de l'information professionnelle auprès de la jeunesse, un comité de rencontre avec d'autres corporations établit des liens avec la Corporation des ingénieurs forestiers et on s'accorde à créer un comité féminin pour l'organisation d'activités pour les épouses.

Note : Les suggestions et informations sont tirées des procès-verbaux des bureaux de direction et des assemblées générales annuelles au cours de cette période.

## **20.4 SUJETS DE L'HEURE ET ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE DE LA CARQ (1963-1973)**

Les assemblées des membres et les journées d'études et de formation continue donnent l'occasion aux membres de se rencontrer, de s'entraider, de se perfectionner, de signifier leurs besoins et de recevoir des réponses. Les visites agronomiques prennent encore plus de popularité. La réflexion sur la profession (rôle et orientation) et l'enseignement agronomique et agricole marquent aussi cette période.

Les principaux sujets de l'heure de la période de transition de la Corporation à l'Ordre des agronomes ont été présentés dans les chroniques précédentes. Soient : la gestion et le développement des entreprises agricoles (18.1), la syndicalisation des agronomes de la fonction publique provinciale (18.2), le projet de modernisation de l'article 39 de la Loi des agronomes (18.3) et la participation étudiante à la vie de la Corporation (18.4).

La « Semaine agronomique » devenue « Les journées agronomiques » décrites à la chronique 19.5 demeurent priorisées. L'activité est ouverte aux non-membres en 1970 et aux sections de La Pocatière et du Lac-St-Jean-Saguenay à plus d'une reprise.

Au début de la période, le Conseil identifie une baisse de la participation aux activités de perfectionnement. On mise sur la diversification des moyens :

- Des réunions d'étude de problèmes professionnels sous forme de déjeuner-causerie pour permettre à des confrères d'exprimer des opinions,
- Une conférence avec le forum intégrée à l'AGA et traitent de sujets généraux tels :
  - L'utilisation des terres agricoles dans la Belle Province;
  - Les disparités régionales et les mesures d'assistance du ministère de l'Agriculture;
  - La tragédie de l'enseignement agricole; – L'histoire de la Corporation des agronomes;
  - La FAO : Structures, objectifs et réalisations.
- De grandes conférences avec des conférenciers de renom :
  - Conférence du Dr. Glenn-W Burton;
  - Soirée du Dr Spedding;
  - Soirée Pierre Landry;
  - L'agriculture des pays du C.E.E. et l'influence du marché commun sur le commerce à l'extérieure du Canada.
- Des soirées d'information et d'échanges comme l'Évolution de l'agronomie;
- Des séances d'études : L'article 39 de la Loi de la Corporation, L'étude de l'enseignement professionnel agricole, La Corporation des années '60;
- Des groupes d'études avec l'externe (CAPQ, UCC, COOP, Commissions scolaires)
- Soirées d'information de type grand public : Fabrication du cidre et du vin domestique, L'écologie du Grand Nord ;
- Soirées d'information à la Faculté : L'expropriation d'une ferme, L'enseignement et la recherche à la FSAA, La présentation du nouveau programme d'Agroéconomie; Les visites agronomiques gagnent en popularité auprès des membres de la Section, si bien que lors de l'AGA de 1972, il est demandé d'organiser prioritairement des activités de perfectionnement. Voici les principales visites qui ont eu du succès :
  - Visite des nouveaux locaux de la Faculté lors de la soirée des finissants;
  - Visite des nouveaux locaux de la Station de recherche fédérale à Ste-Foy;
  - Visite de la Station de Duchesnay;
  - Visite de la Distillerie Beaupré et de Seagram et Ste-Anne Paper, – Visite de La ferme de l'Institut St-Joseph de la Délivrance et de la Ferme de M. Paul Lacroix.

**Note :** Les sujets de l'heure et les activités de formation sont tirés des comptes rendus des assemblées des membres et des procès-verbaux des bureaux de direction et des assemblées générales annuelles au cours de la période 1963-1973.



## Chronique 21

### LA CARQ SOUS L'ORDRE; QUE'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

Le 1er février 1974, les ordres professionnels sont constitués dans le but d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession par leurs membres. La Corporation des agronomes de la province de Québec (CAPQ) devient alors l'Ordre des agronomes du Québec. La Corporation des agronomes de la région de Québec change une fois de plus son affiliation avec le rôle principal de participer à garantir la qualité et l'intégrité des services professionnels en agriculture. Elle prend le nom d'Ordre des agronomes du Québec-Section de Québec.

Le [Code des professions](#) et la [Loi sur les agronomes](#) qui remplacent dorénavant la Loi des agronomes ou [Loi constituant La Corporation des agronomes de la province de Québec](#) modifient les mandats et les responsabilités de l'instance provinciale et celles des sections. La différence majeure entre la Corporation (CAPQ) et l'OAQ est la mission qui passe de la défense des membres et la promotion des agronomes à la protection du public en matière de services professionnels.

Avec l'arrivée de l'Ordre, les agronomes de l'époque voient la continuité des mandats et activités de la CAPQ dans l'OAQ et ses sections affiliées, et la suite de l'application de la Loi des agronomes de 1942. De plus, lors du Congrès de 1962, les agronomes avaient adopté leur premier code d'éthique professionnel pour encadrer la qualité de l'intervention professionnelle avec la clientèle, entre agronomes et avec les autres professionnels.

Les agronomes conviennent en 1974 de mettre fin à leur association professionnelle et de confier au nouvel ordre professionnel la poursuite de leurs actions collectives. Il n'était pas question de doubler la structure représentative pour 1371 membres.

La Loi des agronomes devenait la Loi sur les agronomes avec quelques modifications, les sections allaient poursuivre leur mandat de vie associative locale, le code de déontologie initié en 1962 devenait celui de l'Ordre qui allait continuer d'être un interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement sectoriel.

Voici quelques modifications et améliorations à la Loi des agronomes :

- La désignation de membres du Conseil d'administration nommés par l'Office des professions,
- L'élimination d'un vice-président,
- L'élimination de l'émission du permis d'études en agronomie,
- L'élimination de la nomination de déléguées à l'AGA provinciale avec un vote par cinq membres de la Section,
- La possibilité pour le président de la Section de se faire remplacer par un substitut au conseil administratif de l'Ordre,
- L'élection du président et du vice-président au suffrage universel des membres de l'Ordre,

- La reformulation simplifiée de l'article 39 de Loi des agronomes en l'article 24 de la Loi sur les agronomes,
- Le retrait des secteurs de la recherche scientifique et appliquée, l'enseignement universitaire de l'agronomie et le journalisme agricole,
- L'ajout de la surveillance des techniciens, technologistes et technologues,
- L'actualisation des amendes pour les contrevenants au Code des professions ou à la Loi sur les agronomes avec un minimum et un maximum du double en cas de récidive.

Il s'en est suivi l'adoption de divers règlements pour se conformer aux normes de l'Office des professions dont l'instauration d'un programme d'inspection professionnelle systématique de l'exercice de la profession, la refonte de l'examen d'admission oral et non plus écrit et oral, l'actualisation périodique du code de déontologie des agronomes et les ajustements périodiques à l'évolution du Code des professions du Québec.

À la Section de Québec, les activités de réseautage, de perfectionnement, de réflexion, de reconnaissance de la profession priorisés par la Corporation se sont poursuivies dans l'affiliation à l'Ordre des agronomes du Québec. Avec le temps, les actions se sont ajusté, peu à peu, à la mission de l'OAQ; à la protection du public par la garantie de la qualité et l'intégrité des services professionnels des agronomes.

Avec les années, les membres ont vu les mandats de l'Ordre se différencier de ceux de leur Corporation. La priorité est de plus en plus mise sur la gestion d'une Loi, de règlements, d'exigences et de demandes de la part de l'Office des professions. Les actions et services de l'Ordre de 1974 à aujourd'hui, sont de moins en moins ou aucunement en lien avec la défense des intérêts professionnels des agronomes, la promotion de leur expertise dans les secteurs d'activités spécifiques de l'agroalimentaire et dans les secteurs connexes, le positionnement professionnel, le prestige de la profession, la représentation, l'information et la formation.

## **LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES ASSOCIATIONS D'AGRONOMES ET L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC**

Au tournant du millénaire, des agronomes de la Section de Québec ont relancé la Corporation des agronomes avec l'Association Professionnelle des Agronomes du Québec (APAQ). Elle regroupait ou fusionnait les cinq associations d'agronomes du temps : l'Association québécoise des agronomes en zootechnie (AQAZ), l'Association des agronomes en sols-plantes (AASP), l'Association des agronomes en sciences de l'environnement (AASE), l'Association des agronomes-conseils du Québec (AACQ) et l'Association québécoise des agronomes en international (AQAI).

L'objet prioritaire, pour une profession de prestige, était de réunir les forces associatives, de positionner et défendre les agronomes dans leur indépendance professionnelle, dans les nouveaux domaines comme l'agroenvironnement et veiller à leur compétence.

L'exploit mérite d'être souligné dans la vie associative des agronomes du Québec. Le Comité de fondation se composait de Lucien Bordeleau, président, Donald Côté, vice-président, Luc Cyr, secrétaire-trésorier, Jean-Marc Paquet, Denis Poirier et André St-Aubin. Au premier CA, 2000-2001, s'est ajouté François Lajoie, Claude Martin, Jean-Paul Laforest, Lucie Goulet et Marie-Christine Bélanger.

Selon Denis Poirier, président de l'APAQ en 2003 : « Si l'OAQ et l'APAQ forment des entités distinctes en réponse à des besoins différents, les deux sont essentiels au rayonnement de notre profession et des agronomes ainsi qu'au plaisir d'exercer l'agronomie au Québec. » (1)

Plusieurs, principalement les anciens membres de la CAPQ, voyaient le retour de la Corporation en complémentarité avec l'Ordre au bénéfice de la notoriété de la profession. Après quelques années, l'APAQ a cessé ses opérations dû au nombre d'adhésion qui avait peine à dépasser la centaine.

En 2022, l'Association québécoise des agronomes en zootechnie ([AQAZ](#)), fondée en 1983, regroupe les agronomes et les candidats à la profession spécialisés en production animale. S'ajoute dorénavant l'Association québécoise des agronomes en fournitures d'intrants ([AQAFI](#)) qui est présentement en processus de création.

De plus, force est de constater que l'Ordre des agronomes des années '70, créature du Code des professions du Québec, est bien différent de celui d'aujourd'hui. Il suffit de lire l'Article 12 du [Code des professions](#).

Pour la compréhension de la complémentarité d'une association et d'un ordre, le contenu du tableau 1 a été utilisé par le Comité d'administration de l'APAQ, lors des actions qui allaient conduire à sa naissance en 2000 et à la campagne de recrutement qui en suivit.

**Tableau 1 La complémentarité de l'OAQ et de l'APAQ (2)**

| <p style="text-align: center;"><b>OAQ</b></p> <p><b>Garantir la qualité et l'intégrité des services professionnels en agronomie</b><br/> <b>Faire respecter le champ de pratique</b></p> <p>-----</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <p style="text-align: center;"><b>APAQ</b></p> <p><b>Défendre les intérêts de ses membres</b><br/> <b>Promouvoir l'expertise de l'agronome</b></p> <p>-----</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les champs de pratique et les actes agronomiques</li> <li>- Surveiller la pratique illégale et l'usurpation de titre</li> <li>- Surveiller la compétence des agronomes</li> <li>- Encadrer la formation continue</li> <li>- Inspecter les agronomes</li> <li>- Admettre à l'Ordre</li> <li>- Promouvoir le rôle de l'agronome</li> <li>- Agréer les programmes donnant accès à la profession</li> <li>- Appliquer le Code de profession du Québec</li> <li>- Appliquer la Loi sur les agronomes</li> <li>- Appliquer les règlements de l'OAQ</li> <li>- Prendre position et faire les représentations sur les dossiers relevant de la pratique agronomique</li> <li>- Supporter et encadrer les nouveaux agronomes</li> <li>- Tenir à jour le répertoire des membres</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Positionner la valeur réelle du travail de l'agronome</li> <li>- Positionner l'agronome comme le professionnel de l'agroalimentaire</li> <li>- Favoriser le développement des connaissances scientifiques</li> <li>- Assurer une plus grande visibilité de l'agronome</li> <li>- Prendre position et faire des représentations sur les dossiers concernant les intérêts des agronomes</li> <li>- Créer et tenir à jour une banque d'experts en agronomie</li> <li>- Supporter l'encadrement des nouveaux agronomes</li> <li>- Produire des articles scientifiques et de vulgarisation</li> <li>- Assurer une assistance technique aux agronomes</li> <li>- Maintenir des liens avec les associations professionnelles québécoises, canadiennes et internationales</li> </ul> |

**Références :**

1 : L'Association professionnelle des agronomes du Québec; une association forte en devenir, Denis Poirier, président de l'APAQ, Agro-Nouvelles, Vol 40 No 1, mars-avril 2003, page 16.

2 : Procès-verbal de l'AGA, OAQ -Section de Québec, 25 avril 2000, page 7.

## Chronique 23

### MERCI À NOS BÂTISSEURS

Au cours de l'affiliation à la Corporation des agronomes et à l'Ordre des agronomes du Québec, de 1938 à 2026, la Section des agronomes de la région de Québec a bénéficié des services plus de 350 administrateurs qui l'ont conduite jusqu'à aujourd'hui.

La proximité géographique des gestionnaires du ministère de l'Agriculture et des professeurs de l'Université Laval a permis à la Section de Québec de bénéficier de leur présence significative à son conseil de direction, aux échanges lors des assemblées générales, à la production de mémoires et de la Revue AGRICULTURE (1) et à la tenue d'activités de formation continue nombreuses et diversifiées.

De 1937 à 1942, le siège social de la Corporation provinciale est situé à Québec, par mesure d'économie. La majorité, de ceux qui travaillent au projet d'obtention de la charte des agronomes, réside dans la Capitale sous la présidence d'Henri-C. Bois.

Les chroniques précédentes ont démontré que le dynamisme des professeurs en sciences agricoles a été remarquable dans les instances régionales et provinciales de la vie associative des agronomes et en particulier lors de la naissance de la profession, de la transition de la Corporation nationale (CSTA) à la Corporation provinciale et lors du transfert de la Corporation (CAPQ) à l'Ordre (OAQ).

De 1938 à 2024, la Section de Québec a bénéficié de la participation de vingt-quatre professeurs et sept professionnels de l'Université Laval assurant une quasi-permanence à son conseil d'administration. Les agronomes Jean-Marie Martin, Napoléon Leblanc, Jean-Marie Fortin, Claude André St-Pierre, Roger Tessier, Pierre Shehyn et Denis Cormier l'ont présidé. Georges Maheux, Jean-Marie Martin, René Pomerleau, Benoit Lavigne, Claude André St-Pierre et Luc Cyr ont été à la vice-présidence et Napoléon Leblanc, Jean-Claude Dufour, Luc Cyr et Xavier Desmeules ont été au poste de secrétaire-trésorier.

En 1976-1977, quatre professeurs de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA) siègent au Conseil de la Section de Québec et ils sont trois en 1974-1976 et en 1977-1978.

Les professeurs Gérard-J. Ouellette, Marc-J. Trudel, Gaston St-Laurent, Alfred Marquis et Jean-Claude Dufour ont été administrateurs de la Section et doyen ou vice-doyen de la Faculté au cours de leur carrière.

La Faculté d'agriculture de l'Université Laval, sous l'impulsion du doyen Victorin Lavoie, prend le nom de Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA) en 1971. Ceci, en reconnaissance de l'ajout des départements de diététique et de technologie des aliments. Depuis, la Section de Québec et la Faculté sont demeurées partenaires selon la tradition du fonctionnement des agronomes qui demeurent attachés et très participatifs aux activités de leur Corporation. Après sa fondation, ce n'est que très graduellement que la fonction législative de l'Ordre devient première et de plus en plus importante.

Nous vous invitons à visualiser, à l'Annexe IV, la liste de tous les agronomes qui ont siégé au Conseil de la Section de Québec de 1938 à 2026 sous les trente-sept présidences et à y repérer des collègues, des amis et même des membres de votre parenté.

**Note 1 :** La Revue AGRICULTURE a été publiée par la Corporation des agronomes de la Province de Québec et par l'Ordre des agronomes du Québec de mars 1944 à septembre 1995. Le premier rédacteur en chef de cette revue technique et scientifique a été l'agronome Roland Lespérance qui assume ce mandat jusqu'en 1960. L'agronome Jean-Baptiste Roy, dans son livre d'histoire de la Corporation y consacre un chapitre. (1)

**Référence :**

1. J.-Bte Roy, agronome, Histoire de la Corporation des agronomes de la province de Québec (1937/1970), p. 241 à 251.

## CHRONIQUE 24

### UNE VISION D'AVENIR POUR UNE PROFESSION TOURNÉE VERS L'AVENIR

#### Un regard de Pierre Dansereau sur nos chroniques historiques

Le père Louis-Marie (1) a rédigé un premier et très important éloge d'un potentiel futur agronome qui descendait de parents d'une ferme d'Outremont lui permettant de choisir librement sa propre destinée. Il y retraçait les étapes de la formidable carrière d'un étudiant de la promotion 1936 des agronomes de l'Institut Agricole d'Oka, affilié à l'Université de Montréal. **Pierre Dansereau** (1911-2011) détient un doctorat de l'Université de Genève depuis 1939. Il débute une fulgurante carrière de botaniste avec le frère Marie Victorin au Jardin botanique de Montréal. Le père Louis-Marie ose même écrire que Pierre Dansereau aurait pu tout aussi bien réussir en littérature et que sa plume a toutes les curiosités du naturaliste et également beaucoup de ressources et de savoir-dire. Récemment, des professeurs de l'UQAM (2), où il a passé plus de 30 ans, ont présenté en détail les contributions de cet écologiste à partir de son riche fond d'archives qui contient plus de 30,000 documents. Aussi, le professeur Serge Payette a reçu le prix Grands Sages du fonds de recherche du Québec (4). Nous venons ici succinctement tisser un lien entre le contenu de nos chroniques et celui des nombreuses leçons de ces précurseurs inséparables de l'agronomie du futur.

Les chroniques du premier centenaire des agronomes de la section de Québec montrent que, depuis la nuit des temps, les paysans et innovateurs du monde entier ont contribué à la noble tâche de nourrir le monde. Les écologistes nous invitent à presser le pas. Nous devons convenir qu'il est grandement temps de relier les actes responsables de la sagesse agronomique historique afin de guider l'acte agronomique vers le grand défi de demain, déjà compris et vécu par les tenants de l'agrologie. Le père Louis-Marie nous rappelle que cet étudiant est demeuré près de ses confrères agronomes. Il signale même sa présence sur une photo de ses confrères lors du Congrès général de l'Amicale des étudiants d'Oka de 1943.

Nous retenons particulièrement que les agronomes Deschênes et Lavoie ont bénéficié de près des enseignements et de la pensée écologique de Dansereau. Nul doute que de nombreux autres agronomes ont bénéficié indirectement auprès d'autres écologistes du savoir de cet exemplaire professeur invité de nombreuses universités. À *Rutgers University*, notre confrère Jean-Marc Deschênes obtient un doctorat sous la codirection de Dansereau en 1968. Nos chroniques montrent que Jean-Marc a été président et directeur du Conseil de la section des agronomes de Québec. Le futur doyen de la Faculté d'Agriculture de l'Université Laval, Dr. Victorin Lavoie (1975-1980), avait aussi étudié avec Dansereau à *Rutgers University* dès 1956. Victorin a par la suite déposé à l'Université de Montréal sa thèse de maîtrise en 1957. Il a enseigné l'écologie aux futurs agronomes, changé le nom de la Faculté d'agriculture pour Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, et travaillé comme propagandiste des bleuetières. En 2022, Line Rochefort, spécialiste des tourbières et professeure d'écologie à la Faculté, recevait le prix Pierre Dansereau.

L'Université Laval a aussi reconnu l'importance des travaux de ce grand écologiste en lui décernant un doctorat honorifique. Son cheminement particulier et celui de certains agronomes démontrent l'importance grandissante de l'écologie en agriculture. Nous nous souvenons aussi de l'excellente entrevue verbale donnée à partir de son bureau, lors d'une l'assemblée annuelle de l'OAQ en 2010, alors qu'il était déjà presque centenaire.

Oui, à partir de la pensée de Pierre Dansereau et de celle de tous les agronomes du Québec présentés dans les Chroniques du Centenaire, nous reconnaissons et affirmons à nouveau le besoin fondamental d'exploiter la riche biodiversité des végétaux en harmonie avec les lois de l'écologie qui régissent la place de l'Homme dans la Nature (3). Ce regard écologiste complète les chroniques du centenaire de la section de Québec.

**Références :**

1. Père Louis-Marie, 1962. L'Institut agricole d'OKA, Dansereau Pierre, p. 335.
2. UQAM (Université du Québec à Montréal), Pierre Dansereau, pionnier en sciences de l'environnement, Institut des sciences de l'Environnement : <https://ise.uqam.ca/pierre-dansereau-pionnier-sciences-de-lenvironnement/>
3. Pierre Teilhard de Chardin, 1963. La place de l'Homme dans la Nature. Éditions du Seuil, 173 pages.

**Note :** Cette chronique a été proposée et rédigée par Claude André St-Pierre, agronome retraité.

## **CONCLUSION**

### **SOYONS FIER D'ÊTRE DES AGRONOMES !**

La production et la publication des chroniques du Centenaire des agronomes de la région de Québec nous a permis de revisiter les débuts du développement des sciences agricoles au Québec et au Canada, de documenter l'histoire de la vie associative de notre profession et surtout, d'y apprécier le leadership de notre Section. Personnellement et pour plusieurs, nous avons apprécié connaître le parcours de nos administrateurs qui, avec courage et détermination, sont intervenus à chacune des grandes étapes de nos affiliations.

Ce chantier fut l'occasion d'identifier et de consulter divers documents d'archives et les quelques livres publiés au sujet des agronomes du Québec. Nous avons rassemblé et lu les procès-verbaux des réunions du Conseil de Section, des assemblées générales des membres et des assemblées générales annuelles de 1938 à 2022 et consulté de nombreuses biographies et revues agricoles.

L'exercice nous a permis de constater le courage et la détermination qu'on dû avoir nos prédécesseurs et apprécier le leadership de nos administrateurs qui ont initié et fait cheminer la vie associative des agronomes de la région de Québec et de la Province. Notre constat est qu'une vie associative forte complémentaire à l'Ordre des agronomes est nécessaire au développement et à la notoriété de notre profession. Nous avons précisé la complémentarité d'une association et d'un ordre professionnel ainsi que leur importance respective pour le développement d'une profession et en particulier la nôtre.

Personnellement, en réalisant la recherche documentaire, j'avoue en avoir appris beaucoup sur plusieurs sujets dont l'impact des cercles agricoles qui ont donné accès à la formation des cultivateurs, les cercles paroissiaux d'entraide agricoles qui ont été précurseurs à la création de nos organismes syndicales et coopératifs agricoles.

En plus de connaître nos bâtisseurs, notre recherche documentaire historique nous a permis de revisiter la naissance de notre profession, l'implication des agronomes et leur place incontournable dans l'histoire de l'agriculture du Québec lors de la Grande dépression et de la colonisation qui a suivi, leur implication dans le dossier de l'électrification rurale et de la mécanisation, etc. Nous vous avons documenté leurs conditions de travail et leur formation continue sur les sujets de l'heure, de l'évolution de leur vie associative et de la réglementation qui les ont encadrés au cours de leur premier centenaire. J'ai aussi eu un grand plaisir à identifier et vous décrire la vie professionnelle de 75 de nos bâtisseurs. À ce nombre s'ajoute les hyperliens pour la vie professionnelle d'une dizaine d'administrateurs de la Section. Nous souhaitons atteindre une centaine de présentations pour commémorer le centenaire de notre profession.

J'ai tiré une liste d'activités des procès-verbaux du Conseil de la Section et des rapports d'activités annuels qui, je pense, peuvent inspirer nos administrateurs et administratrices et ceux et celles des associations d'agronomes présentes et à venir.

Nous sommes d'avis que ces chroniques méritent d'être référées à toutes personnes intéressées par l'agronomie et en particulier aux candidats à la profession aux études dans les programmes universitaires donnant accès à la profession d'agronome.

### **Utilisons notre histoire pour mieux construire notre futur !**

En guise de mot de la fin, je vous laisse avec celui de l'agronome Claude André St-Pierre; un fier collaborateur de la production des chroniques de notre Centenaire.

« Nous espérons que ces chroniques du Centenaire de la Section des agronomes de la région Québec vous ont montré toute l'importance du mouvement associatif et aussi qu'ils vous ont permis de réaliser la place unique des belles réalisations de vos prédécesseurs.

Force est de constater que le document légaliste du Code des professions du Québec ne peut pas tout faire pour notre profession.

Voici un texte qui présente les avantages et les inconvénients du Corporatisme professionnel.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Office\\_des\\_professions\\_du\\_Qu%C3%A9bec#Historique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Office_des_professions_du_Qu%C3%A9bec#Historique)

Que de chemin parcouru par les agronomes corporatistes membres du temps de la Corporation des agronomes du Québec.

Il est grandement temps que l'ampleur de notre profession soit reconnue socialement à sa juste valeur. Soyez fier d'être des agronomes !

C'est exactement là que le corporatisme de notre agronomie a été et demeure si importante dans la dimension associative de l'acte agronomique qui était jadis si riche dans son entièreté et qu'il devra retrouver ses notes de noblesse en mettant sur pied des associations de professionnels de l'AGROLOGIE.

**Soyez fiers de donner naissance aux agrologues de demain ! »**

## LES PRINCIPALES RÉFÉRENCES CONSULTÉES

Anstey, Thomas H., CENT MOISSONS, Direction générale de la recherche, Agriculture Canada, 1886-1986, Série historique no 27, 1986, 492 pages.

Archives nationale du Québec (BANQ), Procès-verbaux de la Corporation des agronomes de la région de Québec, 1938/1996.

Archives de l'Ordre des agronomes du Québec Section de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, Procès-verbaux de l'OAQ Section de Québec, 1997-2021.

Belisle, Rosemarie, L'institut agricole d'Oka – Rappel Historique, [OKA au temps des professeurs ...](#), Okami, Journal de la Société d'histoire d'OKA, Volume XVIII, numéro 2, Automne 2003, 30 pages.

Belzile, Bernard, agronome, Histoire des syndicats de gestion agricole, Presses de l'Université Laval, 2019, 329 pages. [Histoire des syndicats de gestion agricole - Google Livres](#)

Corporation des agronomes du Québec, Au service de l'agriculture, 1941, 163 pages. ( "La Corporation des Agronomes du Québec, en publiant cette brochure, désire instruire les populations rurales et urbaine du travail accompli par les agronomes " , Henri-C. Bois)

Dionne, N.E., Rédacteur en chef du Courrier du Canada, [Les Cercles agricoles dans la province de Québec](#), Québec, 1881, 65 pages.

Fergusson Snell, John, *Professor*, [History of Macdonald College of McGill University](#), A Story from 1904-1955, Published by McGill University Press, Montreal 1963, 259 pages.  
[Macdonald College of McGill University : a history from 1904-1955 / | BANQ numérique](#)

Hayes, Claude, agronome, Histoire de ne pas oublier, Notes autobiographiques, 2005, 217 pages.

Hudon, François, historien, L'Action agronomique au Québec, son histoire-son œuvre, Ordre des agronomes du Québec, Juin 1987, 288 pages.

Lafontaine, Urgel, P.S.S., [Les Révérends Pères trappistes à Oka](#), Volume 1, numéro 2, décembre 1995, La Fédération des sociétés d'histoire du Québec, 5 pages.

Létourneau, Firmin, agronome, Professeur à l'Institut Agricole d'Oka, Histoire de l'agriculture (Canada français), 1959, 399 pages.

Lettre, Marie-Josée, archiviste, [L'enseignement agricole à Sainte-Anne-de-la-Pocatière : une histoire à cultiver](#), Volume 21, numéro 2, 2015, Les Éditions Histoire Québec, 5 pages.

Magnan, Jean-Charles, agronome, Confidences, Éditions Fides, Montréal, 1960, 207 pages

Magnan, Jean-Charles, agronome, Silhouettes, Figures du terroir, Éditions Fides, Montréal, 1964, 252 pages.

Magnan, Jean-Charles, agronome, Le monde agricole, Précurseurs et contemporains, Les Presses libres, 1972, 263 pages.

Minville, Esdras, L'agriculture, Études sur notre milieu, Étude préparée avec la collaboration de l'Institut agricole d'Oka, 1943, 555 pages.

Parent, Marc, agronome, Autobiographie de Marc Parent, agronome, Abitibi-Témiscamingue, Rouyn-Noranda, 1999, 198 pages.

Père Louis-Marie, O.C.R., L'Institut d'Oka, Cinquantenaire, 1893-1943, 540 pages.

Roy, Jean-Baptiste, agronome, Histoire de la Corporation des agronomes de la province de Québec, 1937-1970, 1971, 309 pages.

Saint-Laurent, Gaston, agronome et professeur émérite, Archives de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA). Documents non publiés :

- Notice biographique de Gaston St-Laurent, professeur émérite, 2016 (1 page)
- Chapitre 1- Chronologie de la Faculté (77 pages)
- Chapitre 2- Statistiques sur les diplômés de la FSAA, 1962-2012 (18 pages)
- Chapitre 3- Ressources humaines de la FSAA, 1962-2016 (88 pages)
- Chapitre 4- Évolution de l'enseignement à la FSAA, 1962-2014 (61 pages) plus 26 annexes (38 pages)
- Chapitre 5- Évolution de la recherche à la FSAA, 1962-2013 (23 pages) plus 17 annexes (42 pages)
- Chapitre 6 : Infrastructures dans l'enseignement et la recherche à la FSAA, 1962-2014 (15 pages)
- Chapitre 7 Courts dossiers reliés à la FSAA (55 pages)

Saint-Louis, Gilles, agronome, Nos agronomes dans le Bas-St-Laurent, Presque 100 ans d'histoire, 1996, 222 pages.

Saint-Pierre, Jacques, Histoire de la Coopérative fédérée de Québec : l'industrie de la terre, Institut québécois de recherche sur la culture, 1997, Les presses de l'Université Laval, 287 pages.

## ANNEXE I

### LISTE DES 75 AGRONOMES PRÉSENTÉS

| Nom                              | Chronique | Nom                           | Chronique | Nom                             | Chronique |
|----------------------------------|-----------|-------------------------------|-----------|---------------------------------|-----------|
| <b>-A-</b>                       |           | <b>-G-</b>                    |           | Normandeau André (20.1)         |           |
| Auger André (11.1)               |           | Gagné Charles (9.2)           |           | <b>-O-</b>                      |           |
| <b>-B-</b>                       |           | Gauthier J.-R. (12.3)         |           | Ouellet Armand (18.2)           |           |
| Bélanger Jean-Marc (20.1)        |           | Godbout Adélarde (4.1)        |           | <b>-P-</b>                      |           |
| Bélanger Laurentin (11.2)        |           | <b>-H-</b>                    |           | Pagé Jean-Claude (20.1)         |           |
| Belzile Romuald (13.2)           |           | Houde William (12.2)          |           | Pagé Jean-Paul (14.2)           |           |
| Bois Henri-C. (4.2)              |           | Hurtubise Hubert (13.2)       |           | Paquin Yves (20.1)              |           |
| Bolduc Philippe (20.1)           |           | <b>-J-</b>                    |           | Plamondon Maurice (18.2)        |           |
| Bourget Sylvio J. (20.1)         |           | Jacob Guy (20.1)              |           | Pomerleau René Dr (17.1)        |           |
| Brisebois Édouard (13.2)         |           | Jacob Joseph (Jos) (18.2)     |           | Pomerleau Roméo (17.2)          |           |
| Brouillard H.-L. (12.3)          |           | <b>-L-</b>                    |           | Proulx Josaphat-Ambroise (11.2) |           |
| Busque Théophile (13.2)          |           | Laforce Marc (17.1)           |           | <b>-R-</b>                      |           |
| <b>-C-</b>                       |           | Lagloire Pellerin (17.1)      |           | Raymond Abel (13.2)             |           |
| Campagna Elzéar (9.2)            |           | Langlois Fabien (20.1)        |           | Rioux Albert (14.1)             |           |
| Caron Omer (11.2)                |           | Langlois Raymond (12.3)       |           | Rollin Thomas (12.3)            |           |
| Castonguay Roland (20.1)         |           | Latulippe J.-R. (12.3)        |           | Rousseau Louis (18.2)           |           |
| Cayouette Richard (18.2)         |           | Lauzière Henri (11.2)         |           | Roy Armand (18.2)               |           |
| Chagnon Stanislas-J. (7.1)       |           | Lavigne Benoit Dr (18.2)      |           | Roy Elzéar (12.3)               |           |
| Charbonneau Roger-Philippe (8.2) |           | Leblanc Napoléon (17.1)       |           | Roy Jean-Baptiste (18.2)        |           |
| J.-Rodolphe Cloutier (17.1)      |           | Lesage Charles-Édouard (11.1) |           | Roy Louis-Philippe (6.2)        |           |
| Corriveau Raymond (20.1)         |           | Lespérance Roland (13.2)      |           | <b>-S-</b>                      |           |
| Courcy Alcide (18.1)             |           | Lettre Jean-Paul (18.2)       |           | Simoneau Jean-Claude (20.1)     |           |
| Couture Jean-Maurice (18.2)      |           | Lods Émile-A. (8.1)           |           | St-Hilaire Jacques (20.1)       |           |
| <b>-D-</b>                       |           | <b>-M-</b>                    |           | Sainte-Marie J.-A (12.3)        |           |
| Dansereau Pierre (24)            |           | Magnan Jean-Charles (11.1)    |           | <b>-T-</b>                      |           |
| Désilets Alphonse (6.1)          |           | Maheux Georges (16.1)         |           | Tessier Gérard (18.2)           |           |
| Dubord Henri (13.2)              |           | Mathieu Antonio (11.2)        |           | Thibault Gilles (20.1)          |           |
| Duchesne Joseph-Edouard (12.3)   |           | Martin Jean-Marie (17.1)      |           | Toupin Gustave (12.2)           |           |
| <b>-F-</b>                       |           | Martin Roméo (8.3)            |           | <b>-V-</b>                      |           |
| Fortin Jean-Marie (20.1)         |           | Mercier Ernest Dr. (18.1)     |           | Verville Jean-Claude (20.1)     |           |
|                                  |           | Monette René (12.2)           |           |                                 |           |
|                                  |           | <b>-N-</b>                    |           |                                 |           |

## ANNEXE II

### DATES IMPORTANTES DE LA VIE ASSOCIATIVE DES AGRONOMES DE LA SECTION DE QUÉBEC

- 1913 L'embauche par le ministère de l'Agriculture des cinq premiers agronomes de comté;
- 1920 Fondation de la *Canadian Society of Technical Agriculturist (CSTA)* (Société des techniciens agricoles du Canada);
- **1921** Fondation de la Section ville de Québec de la CSTA;
- 1935 Fondation du Conseil provincial des agronomes de la province de Québec de la CSTA;
- 1937 Fondation officielle de la Corporation des agronomes du Québec (CAQ);
- **1938** Fondation de la Corporation des agronomes de la région de Québec (CARQ);
- 1942 Fondation de la Corporation des agronomes de la province de Québec (CAPQ) (Loi constituant La Corporation des agronomes de la province de Québec);
- **1974** La CAPQ devient l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) et la CARQ devient la Section de Québec de l'OAQ. Elle porte aussi le titre de Corporation des agronomes de la région de Québec jusqu'en 1996;
- **2021** Refonte des sections selon les régions administratives. L'OAQ Section de Québec devient l'OAQ Section Capitale-Nationale–Chaudière et Appalaches (OAQ CNCA)

## ANNEXE III

### RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA CORPORATION DES AGRONOMES DU QUÉBEC

Les Règlements généraux de la Corporation des agronomes du Québec de 1937 prévoyait déjà les pouvoirs de déterminer les conditions d'admission de ses membres, de déterminer les travaux qui appartiennent aux agronomes et d'infliger des pénalités pour les actes dérogatoires à l'honneur professionnel.

#### Titre I

#### Règlements généraux

#### Chapitre premier

#### Nom, but et objet de la Corporation

**Art. 1 :** Le nom de l'Association est : « Corporation des Agronomes du Québec' ».

**Art. 2 :** L'objet de la Corporation est :

- a) Le développement et l'expansion dans le Canada de la science agronomique et des autres sciences qui s'y rattachent;
- b) La propagande et la vulgarisation de toutes données scientifiques en rapport avec l'agronomie, l'Organisation et la tenue de conférences publiques d'initiatives agronomiques et de cours de perfectionnement;
- c) L'étude et la discussion de toutes questions d'ordre agronomique;
- d) L'enseignement et l'aide aux recherches propres à contribuer à l'avancement de la science agronomique ou des sciences qui s'y rattachent;
- e) L'organisation de concours, l'octroi de prix et de bourses d'étude pour en promouvoir le développement;
- f) La préparation et la présentation de thèses et de mémoires, l'exposé et la publication de travaux y relatifs;
- g) L'administration, aux fins d'avancement de la science agronomique et des sciences qui s'y rattachent, de fondations et de subventions;
- h) La collaboration avec les associations similaires et l'affiliation avec toute société ou à tout groupement qui a pour but l'avancement des sciences, aux conditions jugées convenables par les parties intéressées;
- i) L'exercice de toute autre activité propre au développement, à l'expansion, à l'avancement et à l'application de la science agronomique ainsi que les sciences qui s'y rattachent;
- j) Le pouvoir de déterminer les travaux qui appartiennent aux agronomes;
- k) De déterminer les conditions d'admission de ses membres, spécifié à l'article 47;
- l) Le droit de faire des règlements disciplinaires concernant les membres de la Corporation des Agronomes du Québec;
- m) Avoir le pouvoir d'infliger des pénalités pour les actes dérogatoires à l'honneur professionnel.

#### Chapitre deuxième

#### Siège social

**Art. 3 :** Le siège social de la Corporation est à Québec.

## **Chapitre troisième**

### **Gouvernement de la Corporation**

**Art. 4 :** La Corporation est régie par une assemblée générale, et administrée par un conseil général

**Art. 5 :** L'assemblée générale fait les règlements, les modifie où les abroge. Mais une fois adopté, tout nouveau règlement ne peut être amendé ou abrogé que sur le vote des deux-tiers des membres présents à l'Assemblée générale.

**Art. 5 a :** Pour qu'un amendement aux règlements soit présenté à l'assemblée générale, il devra avoir reçu l'approbation de la majorité des filiales qui auront fait parvenir leur décision au Conseil général avant l'assemblée générale.

**Art. 5 b :** Avis de tout amendement aux règlements doit-être communiqué aux locales au moins trois mois avant la tenue de l'assemblée générale.

## **Chapitre quatrième**

### **L'assemblée Générale**

**Art. 6 :** L'assemblée générale se compose de membres du Conseil général et des délégués des filiales. Chaque filiale aura droit à un vote par dix membres. Ce vote sera exercé par un ou plusieurs délégués au choix de la filiale.

**Art. 7 :** L'assemblée générale tient ses séances chaque année au cours de la dernière quinzaine de juin, à l'endroit qu'elle a fixé elle-même l'année précédente.

**Art. 8 :** Les officiers de la Corporation sont de droit président et secrétaire du Conseil Général. Si le président ne peut agir, c'est le vice-président qui le remplace. Si l'un et l'autre ne peuvent agir, l'Assemblée Générale se choisit un président parmi les membres. Il en est de même pour le secrétaire.

**Art. 8 a :** Le président et le vice-président sont élus à l'assemblée générale par scrutin secret.

**Art. 9 :** Le quorum de l'assemblée générale est de quinze.

**Art. 10 :** Sauf la restriction de l'article 5, ci-dessus, toute décision se prend à la majorité des voix. Le président ne vote qu'au cas d'égalité des voix.

**Art. 11 :** L'ordre du jour de l'assemblée générale est comme suit :

- a) Ouverture de l'Assemblée générale par le président;
- b) Rapport à l'assemblée des lettres de créances;
- c) Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale;
- d) Allocution du président;
- e) Rapport des délégués des filiales
- f) Lecture des travaux et des communications des membres de l'Association; étude des amendements projetés aux règlements;
- g) Affaires générales : a) concernant la Corporation; b) concernant l'état des sciences agronomiques dans le Québec et le reste du Canada;
- h) Élection :
- i) Choix de la date et du lieu de la prochaine assemblée générale;
- j) Discours d'ajournement du nouveau président.

**Titre II**  
**Conseil Général**  
**Chapitre premier**  
**Dispositions générales**

**Art. 12 :** Le conseil général est formé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire-trésorier engagé par l'exécutif, et du président du bureau de direction de chacune des filiales de la Corporation ou de son représentant;

**Art. 13 :** Il tient ses séances au siège social de la Corporation ou à tout autre endroit désigné par le Conseil général;

**Art. 14 :** Il est tenu de s'assembler quatre fois par année, savoir : au cours des mois de janvier, avril, juin et octobre. Il tient des séances spéciales chaque fois qu'il en est requis par au moins trois de ses membres;

**Art. 15 :** Le quorum est de cinq (ayant droit de vote) :

**Art. 16 :** Les décisions du conseil se prennent à la majorité des voix, le président ne devant voter qu'au cas de partage égal. Le secrétaire-trésorier n'a que voix consultative;

**Art. 16 a :** Les décisions du conseil général n'auront d'effet après la tenue de l'assemblée générale que si elles ont été ratifiées par cette dernière;

**Art. 17 :** L'ordre du jour des séances est comme suit :

- a) Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente;
- b) Réception des délégations;
- c) Étude des rapports du secrétaire-trésorier et des vérificateurs;
- d) Lecture des communications;
- e) Affaires soumises par les filiales;
- f) Rapport de comités, s'il y a lieu;
- g) Délibérations sur toute autre matière concernant la Corporation;

Le Conseil ne peut s'écarter de l'ordre de procédure ci-dessus sans le consentement de la majorité des membres présents.

**Art. 18 :** Le conseil général entend, en dernier ressort, tout appel des décisions du bureau de direction des filiales;

**Art. 18 a :** Le conseil général peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un conseil exécutif composé de cinq membres;

**Art. 19 :** Si, pour une raison ou une autre, le président, le vice-président, le secrétaire-trésorier deviennent inapte à siéger comme tels, le conseil leur choisi un remplaçant parmi les membres de la Corporation. Il peut aussi rayer de ses cadres tout conseiller absents, sans raison valable, de deux séances consécutives et inviter la filiale intéressée à remplacer ce membre.

**Art. 20 :** Il décide en dernier ressort de tout acte comportant expulsion, soit comme officier, soit comme membre de la Corporation. Toutefois l'intéressé peut en appeler à l'assemblée générale de son exclusion comme membre.

**Art. 21 :** S'il le juge nécessaire, il ordonne la convocation d'une assemblée générale spéciale, et en fixe le lieu et le jour. Dans ce cas, l'assemblée générale ne peut procéder que

sur les motifs invoqués dans l'avis de convocation. L'avis de convocation devra se faire 15 jours à l'avance;

**Art. 22 :** Les membres du conseil ont voix consultative aux assemblées générales des filiales. Toutefois, tout membre du conseil a voix délibérante aux assemblées générales de la filiale dont il est le président du bureau de direction.

## **Chapitre deuxième**

### **Attribution au Conseil général**

**Art. 23** Le Conseil général est chargé de la régie interne de la Corporation, et il en dirige les travaux et les actes d'après les règlements établis par l'assemblée générale.

**Art. 24 :** Il interprète les règlements, et ses décisions sont obligatoires et sujettes au art. 16 à 20; il juge aussi des actes concernant, la discipline, la bonne administration et la dignité de la Société;

**Art. 25 :** Il a le pouvoir d'établir des filiales et peut en déterminer le territoire; par le vote des deux-tiers de ses membres suspendre une filiale et lui retirer sa charge : a) lorsqu'elle ne se soumet pas au désaveu par le conseil exécutif d'un acte contraire aux règlements, à la discipline, à la bonne administration ou à la dignité de la Corporation; b) laquelle néglige ou refuse de faire ses rapports suivant les formules approuvées, ou de faire remise des fonds de la société.

**Art. 26 :** Dans le cas de telle suspension, il a le droit de se faire remettre en tout temps les livres, reçus-argents ou documents de cette filiale.

**Art. 28 :** Avec l'autorisation de l'assemblée générale, il publie une revue et en nomme le rédacteur.

**Art. 29 :** Il administre les biens mobiliers et immobiliers de la Corporation, sans toutefois avoir le droit d'en affecter le crédit.

## **Chapitre troisième**

### **Devoirs du président et des officiers du Conseil**

#### **Section I – Président**

**Art. 30 :** Le président de la Corporation est, par le fait même, président du Conseil général. Il est chargé des relations du Conseil général avec les filiales, ayant droit d'assister, avec voix consultative, aux diverses séances des bureaux de direction et des assemblées générales. Il représente la Corporation auprès des sociétés scientifiques du Canada et de l'étranger; sur résolution de la majorité des membres du Conseil général, il peut, au frais de la Corporation, assister aux congrès de ces sociétés; il préside les assemblées générales et celles du conseil. Il y fait exécuter les règlements et y décide des questions d'ordre; il nomme et forme les comités qu'il juge à propos; il a voix prépondérante aux assemblées générales, mais aux assemblées du conseil, il ne vote qu'au cas du partage égal des voix.

**Art. 31 :** Il signe avec le secrétaire-trésorier les chèques ordonnés par l'assemblée générale ou nécessaire à l'administration de la Corporation; il signe avec le secrétaire-trésorier les certificats d'admission et le diplôme conféré par la Corporation, et il remplit toutes les autres fonctions qui découlent de sa charge ou qui peuvent lui être assignées par l'assemblée générale.

## **Section II Vice-président**

**Art. 32 :** Le vice-président remplit les fonctions attribuées au président lorsque celui-ci est absent ou dans l'incapacité d'agir. En cas de mort ou d'incapacité d'officier du président, le vice-président lui succède ex-officio.

## **Section III Secrétaire-trésorier**

**Art. 33 :** Le secrétaire-trésorier a la charge des archives de la Corporation, il est de droit secrétaire de l'assemblée générale; il rédige et inscrit dans un livre spécial les procès-verbaux des assemblées générales et ceux des assemblées des conseils générales et exécutifs; il assiste avec voix consultatives aux séances de l'assemblées générales et à celles du Conseil général et du Conseil consultatif.

**Art. 33 a :** Il tient à date la liste des membres en règle et en communique une copie, Une fois par année, à tous les confrères de la Corporation. Il ajoute à cette liste les noms des membres rayés depuis la publication précédente.

**Art. 34 :** Il fait la correspondance officielle et certifie, s'il y a lieu, les copies des extraits des procès-verbaux des séances, tant de l'assemblée générale, que du conseil général du conseil exécutif. Il est tenu de donner aux membres du conseil général et aux secrétaires des filiales, par écrit, un avis de convocation des assemblées générales, tant annuelles que spéciales, ainsi qu'un avis de convocation à chacun des membres du conseil général pour les assemblées ordinaires et spéciales du conseil.

Il devra également s'occuper de l'envoi des avis pour élection des officiers de la Corporation. L'avis de convocation aux assemblées générales doit être d'au moins quinze jours et l'avis de convocation aux séances du conseil, d'au moins huit jours.

**Art. 35 :** Avant d'entrer en fonction, le secrétaire-trésorier fournit, à la satisfaction du Conseil général et au frais de la Corporation, une police de garantie comme cautionnement.

**Art. 36 :** Il reçoit les deniers de la Corporation; fait la perception des sommes dues pour contributions, soit par les membres, soit par les filiales, en provenant de donation et octrois, et les dépose dans la banque au choix du conseil.

Avec la présidence, il signe et endosse, suivant les instructions du conseil; il fait rapport du montant des recettes, des déboursés et des sommes encore dues à la Corporation.

**Art. 37 :** En cas de retard d'un secrétaire-trésorier de filiale dans l'envoi des contributions, il est tenu d'en aviser sans délai le président de la filiale.

**Art. 38 :** Il est tenu de produire à l'assemblée générale un état détaillé de l'actif et du passif de la Corporation, des dépenses et recettes pour l'année écoulée.

**Art. 38 a :** Il est tenu de faire vérifier les livres de la Corporation par un comptable avant chaque assemblée générale.

## **Chapitre quatrième**

### **Finances de la Corporation**

**Art. 39 :** Les finances de la Corporation sont constituées :

- a) Par les contributions de ses membres actifs, ou honoraires;

- b) Par les octrois qu'elle peut recevoir du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial;
- c) Par les dons qui lui proviennent de ses bienfaiteurs ou des sociétés formées pour l'avancement des sciences;
- d) Par les revenus de sa revue et de ses biens meubles et immeubles.

**Art. 40 :** Les contributions des membres actifs ou honoraires sont perçues par les secrétaires des filiales pour les membres qui résident dans les territoires respectifs de ses filiales; le secrétaire général perçoit directement celles des membres actifs et honoraires qui ne résident pas dans le territoire d'une filiale, ainsi que les contributions des membres honoraires quand il y a lieu.

### **Titre III**

#### **Membres honoraires**

**Art. 41 :** L'assemblée générale peut, sans exiger de contribution, nommer membre honoraire tout bienfaiteur de la Corporation, ou toute personne s'étant créée, par ses travaux ou ses recherches, une place enviable dans le monde scientifique.

**Art. 42 :** Les membres honoraires reçoivent gratuitement la revue et les autres publications de la Corporation.

### **Titre IV**

#### **Chapitre premier**

##### **Composition et juridiction**

**Art. 43 :** Au point de vue de la juridiction des filiales, les territoires de la province sont divisés en plusieurs districts.

**Art. 44 :** Toute filiale a son siège social à l'endroit déterminé lors de son établissement, en vertu de l'article 25.

**Art. 45 :** Chaque filiale se compose de membres actifs reconnus par la Corporation en vertu des articles 41 et 47, et domiciliés dans les limites de son territoire.

#### **Chapitre deuxième**

##### **Contributions**

**Art. 46 :** La contribution annuelle d'un membre actif est de \$10.00 dont 10 % pour la locale et le reste pour la centrale. Ces contributions sont payables au secrétaire-trésorier, dans le cours du mois de janvier, et nul ne peut prendre part aux délibérations ou voter à une assemblée et ne peut être élu membre du bureau de direction s'il ne s'est pas acquitté de sa contribution dans le délai fixé par le présent article.

**Art. 46 a :** Si un membre cesse de faire partie de la Corporation et qu'il désire être réintégré, il devra payer ses arrérages jusqu'à concurrence de vingt-cinq dollars.

**Art. 46 b :** Les membres qui ont plus d'une année d'arrérage seront rayés de la liste après un avis d'un mois.

#### **Chapitre troisième**

##### **Membres actifs**

**Art. 47 :** Pour être membre actif de la Corporation, il faut :

- a) Être né au Canada ou à l'étranger de parents canadiens, ou être naturalisé sujet canadien, ou être professeur dans une université canadienne;
- b) Avoir suivi les cours exigés pour l'obtention d'un diplôme de bachelier es sciences agricoles et être porteur de ce titre ou avoir suivi les cours exigés pour l'obtention d'un diplôme universitaire avec spécialisation en agriculture, et avoir obtenu le titre. Dans tous les cas, il devra être agréé par la Corporation aux conditions déterminés par le Conseil.

## **Chapitre quatrième**

### **Gouvernement de la filiale**

**Art. 48 :** La filiale est régie et administrée par un bureau de direction choisi par les membres réunis en assemblée générale.

#### **Section 1 : Assemblée générale**

**Art. 49 :** L'assemblée générale annuelle se compose des membres régulièrement convoqués à cette fin.

**Art. 50 :** L'assemblée générale actuelle se tient dans la première quinzaine du mois d'avril, à la date et l'endroit fixés en temps opportun.

**Art. 51 :** Le président et le secrétaire-trésorier du bureau de direction de la filiale sont de droit président et secrétaire de l'assemblée générale annuelle. Ni l'un ni l'autre ne peuvent voter, excepter le président, en cas de partage égale des voix.

**Art. 52 :** L'ordre du jour est comme suit:

- a) Ouverture de l'assemblée par le président;
- b) Lecture des communications du conseil général et autres communications;
- c) Étude des amendements aux règlements généraux à être proposés par les délégués de la filiale à l'assemblée générale de la Corporation;
- d) Étude des règlements concernant la régie interne de la filiale;
- e) Discussion de toute question d'intérêt général;
- f) Discussion de toute question d'intérêt local;
- g) Rapport du secrétaire-général;
- h) Élection des membres du bureau de direction;
- i) Allocution du nouveau président;
- j) Lecture et adoption du procès-verbal.

## **Section II**

### **Bureau de direction : ses attributions**

**Art. 53 :** Le bureau de direction comprend huit directeurs, dont un président, un vice-président. Tous sont élus pour deux ans, excepté pour la première année, quatre d'entre eux que le sort désignera pour être remplacés de telle sorte qu'il n'y aura ensuite, chaque année, qu'à faire l'élection de quatre directeurs sortant de charge. Toutefois les directeurs sortant de charge sont rééligibles.

**Art. 54 :** Les directeurs remplissent, à la majorité des voix, toute vacances dans le bureau de direction.

**Art. 55 :** Le bureau de direction administre la filiale pour et au nom du conseil général, et conformément aux règlements édictés par l'assemblée générale de la Corporation. Il tient ses séances aussi souvent qu'il le juge nécessaire dans l'intérêt de la filiale et de la Corporation. Le quorum est de cinq. Le président ne vote qu'au cas de partage égal des voix.

**Art. 56 :** Il administre, conformément aux directions du conseil général, les biens meubles et immeubles de la filiale, sans pouvoir affecter le crédit de la Corporation.

**Art. 57 :** Il fait lui-même parmi ses membres, d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire-trésorier; ce dernier, toutefois, n'est pas directeur, à moins que les directeurs ne soient unanimes dans leur choix. Si le secrétaire-trésorier est en même temps directeur, il n'a que voix consultative.

**Art. 57 a :** L'assemblée générale annuelle choisit son ou ses délégués à l'assemblée générale de la Corporation.

### **Section III**

#### **Devoirs des officiers**

**Art. 58 :** Le président préside les assemblées du bureau de direction ainsi que les assemblées générales de la filiale. Il signe, avec le secrétaire-trésorier, le livre des procès-verbaux, les lettres de créance des délégués aux assemblées générales, ainsi que les chèques et autres effets négociables.

**Art. 59 :** Le vice-président a tous les pouvoirs du président lorsque ce dernier en peut agir.

**Art. 60 :** Le secrétaire-trésorier a la garde des livres et archives, et des biens de la filiale; il signe avec le président, les procès-verbaux et les lettres de créance des délégués; il convoque, par écrit, les membres de la filiale aux assemblées générales et les membres du bureau de direction aux séances du bureau. Dans le premier cas, l'avis est d'au moins quinze jours et le deuxième cas, il est d'au moins huit jours. Il doit présenter le bilan de la filiale aux assemblées générales et est tenu de faire rapport au bureau de direction chaque fois qu'il en est requis.

**Art. 61 :** Il est chargé de faire, sans retard, quand elle est devenue due, la perception des contributions des membres de la Corporation restant dans le territoire de la filiale; il entre ses perceptions dans un livre spécial et en fait rapport au secrétaire-trésorier du Conseil général chaque fois qu'il est requis; il lui transmet en même temps la partie des contributions perçues pour et au nom du conseil général.

#### **Référence :**

1. Règlement de la Corporation des agronomes du Québec, Document manuscrit utilisé pour l'assemblée de fondation de la Section, le 26 avril 1938, et pour l'étude et l'amendement des articles 6 et au paragraphe B de l'article 47, lors de la réunion du bureau de direction du 22 juin et de l'assemblée générale du 19 août 1938.

## ANNEXE IV

### LISTE DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES DE LA SECTION DE QUÉBEC PAR PRÉSIDENTE

1921-1938 Fondation et affiliation de la Section ville de Québec à la *Canadian Society of Technical Agriculturists (CSTA)*

Au gré de nos recherches, nous avons appris que deux agronomes de la Section de Québec, **Louis-Philippe Roy** (1927-1928) et **Adélar Godbout** (1933-1934), ont été élus à la présidence nationale de la CSTA.

De plus, l'agronome **Henri-C. Bois**, président de la filiale de Québec de la CSTA de 1930 à 1937, a été représentant provincial pour le Québec à la CSTA de 1934 à 1937, président du Conseil provincial de la CSTA de 1935 à 1937 et enfin président de la Corporation des agronomes du Québec (CAQ) de 1937 à 1942.

Nous utilisons les lettres **P** pour Président, **VP** pour Vice-président, **ST** pour Secrétaire-trésorier, **Dir** pour Directeur, **m** pour mois et **DG** pour Directeur Général.

**André Auger P 1937-1941**, Dir 1941-1942

**Jean-Charles Magnan VP 1938-1940**

**Charles-Édouard Ste-Marie Dir 1939-1940, VP 1940-1941**

**Charles Lesage ST 1938-1939**

**Roland Lespérance ST 1939-1945**

J.-A. Proulx (1938-1939)

J.-M. Vachon (1939-1941)

Omer Caron (1938-1940)

Raynald Ferron (1939-1941)

Henri Lauzière (1938-1939)

A.-P. Pelletier (1939-1940 et 1944-1945)

Antonio Mathieu (1938-1939)

R.-P. Sabourin (1940-1942)

Stanislas J. Chagnon (1938-1939)

Nazaire Parent (1940-1942)

Laurentin Bélanger (1938-1939)

Alexandre Rioux (1940-1941)

Paul Bertrand (5 m 1939-1940)

Philippe Belzile (1940-1942)

Georges Maheux (1939-1942)

**Josephat-A. Proulx Dir 1938-1939, P 1941-1943**

**Romuald Belzile VP 1942-1943**

**Roméo Martin VP 1941-1942**

**Roland Lespérance ST 1939-1945**

André Auger (1941-1942)

Jean-Paul Pagé (6 m 1942-1943)

Georges Maheux (1939-1942)

Henri Lauzière (1942-1944)

R.-P. Sabourin (1940-1942)

Théophile Busque (1942-1943)

Nazaire Parent (1940-1942)

Édouard Brisebois (1942-1944)

Henri Dubord (1941-1944)

Aubert Hurtubise (1942-1943)

Philippe Belzile (1940-1942)

Abel Raymond (1942-1945)

**Jean-Paul Pagé Dir 1942-1943, P 1943-1945 et Dir 1945-1947**

**Georges Maheux Dir 1939-1942, VP 1943-1944, Dir 1944-1945**

**Henri Dubord Dir 1941-1944, VP 1944-1945**

**Roland Lespérance ST 1939-1945**

---

|                                       |                                        |
|---------------------------------------|----------------------------------------|
| Henri Lauzière (1942-1944)            | Pellerin Lagloire (1944-1945)          |
| Ulric Jean (1943-1945)                | A.-P. Pelletier (1939-1940, 1944-1945) |
| Abel Raymond (1942-1945)              | Pierre Labrecque (1944-1946)           |
| Jean-Baptiste Roy (1943-1944)         | Pellerin Lagloire (1944-1945)          |
| Edouard Brisebois (1942-1944)         | Leroy Poulin (6 m 1944-1945)           |
| Georges Maheux (1939-1942, 1944-1945) |                                        |

**Albert Rioux P 1945-1949****Théophile Busque VP 1945-1946 et Dir 1946-1947****Jean-Marie Martin VP 1946-1948 et Dir 1948-1949****DR René Pomerleau VP 1948-1951****Pellerin Lagloire ST 1945-1947****Marc Laforce ST 1947-1949**

---

|                                 |                              |
|---------------------------------|------------------------------|
| Jean-Paul Pagé (1945-1947)      | Jean Blanchet (1947-1949)    |
| Omer Caron (1945-1947)          | Georges Gauthier (1947-1949) |
| Roland Lespérance (1945-1947)   | Adrien Desautels (1947-1949) |
| Jean-Charles Magnan (1945-1947) | Jos Lehoux (1947-1949)       |
| Leroy Poulin (1945-1947)        | Charles Lemelin (1947-1948)  |
| Pierre Labrecque (1944-1947)    | Rosaire Barabé (1947-1948)   |
| Théophile Busque (1946-1947)    | Paul-Émile Roy (1948-1949)   |
| J.-M. Dancause (1946-1947)      |                              |

**Jean-Marie Martin VP 1946-1948, Dir 1948-1949, P 1949-1951****DR René Pomerleau VP 1948-1951****J.-Rodolphe Cloutier Dir 1949-1950, ST 1950-1954**

---

|                                |                                  |
|--------------------------------|----------------------------------|
| DR Lucien Boulet (1949-1950)   | Rodolphe Cloutier (1949-1950)    |
| Maximilien Lemieux (1949-1951) | Henri Lacoursière (1949-1950)    |
| David Leblond (1949-1950)      | Napoléon Leblanc (1950-1951)     |
| René Barnachez (1949-1951)     | Hubert Hurtubise (6 m 1950-1951) |
| Oscar Boisvert (1949-1951)     | Louis Lafontaine (1950-1951)     |
| Gérard Lévesque (1949-1951)    | J.-Bruno Potvin (1950-1951)      |

**Napoléon Leblanc ST 1949-1950, Dir 1950-1952, P 1951-1953****Hubert Hurtubise Dir 1942-1943 et 6 m 1950-1951, VP 1951-1953****J.-Rodolphe Cloutier Dir 1949-1950, ST 1950-1954**

---

|                                  |                               |
|----------------------------------|-------------------------------|
| Gérard Lévesque (1949-1953)      | Napoléon Leblanc (1951-1952)  |
| René Barnachez (1949-1953)       | Jean-Marie Martin (1951-1954) |
| Maximilien Lemieux (1949-1953)   | J.-Bruno Potvin (1952-1956)   |
| J.-Cyprien Pelletier (1951-1953) |                               |

**Hubert Hurtubise Dir 1942-1943, 6 m 1950-1951, VP 1951-1953, P 1953-1954 et 5 m 1954-1955****Jean-Paul Lettre P 7 m 1954-1955****Jean-Maurice Couture VP 1953-1957****J.-Rodolphe Cloutier Dir 1949-1950, ST 1950-1954****Richard Cayouette ST 1954-1957 et 6 m 1957-1958, Dir 1957-1958, P 1958-1959**

---

J.-Bruno Potvin (1952-1956)  
 Armand Ouellet (1953-1959)  
 Jean-Marie Martin (1951-1954)  
 Maurice Couture (1953-1954)  
 Maurice Dirren (1953-1957)  
 J.-R. Gauthier (1953-1954)

Jean-Paul Lettre (6m 1954-1955)  
 P.-E. Larose (1953-1955)  
 P.-E. Charron (6 m 1953)  
 Ludovic Garneau (1954-1956)  
 A. Langlais (3 m 1954-1955)

**Jean-Paul Lettre** Dir 7 m de 1954-1955, **P 6 m 1954-1955** et **P 1955-1958**

**Jean-Maurice Couture** **VP** 1953-1957

**Benoit Lavigne** Dir 1956-1957, **VP** 6 m de 1957-1958

**Richard Cayouette** **ST** 1954-1957 et 6 m 1957-1958, Dir 1957-1958, **P 1958-1959**

**Jean-Baptiste Roy** **ST** 1957-1959 et 6 m 1959-1960

|                                |                                   |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| Maurice Dirren (1954-1956)     | Lauréat Bélanger (1956-1958)      |
| Ludovic Garneau (1954-1956)    | Paul-Henri Robitaille (1956-1958) |
| Armand Ouellet (1953-1959)     | Adélard Tremblay (1957-1959)      |
| J.-Bruno Potvin (1952-1956)    | Noël Doré (1957-1959)             |
| J.-Albert Fournier (1955-1957) | Josaphat Lambert (1957-1959)      |
| Clément Héroux (1955-1956)     |                                   |

**Richard Cayouette** **ST** 1954-1957 et 6 m 1957-1958, Dir 1957-1958, **P 1958-1959**

**Armand Roy** **VP** 1958-1959, **P 6 m 1959-1960**

**Jean-Baptiste Roy** **ST** 1957-1959 et 6 m 1959-1960

|                               |                                   |
|-------------------------------|-----------------------------------|
| Armand Ouellet (1953-1957)    | Adélard Trambly (1957-1959)       |
| Yvon Laflamme (3 m 1958-1959) | Josaphat Lambert (6 m 1958-1959)  |
| Zaché Roy (1958-1960)         | Benoit Pontbriand (7 m 1958-1959) |
| Noël Doré (1957-1959)         |                                   |

**Armand Roy** **VP** 1958-1959, **P 6 m de 1959-1960**

**Armand Ouellet** Dir 1953-1959, **VP** 1959-1960

**Jean-Baptiste Roy** **ST** 1957-1959 et 6 m 1959-1960

**Gérard Tesier** **ST** 6 m 1959-1960 et 1960-1961 et 2 m 1961-1962

|                               |                              |
|-------------------------------|------------------------------|
| Laurent Bélanger (1959-1960)  | Zaché Roy (1958-1960)        |
| Benoit Pontbriand (1959-1961) | André Normandeau (1959-1961) |
| Maurice Plamondon (1959-1961) |                              |

**Louis Rousseau** **P 6 m de 1959-1960 et 1960-1962**, Dir 1965-1967

**Armand Ouellet** Dir 1953-1959, **VP** 1959-1960

**Laurentin Bélanger** Dir 1959-1960, **VP** 1960-1961

**Jos Jacob** **VP** 1961-1962, **P 1962-1964**, Dir 1964-1965 (**P CAPQ 1966-1968**)

**Gérard Tessier** **ST** 6 m 1959-1960 et 1960-1961 et 2 m 1961-1962

**Maurice Plamondon** Dir 10 m 1961-1962, **ST** 1962-1964

|                                |                                |
|--------------------------------|--------------------------------|
| Maurice Plamondon (1959-1961)  | André Normandeau (1959-1961)   |
| J.-A. Lahaye (1960-1961)       | Jos Audet (1960-1965)          |
| Benoit Dumont (1960-1964)      | Rolland Castonguay (1961-1962) |
| Paul-Eugène Cantin (1960-1962) | Yvon Lévesque (1960-1962)      |

**Jos Jacob VP** 1961-1962, **P 1962-1964**, Dir 1964-1965 (**P CAPQ 1966-1968**)

**Rolland Castonguay VP** 1962-1964

**Maurice Plamondon** Dir 10 m de 1961-1962, **ST** 1962-1964

---

Adrien Varin (1962-1964)

Robert Samson (1962-1965)

Fernand Léonard (1962-1964)

Jérôme Salomon (1962-1964)

Benoit Dumont (1960-1964)

Jos Audet (1960-1965)

Guy Gendron (1962-1963)

Benoit Lavigne (1963-1964)

**Roland Castonguay** Dir 1961-1962, **VP** 1962-1964, **P 1964-1966**, Dir 1966-1967

**Benoit Lavigne VP** 6 m de 1964-1965

**Philippe Bolduc VP** 6 m 1964-1965 et 1965-1966

**Jean-Claude Verville ST** 1964-1965, Dir 1968-1970, **ST** 1995-1997

**Gilles Thibault ST** 1965-1969 et 6 m 1969-1970, **VP** 1974-1976

---

Jos Audet (1960-1965)

Ludovic Garneau (6 m 1964-1965)

Jos Jacob (1964-1965)

Zaché Roy (6 m 1964-1965, 1965-1966)

André Normandeau (1964-1965)

Michel Rousseau (1965-1967)

Rolland Barrette (1964-1966)

Jean Mercier (1965-1967)

Jacques-A. Choinière (1964-1966)

Robert Samson (1964-1965)

Maurice Mercier (6 m 1965-1966, 1966-1967)

Jacques St-Hilaire (6 m 1965-1966, 1966-1967)

**Jean-Marie Fortin P 1966-1968**

**Jacques St-Hilaire VP** 1966-1967

**Fabien Langlois** Dir 1966-1967, **VP** 1967-1968, 1982-1984, **P 1984-1986**, Dir 1992-1993 et (**VP OAQ 1993-1995**)

**Gilles Thibault ST** 1965-1969 et 6 m 1969-1970, **VP** 1974-1976

---

Maurice Mercier (1965-1966, 3 m 1966-1967)

Laurent Bouchard (8 m 1966-1967, 1968-1969)

Paul-Émile Cantin (1966-1968)

Jean-Marc Bélanger (1966-1968)

Michel Rousseau (1965-1967)

Conrad Bernier (1967-1971)

Rolland Castonguay (1966-1967)

André Bouchard (1967-1969)

Jacques St-Hilaire (1965-1967)

Guy Jacob (1967-1970)

Maurice Mercier (1965-1966, 3 m 1966-1967)

Yves Paquin (6 m 1966-1967 et 1967-1968)

**Jean-Marc Bélanger** Dir 1966-1968, **P 1968-1971**, Dir 1971-1972 et (**VP OAQ 1979-1981, P OAQ 1981-1983**)

**Laurent Bouchard** Dir 8 m 1966-1967, **VP** 3 m 1968-1969

**Yves Paquin** Dir 6 m 1966-1967, 1967-1968, **VP** 9 m 1968-1969, Dir 1969-1971

**Jean-Claude Simoneau** Dir 1968-1969, **VP** 1969-1970

**Guy Jacob** Dir 1967-1970, **VP** 1970-1971, **P 1972-1974**

**Gilles Thibault ST** 1965-1969 et 6 m 1969-1970, **VP** 1974-1976

**Pierre-A. Bazinet ST** 6 m 1969-1970

**Raymond Corriveau ST** 1970-1972, **VP** 1972-1974 et **P 1974-1975**

---

Jean-Claude Verville (1968-1970)

Jean-Paul Lemay (1968-1969)

Guy Jacob (1967-1970)

André Normandeau (1969-1971)

[Luc Boutin](#) (1968-1972)

Paul Flipot (1970-1971)

Benoit Pontbriand (1969-1971)  
Conrad Bernier (1967-1971)  
André Bouchard (1967-1971)  
Marcel Chevrette (10 m de 1968-1969)

Antoine Locas (1970-1971)  
Gaston Grammond (1970-1975)  
Gérard Léveillé (1970-1972)  
Sylvio-J. Bourget (6 m 1970-1971)

**Sylvio-J. Bourget** Dir 6 m 1970-1971, **P 1971-1972**, Dir 1972-1974

**André Normandeau** Dir 1959-1961, 1964-1965, 1969-1971, **VP 1971-1972**, Dir 1972-1974

**Raymond Corriveau ST** 1970-1972

[Luc Boutin](#) (1968-1972)  
Jean-Marc Deschênes (1971-1975)  
René Beaulieu (1971-1973)  
Jean-Marc Girard (1971-1972)  
André Normandeau (6 m 1972, 1972-1974)

Jean-Marc Bélanger (1971-1972)  
Gérard Léveillé (1970-1972)  
Gaston Grammond (1970-1975)  
Michel Gauvin (1971-1972)

**Guy Jacob** Dir 1967-1970, **VP 1970-1971** et **P 1972-1974**

**Raymond Corriveau ST** 1970-1972, **VP 1972-1974** et **P 1974-1975**

**Jean-Claude Pagé ST** 1972-1975

Jean-Marc Deschênes (1971-1975)  
Gaston Grammond (1970-1975)  
René Beaulieu (1971-1973)  
Jean-Claude St-Pierre (1972-1973)  
Michel Gauvin (1971-1972)  
André Normandeau (6 m de 1972, 1972-1974)  
Jean-Pierre Paré (1973-1974)

[Marc-J. Trudel](#) (1972-1973)  
Gérard-J. Ouellette (1972-1973)  
Sylvio-J. Bourget (1972-1974)  
Jacques-J. Martin (1973-1975)  
Pierre Lagacé (1973-1974, 6 m 1974-1975)  
Pierre-Julien Bernier (1973-1974)

**[Raymond Corriveau](#) ST** 1970-1972, **VP 1972-1974** et **P 1974-1975**

**Gilles Thibault ST** 1965-1969 et 6 m 1969-1970, **VP 1974-1976**

**Jean-Claude Pagé ST** 1972-1975

Jean-Marc Deschênes (1971-1975)  
Jacques-J. Martin (1973-1975)  
Pierre Lagacé (1973-1974)  
Pierre Lagacé (1973-1974, 6 m 1974-1975)

Gaston St-Laurent (1974-1976)  
Marton Tabi (1974-1975)  
Gaston Grammond (1970-1975)  
Bernard Routhier (4 m 1974-1975)

**Jean-Marc Deschênes** Dir 1971-1975, **P 1975-1976**, Dir 1976-1977

**Gilles Thibault ST** 1965-1969 et 6 m 1969-1970, **VP 1974-1976**

**Gilles Pelletier ST** 1975-1976

[Gaston St-Laurent](#) (1974-1976)  
Claude André Saint-Pierre (1975-1976)  
Roger Tessier (6 m 1975-1976)  
[Jacques Goulet](#) (1975-1977)  
Raymond Corriveau (1975-1976)

Louis-Robert Richer (1975-1977)  
Gilbert Belzile (1975-1977)  
Bernard Routhier (6 m 1975-1976)  
Réal Laforge (1975-1977)

**Roger Tessier** Dir 6 m 1975-1976, **P 1976-1978**, Dir 1978-1980

**[Claude André Saint-Pierre](#)** Dir 1975-1976, **VP 1976-1978**, **P 1978-1980** et Dir 1980-1982

**Jean-Yves Tremblay ST** 1976-1977, DIR 1977-1979)

**Jean-Claude Dufour ST 1977-1978**

|                                                  |                                            |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Roseline Drolet (1976-1977)                      | <a href="#">Jacques Goulet</a> (1975-1977) |
| Louis-Robert Richer (1975-1977)                  | Gilbert Belzile (1975-1977)                |
| Gilles Pelletier (1975-1977)                     | Heinz Gasser (1976-1978)                   |
| Jean-Marie Boucher (1976-1978)                   | Yvan Grégoire (1977-1979)                  |
| Jean-Marc Deschênes (1976-1977)                  | Marcel Nadeau (1977-1980)                  |
| Wildfrid Holtman (1976-1977)                     | André Paradis (1977-1981)                  |
| Réal Laforge (1975-1977)                         | Alain Sylvestre (3 m 1977-1978)            |
| Yvon Gosselin (1978-1980)                        |                                            |
| Jacques Lagacé (2 m 1976-1977 et 4 m. 1977-1978) |                                            |

**Claude André Saint-Pierre** Dir 1975-1976, **VP** 1976-1978, **P 1978-1980**, Dir 1980-1982

**Heinz Gasser** Dir 1976-1978, **VP** 1978-1980, **P 3 m de 1980-1981**

**Marcel Massé ST 1978-1981**

|                                |                             |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Yvan Grégoire (1977-1979)      | Yvon Gosselin (1978-1980)   |
| Marcel Nadeau (1977-1980)      | André Melançon (1978-1980)  |
| André Paradis (1977-1981)      | Marcel Chevrete (1978-1980) |
| Roger Tessier (1978-1980)      | Lionel Lachance (1979-1981) |
| Réal-Yves Tremblay (1977-1979) | Denis Côté (1979-1981)      |

**Heinz Gasser** Dir 1976-1979, **VP** 1979-1980 et **P 4 m 1980-1981**

**Yvon Gosselin** Dir 1978-1980, **P 8 m de 1980-1981 et 1981-1982**, Dir 1982-1984

**Marcel Nadeau** Dir 1977-1980, **VP** 1980-1982

**Marcel Massé ST 1978-1981**

**Jean-Yves Chateauvert ST 1981-1990**

|                             |                                       |
|-----------------------------|---------------------------------------|
| André Paradis (1977-1981)   | Jean-Marie Boucher (1980-1981)        |
| Lionel Lachance (1979-1981) | Jean-François Bertrand (1981-1985)    |
| Denis Côté (1979-1981)      | Robert Poliquin (1981-1983)           |
| Marcel Belzile (1980-1982)  | Yvan Savoie (1981-1983)               |
| Luc Couture (1980-1982)     | George Dugal (1981-1982)              |
| Rachel Lebeau (1980-1982)   | Claude André Saint-Pierre (1980-1982) |

**Marcel Nadeau** Dir 1977-1980, **VP** 1980-1982, **P 1982-1984**, Dir 1984-1985

**Fabien Langlois** Dir 1966-1967, **VP** 1967-1968 et 1982-1984, **P 1984-1986**, Dir 1992-1993 et **(VP OAQ 1993-1995)**

**Jean-Yves Chateauvert ST 1981-1990**

|                               |                                    |
|-------------------------------|------------------------------------|
| Yvon Gosselin (1982-1984)     | Jean-François Bertrand (1981-1985) |
| Robert Poliquin (1981-1983)   | Jean Mercier (1982-1986)           |
| Yvan Savoie (1981-1983)       | Jean Arsenault (1982-1985)         |
| Jean-Marc Lacasse (1982-1984) | Étienne Hivert (1982-1985)         |
| Rodrigue Martin (1982-1984)   | Angèle St-Yves (1983-1984)         |

[Fabien Langlois](#) Dir 1966-1967, **VP** 1967-1968 et 1982-1984, **P 1984-1986**, Dir 1992-1993 et **(VP OAQ 1993-1995)**

**Angèle St-Yves** Dir 1983-1984, **VP** 1984-1985, Dir 1985-1986, **P 1986-1987 et 3 m de 1987-1988 et (VP OAQ 1987-1989 et P OAQ 1989-1991)**

**Michel Duval** Dir 1984-1985, **VP** 1985-1987 et **(VP OAQ 1987-1989 et P OAQ 2017-2021)**

**Jean-Yves Chateauvert (ST 1981-1990)**

|                                                       |                                |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Marcel Nadeau (1984-1985)                             | Danielle Jacques (1985-1988)   |
| Jean Mercier (1982-1986)                              | France Crochetière (1985-1987) |
| Jean Arsenault (1982-1985)                            | Louise Dugal (1985-1987)       |
| Étienne Hivert (1982-1985 et 2 m 1985-1986)           | Armand Boudreault (1985-1986)  |
| Monique Provencher (1984-1986)                        |                                |
| Jean-François Bertrand (1981-1985) (DG OAQ 1997-1999) |                                |

**Angèle St-Yves** Dir 1983-1984, **VP** 1984-1985, Dir 1985-1986, **P 1986-1987 et 3 m 1987-1988 et (VP OAQ 1987-1989 et P OAQ 1989-1991)**

**Michel Duval** Dir 1984-1985, **VP** 1985-1987 (**VP OAQ 1987-1989 et P OAQ 2017-2021**)

**Jean-Marie Boucher** Dir 1976-1978, Dir 1980-1981, **VP** 1987-1988

**Jean-Yves Chateauvert ST 1981-1990**

|                                |                             |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Danielle Jacques (1985-1988)   | Denise Richard (1986-1987)  |
| France Crochetière (1985-1987) | Alain Gagnon (1986-1988)    |
| Louise Dugal (1985-1987)       | Guimond Boutin (1986-1987)  |
| Daniel Dostaler (1986-1988)    | Claude Fournier (1987-1989) |

**Guimond Boutin** Dir 1986-1987, **P 8 m 1987-1988 et P 8 m 1988-1989**

**Julien Bédard** **VP** 1988-1990

**Jean-Yves Chateauvert ST 1981-1990**

|                                |                                      |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| Danielle Jacques (1985-1988)   | Robert Dallaire (1987-1989)          |
| Daniel Dostaler (1986-1988)    | Jean-Yves Godbout (8 m de 1987-1988) |
| Alain Gagnon (1986-1988)       | Louis-Robert Richer (1988-1989)      |
| Claude Fournier (1987-1989)    | Richard Beaulieu (1988-1989)         |
| Marc Duval (6 m 1987-1988)     | Dumont Brigitte (1988-1989)          |
| Zaché Roy (1987-1988)          | Henri-Paul Blanchard (1988-1990)     |
| Alain Blais (8 m de 1988-1989) | François Gagnon (1988-1991)          |

**Louis-Robert Richer** Dir 1975-1977, Dir 1988-1989, **P 1989-1990**, Dir 1990-1991

**Julien Bédard** **VP** 1988-1990

**Jean-Yves Chateauvert ST 1981-1990**

|                                  |                               |
|----------------------------------|-------------------------------|
| François Gagnon (1988-1991)      | Martin Morissette (1989-1990) |
| François Charrier (1989-1991)    | Maxime Laplante (1989-1990)   |
| Jocelyn Buteau (1988-1991)       | Chantal Doyon (1989-1991)     |
| Henri-Paul Blanchard (1988-1990) |                               |

**Martin Morissette** Dir 1989-1990, **P 1990-1991 et 6 m 1991-1992**

**Maxime Laplante** Dir 1989-1990, **VP** 1990-1992

**Jacynthe Mercure ST 1990-1995**

|                                 |                                           |
|---------------------------------|-------------------------------------------|
| Louis-Robert Richer (1990-1991) | Diane Gilbert (1990-1991)                 |
| François Gagnon (1988-1991)     | France Delisle (7 m 1990-1991, 1991-1992) |
| Jocelyn Buteau (1988-1991)      | Daniel Dagenais (1991-1992)               |
| François Charrier (1989-1991)   | Stéphane D'Amato (1991-1992)              |
| Chantal Doyon (1989-1991)       | Robert Dallaire (1991-1999)               |
| Marc Vaillancourt (1990-1992)   | Denis Potvin (1991-1993)                  |

Murielle Langlois (5 m 1990-1991)  
Claire Fillion (1990-1991)

Éric Riblair (6 m de 1991-1992)

**Pierre Shehyn P 6 m 1991-1992 et 1992-1993 et 6 m 1993-1994**

**Daniel Dagenais** Dir 1991-1992, **VP** 1992-1993 et 6 m 1993-1994, Dir 1994-1995 et 6 m de 1997-1998

[Hélène Alarie](#) **VP** 1993-1994, Dir 2001-2004

**Jacynthe Mercure ST** 1990-1995

|                                                  |                                                     |
|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Marc Vaillancourt (1990-1992)                    | Marie-Josée Godbout (1992-1993)                     |
| France Delisle (6 m 1990-1991)                   | Alain Rousseau (1992-1994)                          |
| Stéphane D'Amato (1991-1992)                     | Yvon Lévesque (1993-1995)                           |
| Robert Dallaire (1991-1999)                      | Fabien Langlois (1992-1993)                         |
| Denis Potvin (1991-1993)                         | Dumont Brigitte (1993-1994)                         |
| Éric Riblair (6 m 1991-1992)                     | Hélène Harvey (1993-1995)                           |
| Serge Bégin (2 m 1992-1993 et 1993-1994)         | <a href="#">Léon-Étienne Parent</a> (6 m 1993-1994) |
| Jean-Léonce Ouellet (1992-1993 et 3 m 1993-1994) |                                                     |

**Jean Genest P 1994-1996 (P OAQ 1977-1979)**

**Brigitte Dumont** Dir 1988-1989, Dir 1993-1994, **VP** 1994-1998

**Jacynthe Mercure ST** 1990-1995

**Jean-Claude Verville ST** 1964-1965, Dir 1968-1970, **ST 1995-1997**

|                             |                                   |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| Daniel Dagenais (1994-1995) | Marie-Claude Lapierre (1994-1998) |
| Robert Dallaire (1991-1999) | André Lessard (1994-1998)         |
| Hélène Harvey (1993-1995)   | Élise Gosselin (1995-1997)        |
| Andrée Lagacé (1994-1996)   | Yvon Lévesque (1993-1995)         |
| Denis Cormier (1994-1996)   | Éric Lavoie (1995-1997)           |

**Denis Cormier** Dir 1994-1996, **P 1996-1998**

**Brigitte Dumont** Dir 1988-1989, Dir 1993-1994, **VP** 1994-1998

**Jean-Claude Verville ST** 1964-1965, Dir 1968-1970, **ST 1995-1997**

**Éric Lavoie** Dir 1995-1997, **ST 1997-2018 et (VP OAQ 2005-2018)**

|                                    |                                   |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| Élise Gauthier (1996-1997)         | Marie-Claude Lapierre (1994-1998) |
| André Lessard (1994-1998)          | Jocelyn Magnan (9 m de 1996-1997) |
| Élise Gosselin (1995-1997)         | Nancy Morin (1997-2001)           |
| Daniel Dagenais (6 m de 1997-1998) | Claudine Lussier (1996-1998)      |
| Robert Dallaire (1991-1999)        | Conrad Bernier (1997-1998)        |

**Conrad Bernier** Dir 1967-1971, 1997-1998, **P 1998-2005, (P OAQ 2005-2009)**

**Luc Cyr VP** 1998-2001, Dir 2012-2018, **ST 2018-2022 (VP OAQ 2001-2003)**

**Éric Lavoie** Dir 1995-1997, **ST 1997-2018 (VP OAQ 2005-2018)**

|                                          |                                |
|------------------------------------------|--------------------------------|
| Robert Dallaire (1991-1999 et 2001-2006) | Paul-Eugène Cantin (1999-2000) |
| Denise Drolet (1998-2002)                | Luc Pelletier (2000-2003)      |
| Claude Fournier (1999-2001)              | André Lessard (2001-2006)      |
| Nathalie Gauvin (1998-1999)              | Hélène Alarie (2001-2004)      |
| Nancy Morin (1997-2001)                  | Jocelyn Douh  r  t (2001-2006) |
| Marc Duval (6 m 1987-1988 et 1998-2000)  | R  my Fortin (2002-2004)       |

|                                                             |                                       |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Élise Gosselin (1998-2000)                                  | M'Hammed Bouïcha (2002-2006)          |
| Josée Cadieux (1999-2001)                                   | Jocelyne Brochu (2003-2004)           |
| Germaine Fortier (2000-2002)                                | Serge Proulx (2004-2005 et 2006-2009) |
| Édith Phaneuf (2000-2001)                                   | Suzanne Hallé (2004-2006)             |
| Karinne Normand (6 m 2003-2004, 2004-2007 et 6 m 2007-2008) |                                       |

**Robert Dallaire** Dir 1987-1989, 3 m 1989-1990, 1991-1999, 2001-2005, **P 2005-2006**

**Nancy Morin** Dir 1997-2001, **VP 2001-2018, P 2018-2022**

**Éric Lavoie** Dir 1995-1997, **ST 1997-2018 et (VP OAQ 2005-2018)**

|                                                             |                               |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| André Lessard (2001-2006)                                   | Suzanne Hallé (2004-2006)     |
| Jocelyn Douh  r  t (2001-2006)                              | Francis Simard (2005-2012)    |
| M'Hammed Bou  cha (2002-2006)                               | Martin Larivi  re (2005-2006) |
| Serge Proulx (2004-2005, 2006-2009)                         |                               |
| Karinne Normand (6 m 2003-2004, 2004-2007 et 6 m 2007-2008) |                               |

**Andr   Lessard** Dir 1994-1998, 2001-2006, **P 2006-2007**, Dir 2007-2008, **VP 2018-2021**

**Nancy Morin** Dir 1997-2001, **VP 2001-2018, P 2018-2022**

**  ric Lavoie** Dir 1995-1997, **ST 1997-2018 et (VP OAQ 2005-2018)**

|                                                             |                                   |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Karinne Normand (6 m 2003-2004, 2004-2007 et 6 m 2007-2008) |                                   |
| Serge Proulx (2004-2005 et 2006-2009)                       | Sylvie Mondor (2006-2008)         |
| Suzanne Hall   (2004-2006)                                  | Daniel Richard (2006-2007)        |
| Francis Simard (2005-2012)                                  | Jean-Philippe faucher (2006-2010) |
| Fr  d  ric Robert (2006-2007)                               |                                   |

**Fr  d  ric Robert** Dir 2006-2007, **P 2007-2018**

**Nancy Morin** Dir 1997-2001, **VP 2001-2018 et P 2018-2022**

**  ric Lavoie** Dir 1995-1997, **ST 1997-2018 et (VP OAQ 2005-2018)**

|                                                                   |                                    |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Karinne Normand (6 m de 2003-2004, 2004-2007 et 6 m de 2007-2008) |                                    |
| Andr   Lessard (2007-2008)                                        | Marquis Roy (4m de 2010-2011)      |
| Serge Proulx (2004-2005 et 2006-2009)                             | V  ronique Guillemette (2010-2012) |
| Francis Simard (2005-2012)                                        | Virginie Rochet (2011-2018)        |
| Sylvie Mondor (2006-2008)                                         | Sophie Lacasse (2011-2013)         |
| Jean-Philippe Faucher (2006-2010)                                 | Cyr Luc (2012-2018)                |
| Laurent-  tienne Desgagn   (2007-2008)                            | Andr  anne Ouellet (2013-2015)     |
| Janyl  ne Savard (2008-2012)                                      | St  phane Laberge (2013-2025)      |
| Alfred Marquis (2007-2009)                                        | G  rard Pelletier (2009-2018)      |
| Nadine Bourgeois (2008-2015)                                      | Caroline Gr  goire (2015-2020)     |
| Nicolas Simoneau (2008-2013)                                      | Ren   Gagnon (2015-2025)           |
| Jocelyn Buteau (2009-2010 et 2016-2019)                           | Cynthia St-Denis (2017-2020)       |

**Nancy Morin** Dir 1997-2001, **VP 2001-2018 et P 2018-2022**

**Andr   Lessard** Dir 1994-1998, 2001-2006, P 2006-2007, Dir 2007-2008 et **VP 2018-2021**

**Nadine Bourgeois** Dir 2008-2015 et 6 m 2015-2016, **VP 2021-2022**

**Luc Cyr** **VP** 1998-2001, Dir 2012-2018, **ST 2018-2022 et (VP OAQ 2001-2003)**

|                                |                               |
|--------------------------------|-------------------------------|
| St  phane Laberge (2013-2025)  | Marl  ne Lagac   (2018-2024)  |
| Caroline Gr  goire (2015-2020) | Genevi  ve Landry (2019-2020) |

René Gagnon (2015-2025)  
Cynthia St-Denis (2017-2020)  
Frédéric Normand (2018-2024)  
Marie-Pier Nadeau (2018-2019)

Rachel Carbonneau (2019-2020)  
Marie-Pier Huot (2020-2021)  
Magali Hunot (2020-2024)  
Xavier Desmeules (2020-2022)

**Nadine Bourgeois** Dir 2008-2015 et 6 m. 2015-2016, **VP** 2021-2022, **P 2022-2025**

**Martin Harton** **VP** 2022-2025

**Xavier Desmeules** Dir 2020-2022 et **ST** 2022-2024

**Magali Hunot** Dir 2020-2024, **ST** 2024-....

---

Stéphane Laberge (2013-2025)

Éden Poulin (2022-2024)

René Gagnon (2015-2025)

Béatrice Morin-Dion (2023-2025)

Frédéric Normand (2018-2024)

Mario Boivin (2024-2026)

Marlène Lagacé (2018-2024)

Alex-Ann Gilbert (2024-...)

Magali Hunot (2020-2024)

Ann-Gabriel Jutras (2024-...)

Jessica Champagne-Caron (2022-2024)

Laurence Pelletier (2025-2026)

**Martin Harton** **VP** 2022-2025, **P 2025-....**,

**Béatrice Dion-Morin** Dir 2024-2025, **VP** 2025-....

**Magalit Hunot** Dir 2020-2024, **ST**-2024-....

---

Mario Boivin (2024-2026)

Marie-Pier Huot (2025-...)

Alex-Ann Gilbert (2024-...)

Camille Rhéault (2025-...)

Ann-Gabrielle Jutras (2024-...)

Raymond Boutin (2025-.)

Stefan Edberg Finisse (2025 -...)

Marie Pier Huot (2025-...)

**Référence :**

Procès-verbaux des réunions du Conseil de Section de 1938 à 2026

## APPENDICE A

### **LE QUIZ DU CENTENAIRE DE LA SECTION DES AGRONOMES DE LA RÉGION CAPITALE-NATIONALE ET CHAUDIÈRE-APPALACHES**

La Fête des bâtisseurs du 24 septembre a réuni plus de 75 personnes; des agronomes, des partenaires et quelques conjoints et enfants.

Ils ont célébré le chemin parcouru et reconnu les collègues agronomes qui ont bâti la Section de Québec par leur dévouement au Conseil de Section. Les participants ont exprimé le souhait que la profession d'agronome mérite un volet associatif fort pour développer et assurer sa notoriété et son positionnement professionnel. Ce fût l'opportunité de renouer les contacts.

Les agronomes Luc Cyr, Nadine Bourgeois, Claude André Saint-Pierre et Louise Thériault ont été remerciés pour la production et la publication des chroniques de notre Centenaire.

Lors de cette journée champêtre et familiale à la Ferme Genest de St-Nicolas, les participants ont été invités à tester leurs connaissances en remplissant le QUIZ en lien avec les Chroniques du Centenaire de la Section des agronomes de la région de Québec.

Nous vous invitons à remplir le questionnaire joint et, dans un deuxième temps, à utiliser les réponses pour valider vos connaissances.

#### **A. LE QUESTIONNAIRE**

**1 Quels sont les deux principaux moyens utilisés pour souligner le Centenaire de fondation de notre Section ?**

---

**2 Quel est le slogan de la Fête des bâtisseurs de notre Section ?**

---

**3 Quelles sont les objectifs visés par le Centenaire de fondation de la Section de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches?**

- a) Visualiser le chemin parcouru pour mieux orienter notre futur
- b) Valoriser et remercier les agronomes qui se sont dévoués à la cause de notre vie associative
- c) Valoriser la profession, les agronomes actifs et retraités de notre Section
- d) Valoriser et susciter l'implication à la vie associative des agronomes
- e) Toutes ces réponses

**4 Quels sont les noms portés par notre Section de 1921 à 2021**

- a) Filiale de la Canadian Society of Technical Agriculturists (1921-1938)

- b) Corporation des agronomes de la région de Québec (1938-1996)
- c) Ordre des agronomes du Québec – Section de Québec (1973-2021)
- d) OAQ – Section de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches (2021- ...)
- e) Toutes ces réponses

**5 Le titre d'AGRONOME est utilisé et réservé au Québec pour tous les agronomes québécois depuis quelle année?**

- a) La nomination des 5 premiers agronomes par le ministère de l'Agriculture en 1913.
- b) La fondation de la Corporation des agronomes du Québec en 1937 (lettre patentes).
- c) La création de la Loi constituant la Corporation des agronomes de la province de Québec de 1942 (Loi des agronomes du Québec).
- d) De 1942 à 1945 et depuis 1961 avec le rappel du Bill 48 de 1945 qui exemptait les agronomes de la fonction publique de l'obligation d'être membre de la Corporation.

**6 Quelles sont les universités à graduer des professionnels en sciences agricoles au Québec depuis 1912 ?**

- a) Université Laval      b) Université de Montréal      c) Université McGill
- d) Université de Sherbrooke      e) Université Bishop

**7 Répondre par Vrai ou Faux aux affirmations suivantes :**

- a) La recherche en sciences agricoles au Québec a précédé celle du gouvernement fédéral.

**Rép. :** \_\_\_\_\_

- b) La Canadian Society of Technical Agriculturists (CSTA) regroupait les diplômés universitaires en agriculture et les personnes engagées dans la recherche, l'administration, l'éducation, l'expérimentation et la vulgarisation agricole.

**Rép. :** \_\_\_\_\_

- c) La Section Collège Macdonald a initié la discussion qui a mené à la création du Conseil provincial des agronomes du Québec en 1935.

**Rép. :** \_\_\_\_\_

- d) De 1937 à 1942, le siège social de la Corporation provinciale est à Québec.

**Rép. :** \_\_\_\_\_

- e) De 1945 à 1961 le Bill 48 exemptait le personnel de la fonction publique québécoise de l'obligation d'être membre de la Corporation.

**Rép. :** \_\_\_\_\_

**8 Questions rapides**

- a) Qui a été la première femme agronome au Québec ?

**Rép. :** \_\_\_\_\_

- b) Le nombre d'agronomes à avoir signé la requête d'incorporation de la Corporation des agronomes du Québec (CAQ) en 1937 était 429, 250 ou 195 ?

Rép. : \_\_\_\_\_

- c) Quel est le mot d'ordre ou la devise des agronomes ? FORMER, VULGARISER, CONSEILLER, SERVIR, GÉRER, CONTRÔLER

Rép. : \_\_\_\_\_

**9 Désigner par Vrai ou Faux les événements qui ont contribué au développement et à l'organisation de l'action agronomique au Québec**

- a) La mise sur pied d'un service agronomique par le ministère de l'Agriculture québécois.

Rép. : \_\_\_\_\_

- b) La crise économique des années '30 et la seconde Guerre mondiale.

Rép. : \_\_\_\_\_

- c) La création de la Faculté d'agriculture unique de langue française au Québec.

Rép. : \_\_\_\_\_

**10 Relier le nom du bâtisseur de la profession avec l'affirmation suivante :**

Guy Jacob, Jean-Charles Magnan, André Auger, James Murray, Charles-Édouard Lesage, Alphonse Désilets, Roger-Philippe Charbonneau

- a) Le 1er gouverneur de la nouvelle province de Québec (1763-1766), agronome de formation.

Rép. : \_\_\_\_\_

- b) Vice-président de la Corporation (CAQ de 1938 à 1940), historien, l'un des 5 premiers agronomes de comté pour Portneuf et Champlain, nommé par le ministre de l'Agriculture J.-É. Caron, avec Abel Raymond dans Bellechasse et Dorchester, Alphonse Roy dans Montmorency et Québec, Henri Cloutier dans Rouville et Iberville et Raphaël Rousseau dans Bagot et Drummondville.

Rép. : \_\_\_\_\_

- c) Fondateur des Cercles des fermières (1915)

Rép. : \_\_\_\_\_

- d) Secrétaire-trésorier du Conseil provincial (1935-1937), premier secrétaire de la Corporation (1937-1938).

Rép. : \_\_\_\_\_

- e) Premier président de la Corporation des agronomes de la région de Québec (1938-1941) avec Jean-Charles Magnan à la vice-présidence (1938-1940).

Rép. : \_\_\_\_\_

- f) Premier secrétaire-trésorier de la CARQ en 1938

Rép. : \_\_\_\_\_

- g) Premier président de l'OAQ Section de Québec avec le vice-président Raymond Corriveau (1972-1974) et le secrétaire-trésorier Jean-Claude-Pagé (1972-1975).

Rép. : \_\_\_\_\_

**11 Vrai ou faux** Dr Ernest Mercier, agr., a présidé le Comité d'étude sur l'enseignement agricole et agronomique de la province de Québec (1960-1961) qui a conduit à l'érection d'une faculté d'agronomie francophone et unique au Québec.

Rép. \_\_\_\_\_

**12 Concernant nos agronomes fondateurs, répondre par vrai ou faux**

**a) Adélarde Godbout :** Lors du Congrès annuel, le 1<sup>er</sup> juillet 1942, il remet, en personne, la Charte des agronomes du Québec, la première Loi des agronomes, la première du genre au Canada.

Rép. : \_\_\_\_\_

**b) Henri-C. Bois :** Le premier président à la naissance de la Section de Québec de la CSTA en 1921.

Rép. : \_\_\_\_\_

**c) Charles Gagné :** Le premier président de la Corporation des agronomes de la province de Québec (CAPQ) de 1942 à 1944.

Rép. : \_\_\_\_\_

**d) Émile-A. Lods :** Il a été du groupe des fondateurs de la Canadian Society of Technical Agriculturists.

Rép. : \_\_\_\_\_

**e) Elzéar Campagna :** Professeur de botanique à la Faculté d'agriculture (1924-1968), secrétaire du Conseil provincial de la CSTA (1935), vice-président de la Corporation des agronomes du Québec (1937-1941), Doyen de la Faculté d'agriculture et président de la Corporation des agronomes de la province de Québec (1961-1962).

Rép. : \_\_\_\_\_

**f) Alcide Courcy :** Il a unifié l'institut agricole d'Oka et la Faculté d'agriculture de la Pocatière en la Faculté d'agriculture unique et francophone sur le campus de l'Université Laval, en 1962.

Rép. \_\_\_\_\_

## B. LES RÉPONSES DU QUIZ

**1 Quels sont les deux principaux moyens utilisés pour souligner le Centenaire de fondation de notre Section ?**

**Réponse :** Les chroniques du Centenaire et la Fête des bâtisseurs

**2 Quel est le slogan de la Fête des bâtisseurs de notre Section ?**

**Réponse :** L'agronome, à votre service depuis 100 ans !

**3 Quelles sont les objectifs visés par le Centenaire de fondation de la Section de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches ?**

e) Toutes ces réponses

**4 Quels sont les noms portés par notre Section de 1921 à 2021?**

e) Toutes ces réponses

**5 Le titre d'AGRONOME est utilisé et réservé au Québec pour tous les agronomes québécois depuis quelle année?**

**Réponse :** De 1942 à 1945 et depuis 1961 avec le rappel du Bill 48 de 1945 qui exemptait les agronomes de la fonction publique de l'obligation d'être membre de la Corporation.

Utilisé depuis 1913, il a été réservé aux membres de la Corporation en 1942, perdu pour les agronomes du Gouvernement du Québec avec le Bill 48 de 1945 et recouvré en 1961 avec le Bill 35. Le Code des professions et la Loi sur les agronomes de 1973 confirment le titre réservé aux membres de l'Ordre des agronomes du Québec.

**6 Quelles sont les universités à graduer des professionnels en sciences agricoles au Québec depuis 1912 ?**

a) Université Laval b) Université de Montréal c) Université McGill

**Réponse : a, b et c**

En 1920, l'Université Laval à Montréal devient l'université de Montréal.

**7 Répondre par Vrai ou Faux aux affirmations suivantes :**

a) La recherche en sciences agricoles au Québec a précédé celle du gouvernement fédéral.

**Réponse : FAUX**

Avec sa Loi pour la création de fermes et de stations expérimentales de 1886, le gouvernement fédéral crée cinq fermes expérimentales dont la principale et centrale à Ottawa (pour l'Ontario et le Québec). Au Québec, la première [ferme expérimentale](#) est celle du gouvernement fédéral à Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1912.

En 1918, le gouvernement du Québec lance sa première ferme de recherche agricole à Deschambault qui devient une ferme école en 1931 et une station de recherche agricole en 1952. En 1998, le MAPAQ et l'Université Laval y fondent le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault ([CRSAD](#)).

- b) La Canadian Society of Technical Agriculturists regroupait les diplômés universitaires en agriculture et les personnes engagées dans la recherche, l'administration, l'éducation, l'expérimentation et la vulgarisation agricole.

**Réponse : VRAI**

- c) La Section Collège Macdonald a initié la discussion qui a mené à la création du Conseil provincial des agronomes du Québec en 1935.

**Réponse : FAUX**

La Section de Québec a initié la discussion qui a mené à l'obtention du Conseil provincial québécois de la CSTA en 1935. Des anciens du Collège Macdonald avaient initié la discussion qui a mené à la fondation de la Canadian Society of Technical Agriculturists en 1920.

- d) De 1937 à 1942, le siège social de la Corporation provinciale est à Québec.

**Réponse : VRAI**

- e) De 1945 à 1961 le Bill 48 exemptait le personnel de la fonction publique québécoise de l'obligation d'être membre de la Corporation.

**Réponse : VRAI**

Avec l'obtention de la Loi des agronomes en 1942 du gouvernement d'Adélard Godbout, agronome, tous les bacheliers en sciences agricoles concernés par l'article 39 sont obligés d'être membre de la Corporation des agronomes. Dès 1945, le Bill 48 du nouveau gouvernement de Duplessis annule l'obligation pour les agronomes de la fonction publique provinciale. Il faut attendre le gouvernement de Jean Lesage avec l'agronome Alcide Courcy, ministre de l'Agriculture et son sous-ministre, l'agronome Ernest Mercier, pour que la Loi des agronomes du Québec recouvre ses droits de 1942. De 1945 à 1961, des agronomes du ministère de l'Agriculture portaient le titre sans être membre de la Corporation.

## **8 Questions rapides**

- a) Qui a été la première femme agronome au Québec ?

**Réponse : Mme Hélène Alarie**

Avec la promotion de 1963 à La Pocatière, Mme Hélène Alarie devient la première femme admise à l'exercice de la profession d'agronome. En 1964, Lise Choinière est la première femme agronome engagée par le ministère de l'Agriculture du Québec. En 1998, 26 % des agronomes étaient des femmes. Elles représentaient 41% des membres en 2017 et 46% (1562/3380) en 2022.

- b) Le nombre d'agronomes à avoir signé la requête d'incorporation de la Corporation des agronomes du Québec (CAQ) en 1937 était 429, 250 ou 195 ?

**Réponse : 250, plus de la moitié des agronomes membres de la Corporation**

- c) Quel est le mot d'ordre ou la devise des agronomes ? FORMER, VULGARISER, CONSEILLER, SERVIR, GÉRER, CONTRÔLER

**Réponse : SERVIR**

« La profession agronomique n'est inférieure à aucune, personne ne peut se réclamer avec plus juste titre de la devise SERVIR. Servez les cultivateurs, vos propres intérêts aussi, sans doute (c'est légitime), mais servez la province en général en tâchant de maintenir cette base : la Terre. » Réf. : Allocution de l'honorable Adélard Godbout, Congrès de Sherbrooke, 1942.

**9 Désigner par Vrai ou Faux les évènements qui ont contribué au développement et à l'organisation de l'action agronomique au Québec**

- a) La mise sur pied d'un service agronomique par le ministère de l'Agriculture québécois.

**Réponse : VRAI**

- b) La crise économique des années 1930 et la seconde Guerre mondiale.

**Réponse : VRAI**

- c) La création de la Faculté d'agriculture unique de langue française au Québec.

**Réponse : VRAI**

**10 Relier le nom du bâtisseur de la profession avec l'affirmation suivante :**

Guy Jacob, Jean-Charles Magnan, André Auger, James Murray, Charles-Édouard Lesage, Alphonse Désilets, Roger-Philippe Charbonneau

- a) Le 1er gouverneur de la nouvelle province de Québec (1763-1766), un agronome de formation.

**Réponse : James Murray**

- b) Vice-président de la Corporation (CAQ de 1938 à 1940), historien, l'un des 5 premiers agronomes de comté pour Portneuf et Champlain, nommé par le ministre de l'Agriculture J.-É. Caron, avec Abel Raymond dans Bellechasse et Dorchester, Alphonse Roy dans Montmorency et Québec, Henri Cloutier dans Rouville et Iberville et Raphaël Rousseau dans Bagot et Drummondville.

**Réponse : L'agronome Jean-Charles Magnan**

- c) Fondateur des Cercles des fermières (1915)

**Réponse : L'agronome Alphonse Désilets**

- d) Secrétaire-trésorier du Conseil provincial (1935-1937), premier secrétaire de la Corporation (1937-1938).

**Réponse : L'agronome Roger-Philippe Charbonneau**

- e) Premier président de la Corporation des agronomes de la région de Québec (1938-1941) avec Jean-Charles Magnan à la vice-présidence (1938-1940).

**Réponse : L'agronome André Auger**

f) Premier secrétaire-trésorier de la CARQ en 1938

**Réponse : L'agronome Charles-Édouard Lesage**

g) Premier président de l'OAQ Section de Québec avec le vice-président Raymond Corriveau (1972-1974) et le secrétaire-trésorier Jean-Claude-Pagé (1972-1975).

**Réponse : L'agronome Guy Jacob**

**11 Vrai ou faux** Dr Ernest Mercier a présidé le Comité d'étude sur l'enseignement agricole et agronomique de la province de Québec (1960-1961) qui a conduit à l'érection d'une Faculté d'agronomie francophone et unique au Québec.

**Réponse : FAUX**

C'est le révérend père Régis qui a présidé le Comité d'étude sur l'enseignement agricole et agronomique de la province de Québec.

L'agronome Ernest Mercier, vice-président de la CAPQ, 1955-1957 et président de la CAPQ, 1957-1959 est sous-ministre de l'agriculture sous Alcide Courcy de 1960 à 1966 et conseiller spécial des premiers ministres du Québec de 1967 à 1979.

**12 Concernant nos agronomes fondateurs, répondre par vrai ou faux**

a) **Adéland Godbout** : Lors du Congrès annuel, le 1<sup>er</sup> juillet 1942, il remet, en personne, la Charte des agronomes du Québec, la première Loi des agronomes, la première du genre au Canada.

**Réponse : VRAI**

L'Agronome Adéland Godbout débute sa carrière comme professeur à l'École d'Agriculture à La Pocatière (1919-1930). Il est Président de la CSTA (1933-1934), ministre de l'Agriculture et premier ministre du Québec (1936 et 1939-1944). Depuis 1991, le Mérite Spécial Adéland Godbout de l'OAQ reconnaît l'apport exceptionnel d'une entreprise, d'un organisme, d'un individu ou d'un groupe d'individus non-agronomes au développement de l'agriculture, de l'agronomie et/ou du secteur agroalimentaire québécois.

b) **Henri-C. Bois** : Le premier président à la naissance de la Section de Québec de la CSTA en 1921.

**Réponse : FAUX**

L'agronome Henri-C. Bois débute sa carrière comme professeur en économie rural à l'Institut agricole d'Oka, il est administrateur au ministère de l'Agriculture et à la Coopérative Fédérée, président de la Section de Québec de 1930 à 1935, du Conseil provincial de la Canadian Society of Technical Agriculturists de 1935 à 1937 et fondateur et premier président de la Corporation des agronomes du Québec (CAQ de 1937 à 1942). Depuis 2000, Le Prix Henri-C.-Bois est accordé à l'agronome qui, bénévolement, s'est distingué par son implication exceptionnelle dans les activités de l'Ordre des agronomes du Québec, qui s'est illustré par son implication, sa disponibilité, son assiduité, son dynamisme, sa persévérance et son esprit d'équipe.

**c) Charles Gagné :** Le premier président de la Corporation des agronomes de la province de Québec (CAPQ) de 1942 à 1944.

**Réponse : VRAI**

L'agronome Charles Gagné, professeur en économie rurale à LA Pocatière, a été président de la Section de La Pocatière en 1938, vice-président de la Corporation en 1941-1942, premier laïc à devenir doyen de la Faculté d'Agriculture de 1955 à 1960 et simultanément syndic de la CAPQ de 1952 à 1957.

**d) Émile-A. Lods :** Il a été du groupe des fondateurs de la Canadian Society of Technical Agriculturists.

**Réponse : FAUX**

L'agronome Émile-A Lods, professeur en Plant Science au Macdonald College a été président de la Section du Collège Macdonald, Vice-président du Conseil provincial de la CSTA de 1935 à 1937, Vice-président de la Corporation de 1937 à 1942 et président de la CAPQ de 1945 à 1947.

**e) Elzéar Campagna est** professeur de botanique à la Faculté d'agriculture (1924-1968), secrétaire du Conseil provincial de la CSTA (1935), vice-président de la Corporation des agronomes du Québec (1937-1941), Doyen de la Faculté d'agriculture et président de la Corporation des agronomes de la province de Québec (1961-1962).

**Réponse : VRAI**

L'agronome Elzéar Campagna a été le dernier doyen à La Pocatière.

**f) Alcide Courcy :** Il a unifié l'institut agricole d'Oka et la Faculté d'agriculture de la Pocatière en la Faculté d'agriculture unique et francophone sur le campus de l'Université Laval, en 1962.

**Réponse : VRAI**

L'agronome Alcide Courcy a été ministre de l'Agriculture dans le gouvernement de Jean-Lesage, 1960 à 1966.